

*Centre International de Formation Européenne  
Institut Européen des Hautes Etudes Internationales*



*Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales*

# **L'ELARGISSEMENT DE L'UE A L'EST : ENJEUX ECONOMIQUES**

Illustration par le cas de la Pologne

**Mémoire présenté par ELSEN Pascale**

**pour l'obtention du  
Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales**

**Année universitaire 2004 – 2005**

**Directeurs de recherche : M. Matthias Waechter  
M. Ragnar Leunig**

Institut Européen des Hautes Etudes Internationales  
10, avenue des fleurs  
F-06000Nice

*Je tiens à exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de mon mémoire. Tout d'abord, ma reconnaissance va à mes directeurs de recherche, M. Matthias Waechter et M. Ragnar Leunig, qui m'ont aidé à mener à bien mon projet de mémoire.*

*Je remercie également tous ceux avec qui j'ai eu du contact par e-mail pour leur aimable gentillesse et leur empressement à répondre à mes questions. Plus particulièrement, mes remerciements sont adressés à Mme Marie Donnay, M. Przemyslaw Kowalski, M. François Bafoil, Mlle Patrycja Pudlowska et Mlle Agnieszka Chlebna pour leur disponibilité et les informations communiquées, qui m'ont été des plus précieuses.*

*Enfin, cette liste ne sera close qu'après avoir remercié mes parents qui m'ont soutenue tout au long de mes études.*

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>I. La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché .....</b>	<b>5</b>
I.1 Caractéristiques d'une économie planifiée .....	6
I.2 La transition .....	8
I.2.1 La transition au niveau interne .....	8
I.2.2 La transition au niveau externe .....	9
I.3 La transition économique de la Pologne .....	10
<b>II. Les investissements directs étrangers.....</b>	<b>15</b>
II.1 L'évolution des flux d'IDE en Pologne .....	16
II.2 Facteurs d'attraction des IDE .....	19
II.2.1 La reprise de l'acquis communautaire.....	19
II.2.2 L'importance de la structure institutionnelle .....	22
II.2.3 Les incitants fiscaux.....	24
II.2.4 Les infrastructures .....	26
II.3 Effets des IDE .....	28
II.3.1 Synergies entre IDE et entreprises locales .....	28
II.3.2 IDE et emploi.....	31
Digression : La problématique de la restructuration du secteur sidérurgique polonais .....	32
II.4 Impact de l'élargissement sur les IDE .....	35
II.4.1 Prévision par rapport aux élargissements précédents.....	35
II.4.2 Impact de l'élargissement sur les IDE en Pologne.....	36
II.5 La crainte d'une augmentation des délocalisations .....	38
<b>III. Les échanges commerciaux.....</b>	<b>43</b>
III.1 Les échanges commerciaux entre l'UE15 et la Pologne .....	44
III.2 Impact de l'élargissement sur les échanges de la Pologne .....	46
III.2.1 Les conséquences de l'adhésion au marché unique .....	46
III.2.2 Des prévisions divergentes.....	52
<b>IV. La migration des travailleurs.....</b>	<b>57</b>
IV.1 Flux migratoires suite à l'élargissement .....	59
IV.1.1 Contrôle temporaire par le régime transitoire .....	59
IV.1.2 Référence au passé.....	60
IV.1.3 Les chiffres avancés par les experts .....	62
IV.1.4 Facteurs push et pull de la migration .....	64
IV.1.5 Les migrants potentiels .....	68
IV.2 La migration- une chance pour l'UE ? .....	70
IV.3 La migration du point de vue de la Pologne .....	73
<b>Conclusion.....</b>	<b>79</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>LXXXVIII</b>
<b>Glossaire</b>	
<b>Annexes</b>	

## Introduction

Le premier mai 2004, suite à la conclusion fructueuse des négociations au sommet de Copenhague, l'Union Européenne a réalisé le plus grand élargissement depuis son existence avec l'adhésion officielle de dix nouveaux Etats membres dont cinq de l'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie), deux de la Méditerranée (Chypre, Malte) et trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie). Cet événement présente un défi pour l'UE sur le plan économique d'une ampleur qui ne peut être comparée aux adhésions précédentes, car sept des nouveaux Etats membres ont été soumis à une économie communiste pendant presque un demi-siècle. Avec la chute du communisme, les Pays d'Europe Centrale et Orientale<sup>1</sup>, ne subissaient non seulement un changement de régime politique, mais passaient aussi presque instantanément d'un système économique centralisé à un système libéral fondé sur l'économie de marché.

Le défi économique est effectivement considérable : le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant des PECO n'atteint que 45% de la moyenne des Quinze<sup>2</sup>, l'écart de richesse des plus riches aux plus pauvres y est de 45 comparé à 2,4 pour l'UE15. Le poids démographique des nouveaux Etats membres pèse pour 20% dans l'UE (75 millions d'habitants), leur économie par contre seulement pour 5%. Sur le plan économique, les nouveaux Etats membres doivent donc réaliser des progrès de rattrapage économique énormes pour atteindre le niveau des Quinze.

L'élargissement de l'UE à l'Est représente des opportunités économiques pour les anciens ainsi que pour les nouveaux Etats membres. En général, les nouveaux Etats membres s'attendent à une croissance économique plus rapide et une augmentation du niveau de vie de leur population. Selon le rapport sur l'élargissement de Wim Kok, « le commerce des marchandises et des services devrait s'intensifier tandis que des économies d'échelle seront réalisées et que

---

<sup>1</sup> Jusqu'en 1989, ces pays connaissaient différentes dénominations, notamment : pays du bloc communiste, pays de l'Est, démocraties populaires, pays du COMECON,... Pour la suite, je vais les regrouper sous le sigle PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale), ce dernier étant le plus utilisé depuis la chute du système socialiste.

<sup>2</sup> A titre de comparaison, lors de l'élargissement en 1986, le PIB par habitant des pays adhérents (Portugal et Espagne) se situait à 70% de la moyenne européenne de 1986.

les flux d'investissements seront accrus, avant d'observer une expansion économique plus importante à la fois au sein des Etats membres actuels et futurs».<sup>3</sup>

L'élargissement à l'Est n'est donc pas sans opportunités, mais il est aussi riche en défis. Les entreprises des nouveaux pays membres, doivent par exemple affronter une concurrence plus accrue avec des économies beaucoup plus performantes. La population de l'UE15 craint la fuite des capitaux à l'Est à cause d'une main-d'œuvre meilleur marché entraînant une augmentation du chômage dans leur pays. En plus, l'élargissement pourrait provoquer une migration des travailleurs de l'Est vers l'Ouest en quête de meilleurs salaires, ce qui ne resterait non plus sans conséquences pour le marché de l'emploi. De ce fait, l'opinion publique des anciens Etats membres était très réservée envers l'adhésion de dix nouveaux Etats membres, en particulier la population allemande et autrichienne, dont le pourcentage des voix s'exprimant d'une manière négative envers l'élargissement dépassait les 50%. La question des défis et conséquences économiques de l'élargissement à l'Est est donc d'une importance majeure et reflète l'intérêt de la problématique traitée.

L'objet du présent mémoire n'est pas d'examiner la situation de chaque pays, mais l'accent est mis sur les défis et conséquences engendrés par l'élargissement dans trois domaines spécifiques. Comme la littérature portant sur l'intégration économique distingue trois domaines particulièrement concernés par ce processus, à savoir :

- les investissements ;
- les échanges commerciaux ;
- la migration des travailleurs ;

et la perspective de croissance future dépend aussi en grande partie de ces trois facteurs, le présent mémoire se propose d'analyser les conséquences en termes d'échanges commerciaux, mais aussi en ce qui concerne la mobilité du capital, c'est-à-dire les investissements, et la mobilité de la main-d'œuvre, à savoir la migration.

En donnant les enjeux d'une manière générale, l'approche est illustrée par le cas de la Pologne, qui est tantôt considérée comme le pays aux structures

---

<sup>3</sup> Kok, W., *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, 2003.

économiques les plus archaïques et celui qui accuse le plus de retards tantôt comme un des pays de transition les plus performants en Europe.<sup>4</sup> Vu que les effets de l'élargissement seront plus importants pour les pays qui partagent une frontière avec les nouveaux Etats membres, il est souvent fait référence au cas de l'Allemagne pour illustrer la situation des anciens Etats membres.

Bien que l'élargissement ait certainement beaucoup d'implications sur le secteur agricole en Pologne, les effets sur l'agriculture ne sont examinés que marginalement. En cette matière, on peut toutefois constater que pendant les premiers mois suivant l'adhésion, l'impact de l'élargissement a été meilleur que prévu. En effet, les agriculteurs, qui faisaient partie des plus grands eurosceptiques, ont non seulement profité des paiements directs dans le cadre de la PAC, mais aussi d'une hausse du prix de leurs produits.

Il me semble que la situation économique particulière des nouveaux Etats membres ne peut être expliquée sans un éclaircissement de ce qu'était le modèle économique communiste. Le premier chapitre introduit donc de manière générale la problématique de la transition d'une économie planifiée vers une économie de marché, en commençant par une description du système économique planifié. Il suit une explication de la transition, un processus qui s'est réalisé tant au niveau interne qu'au niveau externe des PECO. Enfin, afin d'illustrer ce processus par un exemple concret, on trouve la présentation de la transition économique de la Pologne, qui a été amorcée avec les profonds changements de 1989 et marquée par plusieurs étapes difficiles tant au niveau politique qu'économique ou social.

La deuxième partie traite des investissements directs étrangers (IDE), qui sont considérés comme le facteur clé du rattrapage et de la convergence économique. Après une brève définition des IDE, il suit une présentation de l'évolution des flux d'IDE vers la Pologne depuis le début de la transition jusqu'à l'heure actuelle. Ensuite, les effets de l'élargissement sur les IDE sont analysés plus en détail. En effet, les opinions concernant ce sujet divergent et l'évolution future des flux d'IDE vers la Pologne est relativement incertaine. D'où, la partie suivante est consacrée à l'étude des facteurs d'attraction des IDE en essayant de

---

<sup>4</sup> Il faut toutefois noter que la majorité des constations qui valent pour la Pologne, valent aussi pour les autres nouveaux Etats membres qui viennent d'achever une transition économique, parce que les problèmes économiques de ces pays sont assez similaires.

dégager les implications pour la Pologne. De plus, les synergies entre les IDE et les entreprises locales sont examinées. Dans ce contexte, le cas du secteur sidérurgique polonais sert à illustrer la problématique des restructurations. La dernière partie du deuxième chapitre s'intéresse au point de vue des anciens Etats membres, soit la crainte que l'élargissement va accélérer le processus de délocalisation des unités de production vers l'Est, entraînant des conséquences négatives pour les marchés du travail à l'Ouest.

En matière d'intégration économique, il est également nécessaire d'analyser l'interpénétration des économies de l'UE en termes d'échanges commerciaux. De ce fait, le troisième chapitre présente l'évolution des échanges commerciaux entre l'UE15 et la Pologne. A ceci se joint une étude sur les conséquences de l'adhésion au marché unique pour le commerce des nouveaux Etats membres, illustrées par le cas de la Pologne. En dernier lieu, l'impact de l'élargissement sur le volume des échanges de la Pologne est considéré.

Le quatrième chapitre étudie les flux migratoires et leur évolution potentielle suite à l'élargissement, car la possibilité d'un afflux de travailleurs des nouveaux Etats membres, en quête d'un salaire plus élevé, a suscité des craintes auprès des populations à l'Ouest. Il se compose d'une description du régime transitoire ainsi que d'une prévision des flux migratoires après l'instauration de la libre circulation des travailleurs. A cette fin, l'expérience des élargissements passés, les chiffres avancés par les experts, mais aussi les facteurs push et pull, c'est-à-dire les facteurs influençant la mobilité de la main-d'œuvre, sont présentés ainsi que leur impact relatif à la migration des travailleurs polonais. Puis, la question si la migration constitue une chance pour l'UE afin de résoudre le problème démographique et de relancer la croissance économique est considérée. La dernière partie du cinquième chapitre approche la problématique de la migration du point de vue de la Pologne afin de discerner la réaction de la Pologne suite aux dispositions transitoires et les conséquences de la migration pour ce pays.

Bref, en considérant les effets sur les IDE et les échanges commerciaux ainsi que la migration de la main-d'oeuvre à l'aide du cas de la Pologne, le présent mémoire se propose comme objectif d'étudier les enjeux économiques de l'élargissement à l'Est de l'UE.

## **Chapitre I**

# **La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché**

Au cours de l'histoire, on peut distinguer plusieurs tendances de la pensée économique qui se distinguent surtout par leur conception du rôle de l'Etat dans l'économie. Ce rôle bascule entre l'abstention totale de l'Etat à intervenir et celui d'un acteur majeur dans l'économie. La théorie « classique » ou libérale, établie par Smith et Ricardo, postule que l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie est inutile, voire néfaste parce que celle-ci est régie par des mécanismes naturels, la « main invisible » qui maintient l'équilibre. Cette conception libérale a été atténuée par Keynes qui considérait qu'une intervention étatique limitée est nécessaire pour éviter des crises économiques ou un chômage massif. De ce courant s'est développé le modèle d'économie mixte.<sup>5</sup>

La conception de l'Etat qui était en vigueur dans les pays du bloc communiste s'opposait au courant libéral, car elle attribuait à l'Etat le rôle de la régulation et de l'allocation des biens, soit de l'organisation de l'ensemble des activités économiques. Il faut cependant analyser d'une manière plus détaillée le modèle de l'économie planifiée pour comprendre les divergences entre les deux modèles économiques qui ont coexisté pendant presque tout le XXe siècle.

---

<sup>5</sup> L'application de ce modèle varie pourtant fortement entre les différents pays qui s'en réclament à cause d'une variation du degré de l'intervention étatique.



## **I.1 Caractéristiques d'une économie planifiée**<sup>6</sup>

Les principales caractéristiques économiques observables dans tous les PECO étaient les suivantes : la prédominance du secteur des biens d'équipement ; la planification centralisée ; la propriété publique ; l'absence de paramètres économiques, ce qui conduisait à des prix artificiels ; la quasi-absence d'un système bancaire et une économie fermée. De plus, l'économie parallèle a occupé une place considérable dans ces économies.

- **La prédominance du secteur des biens d'équipement**

Dans l'économie planifiée, la prédominance marquante du secteur des biens d'équipement se manifestait par une surproduction dans l'industrie lourde alors que la production des biens de consommation était largement négligée et se trouvait dans une pénurie chronique.<sup>7</sup> La surconsommation de produits énergétiques engendrait pourtant de graves atteintes à l'environnement. La Pologne se caractérisait surtout par une abondance de ressources en charbon dont elle était le quatrième producteur mondial.

- **La planification centralisée**

La centralisation de l'économie se manifestait en premier lieu par l'appropriation collective des moyens de production au lieu d'une propriété privée, comme elle existe dans une économie capitaliste. Presque toutes les entreprises, les exploitations agricoles et même le secteur bancaire appartenaient à l'Etat, la propriété privée restant marginale.

La planification se traduisait par le Plan, qui fixait les buts à atteindre tels que les objectifs de production, les « inputs » de matières premières, les investissements, le niveau des prix et les salaires. Ce mode de régulation, qui raisonnait uniquement en termes de quantités accumulées sans anticiper la demande ou essayer d'améliorer la qualité des produits, s'opposait complètement à celui de l'économie de marché où les prix et les quantités à

---

<sup>6</sup> Mossé, E., *Problèmes économiques contemporains*, 1998.

Cours de M. Bafoil, 2005.

Cours de M. Piasecki, 2005.

<sup>7</sup> Selon M. de Lobkowitz, DG Elargissement, Desk Roumanie, « l'économie socialiste était l'organisation de la pénurie ».

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

produire sont déterminés par la confrontation de l'offre et de la demande. D'où, l'économie socialiste préconisait une coordination bureaucratique, suite à laquelle on se trouvait souvent dans une situation de surproduction ou alors de pénurie de certains produits tandis que dans l'économie capitaliste la coordination par le marché est préférée.

La prise de décision centralisée résultait de l'organisation hiérarchique du système socialiste. La Commission centrale du Plan émettait des décisions lesquelles devaient être exécutées par les échelons inférieurs. Les éléments de base, les entreprises, n'avaient donc plus aucune autonomie. Du fait que le sommet attribuait les inputs et subventionnait les entreprises déficitaires par les gains des entreprises bénéficiaires, les entreprises n'étaient pas poussées à maximiser, voire même à réaliser du profit. L'irresponsabilité des dirigeants était donc grande puisqu'il n'existait aucune contrainte ou sanction financière. Par ailleurs, le choix des dirigeants d'entreprise répondait davantage à des critères politiques, comme l'appartenance au Parti, qu'à des qualités de gestionnaire.

- **L'économie fermée**

En dehors des échanges avec les autres pays membres du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle)<sup>8</sup>, le commerce extérieur était très limité et étroitement contrôlé. Selon la conception socialiste, le commerce extérieur servait uniquement à combler les manques intérieurs. Les produits échangeables étaient définis par le Plan selon des listes positives, indiquant des quotas pour les produits qu'on pouvait importer ou exporter, et des listes négatives qui énuméraient les produits pour lesquels le commerce extérieur était interdit. En outre, les organismes publics étaient les seuls qui étaient autorisés à effectuer des échanges avec l'extérieur. Les entreprises exportatrices devaient céder l'intégralité de leurs avoirs en devises à la banque centrale tandis que les entreprises importatrices recevaient d'elle les devises nécessaires au paiement de leurs achats à l'étranger.

---

<sup>8</sup> En anglais COMECON ou Council for mutual economic aid. Créé en 1949 en riposte au plan Marshall, le COMECON regroupait autour de l'URSS (Union des républiques socialistes soviétiques), la RDA (République démocrate allemande), la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Mongolie, Cuba et le Vietnam.

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

Quant à la main d'œuvre, il est à observer que la productivité du travail était faible et l'absentéisme fréquent. L'obligation de plein-emploi faisait que le taux de chômage était pratiquement nul alors qu'on assistait à une quasi-stagnation de l'activité durant les années précédant la transition.<sup>9</sup> En fait, la fin des années 1970 et les années 1980 marquaient une période de stagnation des performances économiques dans les pays communistes. L'aggravation des problèmes économiques, qui débouchaient en une crise de la production intérieure ainsi qu'une crise des paiements extérieurs, était en partie à l'origine de l'effondrement du régime communiste en 1989.

## **I.2 La transition**

La transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché, déclenchée en 1989 dans les PECO, se révélait un processus long et douloureux, accompagné d'une crise économique et sociale. Afin d'achever la transition économique, les PECO appliquaient les prescriptions du consensus de Washington, à savoir: la privatisation, la dérégulation et la libéralisation.

### **I.2.1 La transition au niveau interne<sup>10</sup>**

Le principal défi qui se posait au niveau interne consistait dans le retrait de l'Etat de la vie économique ainsi que le passage d'un rôle actif vers un rôle passif. Le retrait de l'Etat passait en premier lieu par la réduction du poids du secteur public, qui occupait une place très importante pendant le régime communiste. Au début des années 1990, le secteur public représentait 63% en Pologne et 65% en Hongrie, comparé à 31% pour les Etats-Unis, 45% pour la France et 44% pour l'Allemagne.<sup>11</sup> Quant au secteur agricole polonais, il faut mentionner que la part publique était moindre que dans d'autres pays (85% appartenaient au secteur privé), grâce à Gomulka qui avait négocié la privatisation agricole avec le Parti après la révolte de 1956.

---

<sup>9</sup> Le chômage caché était donc considérable.

<sup>10</sup> Mossé, E., *Problèmes économiques contemporains*, 1998.

Cours de M.Bafoïl, 2005.

<sup>11</sup> (chiffres exprimés en pourcentage du PIB)

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

L'augmentation du secteur privé impliquait la privatisation des entreprises qui s'étaient trouvées dans les mains de l'Etat jusqu'en 1989. Il ne suffisait toutefois pas de vendre des actions aux acteurs privés, mais il était également nécessaire d'introduire des méthodes d'organisation efficaces et rentables afin d'assurer la pérennité des entreprises. Néanmoins, dans de nombreux cas on procédait seulement à une transformation des droits de propriété, les dirigeants des entreprises restant les mêmes. Un second problème qui se posait était que les entreprises déficitaires n'étaient pas adaptées à un fonctionnement dans une économie de marché. De ce fait, leur restructuration engendrait le licenciement des travailleurs non productifs.

Un autre objectif à réaliser au plan interne était celui de la libéralisation des prix et des salaires, qui avaient été déterminés jusqu'alors par l'Etat par le biais du Plan. Le contrôle des prix devait donc être aboli de manière que le marché puisse structurer le prix des denrées. Enfin, la transition affectait aussi le système financier par l'instauration d'un institut d'émission, capable d'assurer la stabilité des prix et des taux de change, et d'un réseau de banques commerciales pour gérer les dépôts et accorder des crédits aux particuliers en respectant des critères de solvabilité.

### **I.2.2 La transition au niveau externe**

Le principal objectif au niveau externe était l'instauration du libre-échange et l'ouverture à la concurrence internationale. Ceci supposait tout d'abord le retrait du CAEM, par lequel étaient passés presque tous les échanges extérieurs des PECO. En 1991, afin de développer le commerce entre eux, la Pologne, l'Hongrie et la Tchécoslovaquie signaient un accord de libre-échange concernant les marchandises à Visegrad, qui était remplacé en 1992 par la CEFTA (Central European Free Trade Area). Les PECO devaient pourtant également développer leurs relations commerciales avec l'Ouest et notamment l'UE, ceci en premier lieu pour se procurer les biens qu'ils n'étaient pas capables de produire.

La concurrence, entraînée par les privatisations et l'ouverture au marché international, rendait nécessaires l'augmentation de la compétitivité et le développement d'une main d'œuvre qualifiée. La liberté des flux de capitaux ainsi

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

que la convertibilité de la monnaie étaient aussi des éléments importants afin d'attirer des investissements étrangers, nécessaires au développement de l'économie.

### **I.3 La transition économique de la Pologne**<sup>12</sup>

Déjà avant 1989, la Pologne, de même que la Hongrie, avait fait des tentatives pour changer son système économique. Il fallait cependant assister à plusieurs échecs avant que la Pologne ne commence à introduire l'économie de marché.

A la veille de la transition, la situation économique de la Pologne était pire que celle des autres pays qui venaient de se libérer du communisme. En 1989, le PIB par tête se situait autour de 2.100\$ (par rapport à une moyenne de 17.400\$ pour les pays de l'OCDE). L'inflation annuelle atteignait 640% en 1989, contre 18% en Hongrie et 1,5% en Tchécoslovaquie. Ce taux élevé résultait du fait que, déjà avant la transition, le gouvernement polonais avait procédé à des augmentations massives des prix afin de stabiliser l'endettement et résorber le déficit extérieur.<sup>13</sup> En fait, la chute du système communiste était en partie due à la crise économique et la pénurie des biens de consommation qui l'accompagnait, mais aussi à la dette publique énorme envers les pays occidentaux. Vers la fin des années 80 ceux-ci refusaient d'accorder des prêts supplémentaires et la Pologne n'était plus en mesure de rembourser ses échéances.

Par ailleurs, l'endettement extérieur était est un des problèmes majeurs de la Pologne. Il atteignait \$49 milliards en 1990 dont 65% d'endettement public

---

<sup>12</sup> Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

Keane, M. & Prasad, E., *La transition en Pologne. Inégalités, transferts et croissance*, 2001.

Lenain, P., *Pologne : une transition réussie*, 2000.

Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, 2003.

Mossé, E., *Problèmes économiques contemporains*, 1998.

Cours de M.Piasecki, 2005.

Cours de M.Bafoil, 2005.

Piasecki, R., *La Pologne dans l'Union Européenne : les défis*, 2004.

<http://www.paiz.pl>

<http://www.poland.gov.pl/index.php?document=972>

<sup>13</sup> En 1987 la hausse des prix était de 25% et en 1988 elle était de 60% .

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

et 35% privé.<sup>14</sup> Afin d'alléger le fardeau de ses dettes, la Pologne devenait un client du club de Paris, qui gérait les dettes contractées auprès des organismes publics et du club de Londres, qui s'occupait de la gestion des dettes contractées auprès d'agents privés. Suite à un accord avec le club de Paris en 1991, 50% de la dette publique extérieure étaient annulés, pour les autres 50% on accordait des réaménagements de remboursements qui incluaient des limitations d'intérêt. De même, la Pologne signait en 1994 un accord avec le club de Londres concernant la réduction ainsi que la conversion en obligations de sa dette auprès des agents privés. Ces concessions permettaient de réduire le montant annuel des remboursements de \$8,5 à moins de \$2 milliards, ce qui permettait à la Pologne de dépenser plus d'argent à son redressement économique.

Le premier gouvernement non communiste de Tadeusz Mazowiecki arrivé au pouvoir en septembre 1989 commençait la transition économique en janvier 1990 avec le lancement du plan Balcerowicz qui visait la reconstruction de l'économie polonaise. Ce plan, nommé d'après le ministre des finances Leszek Balcerowicz et mené sous l'auspice du FMI (Fonds monétaire international), prévoyait de nombreuses réformes telles que la libéralisation des prix, des salaires et du commerce extérieur ; l'abolition des subventions étatiques ; la réduction de l'hyperinflation ; la convertibilité du zloty ; l'institution d'un contrôle des salaires et la privatisation des entreprises d'Etat en sociétés par actions. De plus, une politique budgétaire ainsi qu'une politique monétaire très restrictive furent adoptées. Bien que controversées, ces mesures permettaient une reprise de l'activité économique dès 1992 tandis que pour la plupart des autres PECO le point tournant intervenait à partir de 1993 - 1994.

Néanmoins, les premières années suivant le changement de régime (1989-1992) se traduisaient aussi pour la Pologne par un recul de l'activité économique. Cette évolution s'explique partiellement par le fait qu'au début de la transition ils existaient beaucoup d'incertitudes concernant la gestion des entreprises. De plus, ceux qui arrivaient au pouvoir étaient mal préparés et n'avaient pas de connaissances sur les méthodes de gestion pratiquées à l'Ouest comme la comptabilité, la gestion des stocks... L'économie polonaise, comme toutes les économies en transition, se trouvait également confrontée à des problèmes conjoncturels. La levée du contrôle des prix dans un système qui ne

---

<sup>14</sup> Le montant annuel dû, intérêts et capital, était de \$8,5 milliards.

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

tenait compte ni des coûts ni du rapport entre l'offre et la demande engendrait une inflation galopante et une dépréciation de la monnaie. La hausse moyenne des prix était de 78% tandis que pour certains biens elle était de 600%. Par conséquent, on voyait se développer une économie parallèle pour les denrées impossibles à trouver dans le circuit légal.

Quant aux coûts sociaux engendrés par la transition, il faut noter qu'ils étaient énormes et se traduisaient surtout par l'apparition, puis la forte augmentation du chômage, un phénomène qui n'existait pratiquement pas, ou que sous forme de chômage caché, dans l'économie socialiste.<sup>15</sup> Au début de la transition, le chômage n'était pas encore si élevé, car les grandes entreprises étatiques avaient gardé leurs effectifs en surnombre même si leur activité était en baisse. Puis, suite à la thérapie de choc et au licenciement massif, le chômage augmentait plus rapidement en Pologne que dans les autres PECO.

Malgré les problèmes auxquels la Pologne était confrontée, les bases d'une économie de marché se mettaient peu à peu en place et la Pologne pouvait récolter les fruits de ses réformes. En témoigne le fait qu'en 1989, la Pologne possédait 8.000 grandes entreprises étatiques et quelques 15.000 PME (Petites et Moyennes Entreprises) tandis qu'à l'heure actuelle, il n'en reste que 1.000 entreprises étatiques et les PME ont atteint le chiffre de 3 millions. La privatisation a largement progressé : le secteur privé contribue pour 75% au PIB et génère plus de 83% de biens et services exportés. De plus, en 1989, le commerce avec les pays de l'Ouest représentait seulement 20% du commerce total alors qu'aujourd'hui il représente environ 80%. Voici une comparaison de quelques indicateurs de niveau de vie en 1989 et 2003 qui montrent aussi l'évolution économique de la Pologne.

### Indicateurs du niveau de vie en Pologne en 1989 et 2003

(en nombre d'unités par mille habitants)

	1989	2003	UE (2003)
Automobiles	110	300	460
Lignes téléphoniques	105	340	643

Sources : Mossé, E., *problèmes économiques contemporains*, 1998.  
Piasecki, R., *La Pologne dans l'Union Européenne : les défis*, 2004.

<sup>15</sup> Voir Annexe E: Chômage en Pologne

## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

Grâce à la priorité donnée à la croissance économique par les gouvernements polonais<sup>16</sup>, la Pologne a obtenu de bons résultats économiques pendant les années 90 et peut être considérée comme une des économies en transition les plus performantes.<sup>17</sup> Son taux d'inflation a fortement diminué de 70% en 1991 à 3,5% en 2004 et son PIB a connu un accroissement annuel moyen de 4,3% malgré deux années de croissance lente en 2001 et 2002. Suite à cette bonne croissance économique, on a estimé que la Pologne satisfait aux critères d'adhésion<sup>18</sup>, qui correspondent en matière économique à l'existence d'une économie de marché efficace ainsi que l'aptitude à supporter la pression concurrentielle à l'intérieur de l'UE, et son traité d'adhésion a été signé le 16 avril 2003.

Cependant, en dépit des progrès économiques énormes et l'adhésion à l'UE, la transition n'est actuellement pas encore achevée. Selon R. Piasecki<sup>19</sup> :

- les institutions de marché fonctionnent mal ou n'existent pas encore ;
- il manque d'infrastructures autoroutières et de chemin de fer rapides, de plus l'infrastructure routière se trouve dans un mauvais état ;
- la Pologne a le taux de chômage le plus élevé des nouveaux Etats membres. Il touche surtout les ouvriers des usines et les jeunes (en 2003, le chômage des jeunes de moins de 25 ans atteignait 41,5%) ;
- les pensionnaires doivent survivre avec des pensions qui sont en dessous des standards internationaux de pauvreté ;
- les entreprises étatiques sont encore trop nombreuses, surtout l'industrie chimique et celle du charbon, de l'acier et des armements doivent être privatisées ;
- les entreprises ne sont pas encore suffisamment concurrentielles face à celles de l'Ouest

---

<sup>16</sup> Il régnait toujours un consensus sur ce point entre les forces politiques majeures, même si les opinions concernant le choix de la méthode divergeaient.

<sup>17</sup> On parlait même de « l'Aigle montant d'Europe » ou bien du « Tigre européen ».

<sup>18</sup> Ces critères sont d'ordre politique, économique et institutionnel. Les critères primordiaux sont l'existence d'institutions politiques garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, l'existence d'une économie de marché efficace et capable de faire face à la pression concurrentielle ainsi que la reprise de l'acquis communautaire.

<sup>19</sup> Piasecki, R., *La Pologne dans l'Union Européenne : les défis*, 2004.

Cours de M.Piasecki, 2005.



## La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché

- il faut encore faire des progrès en ce qui concerne la restructuration de l'industrie lourde et de l'agriculture. L'agriculture représente 40% de la population, mais seulement 4% du PIB ;
- la politique monétaire et fiscale ainsi que la protection de la propriété privée et les procédures de faillites ne sont pas encore efficaces ;
- l'efficacité de l'administration, du système juridique et de la police est en général faible ;
- une grande partie de la nouvelle richesse a des origines douteuses ;
- la corruption et le népotisme de même que la bureaucratie et l'économie souterraine sont très répandus et préoccupants.

## Chapitre II

### Les investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) reflètent l'intention d'une société d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise d'un autre pays, en s'appropriant un niveau d'influence significatif sur la gestion de cette entreprise. Selon la définition formelle, l'investisseur doit posséder au minimum 10% des actions ou des droits de vote dans l'entreprise visée.<sup>20</sup> Les IDE ne sont jamais un projet à court terme, car derrière tout investissement il y a un intérêt stratégique à long terme. Du point de vue de la motivation, on distingue deux types d'IDE :

- Les IDE horizontaux, dont le motif principal est la conquête d'un nouveau marché et les perspectives de profit qui en résultent. Dans ce cas, il n'y a pas de délocalisation d'une unité de production, c'est plutôt une duplication d'une unité de production qui existe déjà dans le pays de départ. Cette forme d'IDE représente une sorte de substitut aux exportations.
- Les IDE verticaux sont motivés par la réduction des coûts de production. Ici, on ne peut plus parler d'une duplication des unités de production, parce que l'investissement devient un substitut pour l'unité de production dans le pays de départ<sup>21</sup>.

En Pologne, les deux types d'IDE existent puisque la décision peut être motivé par la conquête d'un grand marché de 38 millions de consommateurs ou la possibilité de produire à des coûts plus bas et de réexporter les biens vers l'Ouest. La majorité des entreprises étrangères installées en Pologne sont pourtant des firmes transnationales qui ont été attirées par le marché intérieur polonais.

A côté de la motivation, il faut aussi différencier entre les multiples formes que l'investissement peut prendre, notamment : joint-venture, filiale, fusion,

---

<sup>20</sup> Degryse, C., *L'économie en cent et quelques mots d'actualité*, 2000.

<sup>21</sup> Uppenbergh, K. & Riess, A., *Determinants and growth effects of foreign direct investment*, 2004.

acquisition, investissement ex-nihilo (investissement greenfield),... car ces formes influencent d'une certaine façon les effets des IDE. D'une manière générale, ce sont les fusions transfrontalières d'entreprises et les acquisitions qui drainent l'essentiel des IDE. En Pologne, les investissements greenfield sont la forme prépondérante (51% en 2003) et en constante augmentation pendant les dernières années. Cette tendance s'explique par la régression des IDE sous forme d'acquisition dans le cadre de la privatisation (22% en 2003). Comme la privatisation est presque achevée, les investissements greenfield, donc, la construction d'une nouvelle entreprise, resteront la principale forme des IDE en Pologne dans le futur.<sup>22</sup>

### **II.1 L'évolution des flux d'IDE en Pologne**

Les flux d'IDE de l'Ouest vers l'Est ont commencé au début des années 1990 et sont une des raisons du développement économique des PECO. Il est généralement admis que les IDE en Pologne ont connu une hausse considérable depuis la chute du communisme grâce aux programmes de restructuration et de privatisation, des bonnes perspectives de croissance économique et la création de zones économiques spécifiques. La présence d'une main-d'œuvre habile à salaire plus bas qu'en Europe de l'Ouest a surtout attiré les sites de production des industries intensives en main-d'œuvre. Il ne faut non plus oublier que la perspective d'adhésion à l'UE a aussi joué un rôle important dans l'attractivité de la Pologne.

Pendant les années 90, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont attiré la majorité des IDE. Toutefois, cette période peut être divisée en deux grandes parties en ce qui concerne les flux d'IDE vers cette région. Pendant la période de 1990 à 1994 les investisseurs étrangers ont préféré investir en Hongrie ou en République tchèque, car ces pays étaient plus stables à cette époque-là.<sup>23</sup> A partir de 1995, la Pologne est devenue le leader dans la région. Pendant la première période, les entrées d'IDE en Pologne étaient de l'ordre de

---

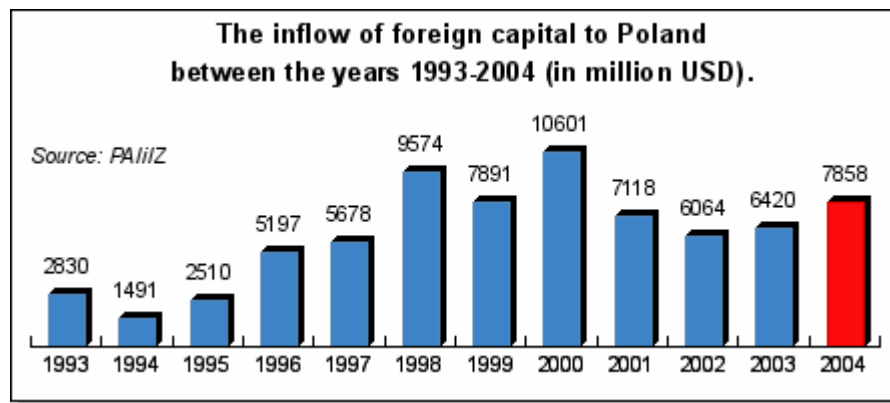
<sup>22</sup> Zschiedrich, H., *Direktinvestitionen als Hoffnungsträger im EU-Beitrittsprozess mittelosteuropäischer Wirtschaften*, 2001.

<http://www.paiz.pl>

<sup>23</sup> Il est aussi supposé que le recours de la Pologne au club de Paris, et donc le non respect des échéances de remboursement avait entraîné la méfiance des investisseurs.

\$0,1 milliards en 1990 et \$1,4 milliards en 1994. L'apport cumulatif entre 1990 et 1994 s'élevait à environ \$5 milliards. La deuxième période est plus remarquable avec des entrées d'IDE de \$5,2 milliards en 1996, atteignant \$10,6 milliards en 2000.

A partir de 2000, les flux d'IDE vers la Pologne ont pourtant connu une diminution. En 2001, la Pologne a dû céder sa première place à la République tchèque qui enregistrait des entrées d'IDE de l'ordre de \$9 milliards cette année-là, contre \$7,1 milliards pour la Pologne. En 2004, la valeur des entrées de capitaux étrangers en Pologne atteignait \$7,86 milliards, ce qui représente la valeur la plus élevée depuis l'an 2000 et donc une tendance croissante des IDE par rapport à la diminution qu'elle connaissait à partir de 2000.<sup>24</sup>



Source: <http://www.paiz.pl>

En ce qui concerne les préférences sectorielles des investisseurs en Pologne, on remarque tout d'abord que les préférences ont été assez stables au cours des dernières années, avec une prépondérance pour le secteur manufacturier (39,9% du total des entrées d'IDE en 2004), dont principalement les matières premières, les équipements de transport et l'industrie alimentaire; suivi du secteur de l'intermédiation financière (23,4%) ; du commerce de détail et des réparations (11,8%) et des transports (9,7%). Le secteur des services devient aussi de plus en plus intéressant pour les investisseurs, surtout le

<sup>24</sup> Skuratowicz, A., *Effects of FDI on wage inequalities in Poland. Theory and evidence*, 2001. N, *Aufschwung, aber kein Boom. Erstmals hat eine polnische Firma im großen Stil investiert*, 2004. <http://www.paiz.pl>

domaine des médias. Le secteur primaire, à savoir l'exploitation minière (0.3%) et l'agriculture (0,1%) est le secteur le moins visé par les investisseurs étrangers.<sup>25</sup>

Néanmoins, il est à remarquer que les IDE ont contribué à une certaine polarisation régionale de la Pologne. La majorité des IDE est situé dans les plus grandes villes et les régions les plus développées : les voïvodies de Mazowieckie (région de Varsovie), de Slaskie (Katowice) et de Wielkopolskie (Poznan).<sup>26</sup> Selon la PAIZ (Agence polonaise de l'information et des investissements étrangers), les investisseurs préfèrent les grandes villes parce qu'elles possèdent une meilleure infrastructure dans les télécommunications et les transports ainsi qu'une main-d'œuvre plus qualifiée.<sup>27</sup> Outre la préférence des investisseurs pour les grandes villes et agglomérations, on remarque un clivage Est-Ouest des IDE. La plus forte présence d'IDE dans la partie Ouest de la Pologne s'explique en majeure partie par le facteur de la distance géographique.<sup>28</sup>

En effet, la proximité de ces régions a été un élément favorable pour attirer des capitaux de l'Allemagne, qui a joué un rôle précurseur en ce qui concerne les IDE dans l'Europe de l'Est. Les entreprises allemandes, surtout les constructeurs automobiles, ont montré la voie à leurs concurrents en investissant dans les PECO pour produire localement et bénéficier d'une main-d'œuvre meilleur marché et bien formée. Aujourd'hui, avec un volume d'investissements de €7,8 milliards, l'Allemagne s'est fait dépasser par la France, les Pays-Bas et les Etats-Unis et ne se retrouve qu'en quatrième place des pays investisseurs en Pologne tandis qu'en 1997 elle était encore en tête. Ce changement est en partie dû à la mauvaise situation économique de l'Allemagne, mais aussi à une diversification des IDE. Les investisseurs allemands se concentraient durant les premières années de la transition sur la Pologne, la Hongrie et la République tchèque et s'orientent de nos jours de plus en plus vers la Bulgarie ou la Roumanie. En outre, la position actuelle de leader de la France s'explique par le fait qu'elle réalise surtout des grands investissements dans les

---

<sup>25</sup> <http://www.paiz.pl>

<sup>26</sup> Voir Annexe B: Répartition des IDE en Pologne

<sup>27</sup> Il paraît qu'il n'y a pas de perspective de changement ou d'amélioration de ce déséquilibre régional dans les années à venir, car le développement des infrastructures, qui est si important pour attirer les IDE est très lent, de même que la formation de la main-d'œuvre.

<sup>28</sup> <http://www.paiz.pl>

télécommunications, comme par exemple celui de France Telecom qui valait plus de \$4 milliards, tandis que pour l'Allemagne ce sont majoritairement des PME qui investissent en Pologne.<sup>29</sup>

Quant à la répartition des IDE entre les nouveaux Etats membres, il est à constater que la République tchèque est le plus grand concurrent de la Pologne.<sup>30</sup> Nombreux investisseurs préfèrent la République tchèque à la Pologne, à cause d'un mauvais développement des infrastructures polonaises, des salaires plus élevés (parmi les salaires des nouveaux Etats membres ceux en Pologne sont les plus élevés après la Slovaquie). Néanmoins, selon l'indice de confiance élaboré par A.T. Kearney en 2003, la Pologne se trouve au 4<sup>e</sup> rang, la République tchèque seulement au 13<sup>e</sup> et la Hongrie au 17<sup>e</sup> rang des destinations les plus intéressantes pour investir.<sup>31</sup> Afin de déterminer si la Pologne restera parmi les majeurs bénéficiaires d'IDE dans les prochaines années, je vais maintenant analyser les différents facteurs d'attraction des IDE et les mettre en relation avec la situation en Pologne.

## **II.2 Facteurs d'attraction des IDE**

L'investissement direct à l'étranger n'est pas motivé par le seul critère des coûts de production ou de la taille du marché. Ces deux facteurs jouent dans une phase initiale, mais au-delà d'un certain seuil, ce sont d'autres facteurs qui sont décisifs pour attirer des IDE. Voilà pourquoi cette partie se propose de distinguer ces critères afin de tirer des conclusions quant à leur impact pour les investissements en Pologne.

### **II.2.1 La reprise de l'acquis communautaire**

---

<sup>29</sup> Lemaître, F. & de Tricornot A., *L'élargissement, une réalité déjà ancienne pour les entrepreneurs*, 2004.

Spahn, S., *Die Einführung des Euros 2009 ist realistisch*, 2004.

N., *Aufschwung, aber kein Boom. Erstmals hat eine polnische Firma im großen Stil investiert*, 2004.

<sup>30</sup> En 2004, les deux pays avaient chacun une part d'environ 14% dans le total des flux d'IDE vers les PECO.

<sup>31</sup> Spahn, S., *Turbulenter Start in die EU. Trotz politischer Wirren erleben Handel und Investitionen einen Aufschwung*, 2004.

<http://www.paiz.pl>

La reprise de l'acquis communautaire est un des critères établis par le Conseil de Copenhague conditionnant l'adhésion à l'UE. Depuis son adhésion, le contrôle du respect de la législation communautaire s'exerce pour la Pologne de la même façon que pour les autres Etats membres. L'intensification de la sécurité juridique associée au statut d'Etat membre de l'UE signifie un environnement politique et juridique stable, ce qui est une condition importante pour attirer les investissements et instaurer un bon climat d'entreprise. En réduisant les incertitudes, l'adoption des normes communautaires est donc un facteur favorable à une augmentation des flux de capitaux.

Néanmoins, bien que tous les nouveaux Etats membres soient supposés d'avoir mis en oeuvre la réglementation communautaire à la date de leur adhésion, la Commission a identifié plusieurs domaines où la carence dans l'implémentation des normes soulève encore des préoccupations. Les craintes de la population à l'Ouest touchent aussi à un manque de réglementation dans le domaine de la sécurité, par exemple la lutte contre la corruption, le crime organisé,... mais aussi celui de la santé (normes alimentaires, protection des consommateurs,...). En ce qui concerne le rapport de la Commission sur la Pologne, il en ressort qu'elle a accumulé le plus de retard dans le domaine de l'agriculture, comme par exemple le contrôle vétérinaire et celui du transport des animaux, la libre circulation des personnes (reconnaissance mutuelle des qualifications) et la pêche. De plus, la Pologne doit encore faire des efforts dans le domaine du droit du travail et la sécurité au travail, la pollution industrielle, la protection de la propriété intellectuelle et industrielle<sup>32</sup>, la lutte contre la fraude et la corruption, le blanchiment d'argent, le régime des marchés publics, la privatisation et la restructuration...<sup>33</sup> L'application de la législation communautaire laisse donc encore à désirer, ce qui peut être un obstacle pour attirer des IDE.

Concernant la problématique de la reprise de l'acquis communautaire, on peut l'illustrer par l'exemple de l'adoption de la législation environnementale. La

---

<sup>32</sup> Bien que la Pologne ait fait des progrès considérables dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, l'industrie pirate est toujours puissante. A titre d'exemple, 53% des programmes d'ordinateurs et 30% de la musique ont été piratés en 2003.

<sup>33</sup> Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

Kok, W., *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, 2003.

mise en conformité avec ces normes engendre des changements coûteux comme la modernisation des usines, l'installation de nouvelles machines onéreuses, etc. Le coût de l'ajustement en matière environnementale pour la Pologne s'élève à environ 3,2% de son PIB par an, les dépenses pour être conforme aux normes européennes dans le domaine du traitement des eaux usées sont estimées à €11.000 millions.<sup>34</sup> Comme les nouveaux Etats membres ont besoin de temps pour être en mesure d'appliquer pleinement les normes communautaires, l'UE a autorisé des dispositions transitoires pour les problèmes les plus difficiles requérant beaucoup de temps et de moyens financiers. Ainsi, pour la mise en conformité avec les normes du traitement des eaux résiduaires urbaines, la Pologne a obtenu des dispositions transitoires jusqu'en 2015. A côté des difficultés financières, la mise en oeuvre de l'acquis communautaire dans l'environnement relève aussi de difficultés administratives. Elle suppose l'amélioration du fonctionnement des administrations locales, car le secteur environnemental, comme par exemple la distribution et l'assainissement de l'eau, est encore largement géré par le secteur public.<sup>35</sup>

Relatif aux normes environnementales, on peut encore mentionner que, contrairement aux autres domaines de l'acquis communautaire, la non-conformité peut être un élément attrayant pour les IDE, car «...une zone de faible efficacité légale dans un marché unique peut créer des mouvements de délocalisation d'industries polluantes...».<sup>36</sup> A tout ceci s'ajoute un problème psychologique, car après la chute du système communiste la Pologne a déjà dû changer sa constitution et législation et maintenant elle doit le faire encore une fois.<sup>37</sup>

---

<sup>34</sup> En 2001, seulement 54% de la population polonaise étaient raccordés à une station de traitement.

<sup>35</sup> Commission européenne, *Enlargement, what does it mean for our environment?*, 2002.  
Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

ÖGUT, *Umweltpolitiken, -strategien und -programme der Beitrittsländer in Mittel- und Osteuropa*, 2002.

Wieland, U., *Utilisation de l'eau et traitement des eaux usées dans l'UE et les pays candidats*, 2003.

<sup>36</sup> Tubiana, L., *Environnement et développement, L'enjeu pour la France, Rapport au Premier Ministre*, 2000.

<sup>37</sup> Cours de M. Kinsky, 2005.



Enfin, n'oublions pas que la reprise de l'acquis communautaire signifie un effet énorme pour les nouveaux Etats membres, car ils doivent rattraper dans quelques années ce que les anciens Etats membres ont fait pendant 40 ans. En outre, on doit remarquer que les anciens Etats membres ne sont non plus en pleine conformité avec la législation. Malgré l'initiative du Conseil européen de réduire le déficit de transposition à moins de 1,5%, la moyenne du déficit s'élève toujours à 2,4%.<sup>38</sup> La non transposition des directives dans les anciens Etats membres résulte cependant moins de problèmes techniques de transposition, mais plutôt d'une résistance politique à la réalisation du marché intérieur dans certains secteurs.<sup>39</sup>

### **II.2.2 L'importance de la structure institutionnelle**

Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la corrélation entre la qualité du changement institutionnel et le niveau d'IDE est certaine. Comme on vient de le voir, la lenteur de la mise en pratique de l'acquis communautaire dans les nouveaux Etats membres résulte en grande partie de problèmes techniques administratifs. D'où, comme l'environnement institutionnel est un élément essentiel pour un bon climat économique ainsi que pour l'implémentation de l'acquis communautaire, il me semble judicieux d'analyser en quoi consiste la problématique de la mise en place des structures administratives en Pologne.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des structures administratives, la Pologne doit tout d'abord renouveler sa culture administrative, car, bien que la loi polonaise sur la fonction publique qui est en vigueur depuis 1999 soit en général conforme aux normes de l'UE, il existe une politisation et un manque de professionnalisme dans l'administration publique. Ainsi, le recrutement des fonctionnaires par concours public est minime, le népotisme pourtant élevé. Selon une étude datant de 2000, sur 16.000 fonctionnaires seulement 500 ont passé les examens de qualification. Une autre caractéristique spécifique de la

---

<sup>38</sup> Actuellement, seulement 8 des anciens Etats membres présentent un déficit de transposition qui se situe autour du taux visé de 1,5%. Fin 2003, 151 directives concernant le marché intérieur n'avaient pas encore été transposées dans tous les Etats membres, ce qui correspondait à 10% de l'ensemble des directives du marché intérieur.

<sup>39</sup> Cours de Mme Ilzkovitz, 2004.

Pologne est un clivage entre une élite de fonctionnaires bien éduqués travaillant dans les affaires relatives à l'UE et les autres fonctionnaires nationaux. De plus, nombreux fonctionnaires qui occupent leur poste déjà depuis 1989 doivent être réformés. L'organisation centralisée du régime communiste ne les incitait pas à assumer des responsabilités, mais seulement exécuter les décisions prises au niveau central. De plus, les fonctionnaires ont toujours l'habitude de garder une relation hiérarchique entre soi-mêmes et donc à se faire la concurrence au lieu de coopérer et d'échanger des informations. En témoigne le constat de la Commission dans son rapport : « le caractère hiérarchisé de l'administration polonaise freine tout développement de la coordination interministérielle et interservices ». <sup>40</sup>

A la nécessité d'une réforme de l'administration publique s'ajoute une faible confiance de la population dans les institutions. La perception négative du service public résulte du fait que sous le régime communiste il était utilisé pour implémenter la politique du parti communiste. En conséquence, les institutions étaient vues comme un moyen de contrôle politique. La problématique de l'adaptation des structures administratives résulte donc en grande partie des conditions culturelles et d'une mentalité post-communiste. La création des institutions et la transposition des lois ne sont pas suffisantes ; il faut en plus changer la mentalité des gens, ce qui est un processus qui prend généralement toute une génération avant d'être achevé. D'où « l'eupéanisation de la structure administrative polonaise peut être vue comme un processus graduel de démocratisation, de décentralisation et de modernisation ». <sup>41</sup>

Dans ce contexte se situe aussi la difficulté de la Pologne à mettre en place, auprès des administrations régionales et nationales, des structures de gestion et de contrôle nécessaires, voire indispensables, pour la réception et la gestion des fonds structurels et des aides agricoles. Au problème de la mentalité héritée du régime communiste s'ajoutent cependant encore deux autres problèmes.

---

<sup>40</sup> Pyszna, D., *The management of accession to the European Union- EU-related decision and policy-making in Poland*, 2002.

Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

Cours de M. Bafoil, 2005.

<sup>41</sup> Pyszna, D., *The management of accession to the European Union- EU-related decision and policy-making in Poland*, 2002.

Premièrement les fonds sont liés aux projets, de manière qu'il faut démontrer une capacité d'absorption des fonds afin de pouvoir en bénéficier régulièrement. Pour l'instant, la Pologne souffre toutefois d'une capacité d'absorption insuffisante. De plus, elle connaît des difficultés à trouver les ressources nécessaires pour assurer le cofinancement des projets éligibles. Deuxièmement, le pays doit disposer de la capacité d'affecter les fonds à des projets efficaces et innovateurs, permettant la croissance économique. D'où l'importance pour la Pologne de veiller à un renforcement des structures institutionnelles et la formation du personnel, condition sine qua non pour la réception et la gestion efficace des fonds.<sup>42</sup>

A côté de la réforme des structures administratives, la Pologne doit faire des efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence de son système judiciaire. Un bon système judiciaire est un élément permettant de combattre la corruption, qui est un des problèmes majeurs de la Pologne. Elle se trouve actuellement au rang 67 (sur un total de 145) du tableau de l'indice de la perception de la concurrence élaboré par Transparency International, avec un indice de 3,5 (un indice de 0 correspond à une corruption élevée). Selon les statistiques de 2004, la Pologne est le pays le plus corrompu de l'UE. La corruption et l'inefficacité du système juridique sont d'autres facteurs susceptibles de retenir les entreprises étrangères à investir. Par contre, un système juridique qui fonctionne bien et permet de protéger la propriété et de garantir les droits des investisseurs est synonyme d'un investissement stable et non risqué.<sup>43</sup>

### II.2.3 Les incitants fiscaux

Durant les années 90, la Pologne avait introduit tout un système d'attraction des IDE qui compte parmi les plus développés dans les PECO. Ce système se base sur des incitants financiers et fiscaux, dont l'exemple le plus

---

<sup>42</sup> Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

Hebler, M., *Arbeitsmarkteffekte der EU-Osterweiterung, Zur Wirkung von Integration, Migration und institutionellem Wandel auf dem Arbeitsmarkt*, 2003.

<sup>43</sup> Commission européenne, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

<http://www.transparency.org/documents/CPI>

marquant sont les « special economic zones ». L'initiative de la création de ces zones a été lancée en 1995 par le gouvernement polonais avec le Euro-Park Mielec. Aujourd'hui, ces zones sont au nombre de 14 et ont attiré beaucoup de firmes étrangères à cause des conditions préférentielles qu'elles offrent, comme par exemple une exemption de l'impôt sur les sociétés si l'entreprise s'établit pour 10 ans ou encore une exemption des impôts immobiliers pour des projets plus petits. La zone économique qui a eu le plus de succès est celle de Katowice, qui a attiré 115 entreprises, lesquelles ont investi plus de €1,5 milliards et employé environ 17.000 personnes.<sup>44</sup>

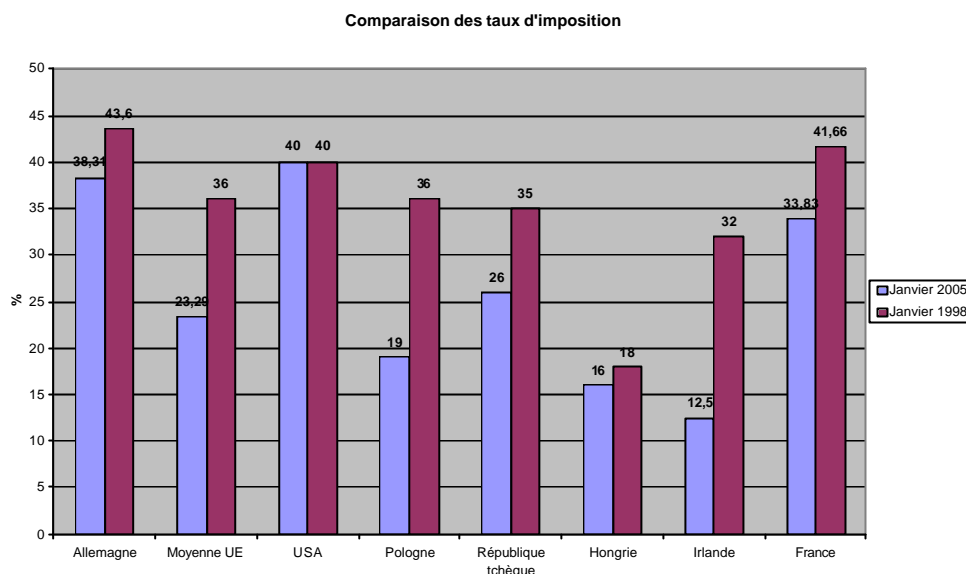
Bien que les zones économiques soient toujours un facteur attrayant de la Pologne, l'adhésion à l'UE a entraîné la modification ou l'abolition de divers programmes incitatifs fiscaux. En effet, en tant qu'Etat membre, la Pologne doit supprimer ces mesures spéciales dans le cadre de l'harmonisation et de l'adaptation de son régime d'investissements à la régulation européenne.

Pour contrecarrer l'abolition de divers incitants, les gouvernements de la Pologne, de la Slovaquie et de la République tchèque sont entrés dans une sorte de concurrence en abaissant les impôts sur les sociétés afin de pouvoir attirer le maximum d'IDE. Cette politique de bas impôts a toutefois été vivement critiquée par l'Allemagne et la France. Ces deux pays, qui ont les taux d'imposition les plus élevés en UE, se plaignent que les impôts excessivement bas vont extraire tous les emplois et les investissements de l'Europe de l'Ouest. De ce fait, leurs ministres des finances avaient demandé une harmonisation de l'imposition des sociétés dans l'UE. Ils avaient même parlé de dumping fiscal et contesté le fait que les nouveaux Etats membres reçoivent la majorité des fonds structurels alors qu'ils baissent leurs impôts. Cette attitude de la France et de l'Allemagne a été éprouvée par la Pologne comme un signe de plus de l'hégémonie franco-allemande en Europe. D'autres pays ont par contre accepté le défi et se sont lancés dans la course aux impôts, comme par exemple l'Autriche qui a baissé l'impôt sur les sociétés de 34% en 2004 à 25% en 2005.<sup>45</sup>

---

<sup>44</sup> Spahn, S., *Erloschene Glut, glänzende Karossen*, 2004.  
Zschiedrich, H., *Investitionen in Mittel- und Osteuropa*, 2002.  
<http://www.paiz.pl>

<sup>45</sup> Majcherek, J., *Zwischen Rindfleisch und Verfassungspräambel*, 2004.  
N., *Reaping the european harvest*, 2004.  
Hishow, O., *Arbeitsplätze, Steuern und Subventionen*, 2004.



Source: N, *Trend zur Senkung ist ungebrochen*, 2005.

Enfin, concernant la baisse des impôts sur les sociétés, les remarques suivantes me semblent encore judicieuses à faire. Un bas taux d'imposition n'est tout d'abord pas le seul facteur qui joue sur l'attraction des IDE. En témoignent les Etats-Unis, qui sont le pays le plus compétitif du monde avec un impôt sur les sociétés de 40%. Ensuite, même si l'adhésion des nouveaux Etats membres a entraîné une baisse du taux moyen de l'UE, la tendance à diminuer les impôts sur les sociétés a déjà été commencée plus tôt que l'élargissement. Enfin, l'augmentation des impôts afin d'accroître les ressources publiques aura surtout des conséquences négatives sur la croissance économique des nouveaux Etats membres, ce qui conduira à un approfondissement du clivage Est-Ouest et donc un besoin supplémentaire de transfert de fonds.<sup>46</sup>

### II.2.4 Les infrastructures

La situation des infrastructures en qualité comme en quantité joue aussi un rôle crucial dans la décision d'investir, en particulier parce qu'elle influence l'ampleur des coûts de transport. Toutefois, constatation peut être faite que les infrastructures présentent en général encore un grand retard de développement.

---

Herschtel, M-L., *L'Europe élargie: enjeux économiques*, 2004.

<sup>46</sup> Hishow, O., *Arbeitsplätze, Steuern und Subventionen*, 2004.

N, *Trend zur Senkung ist ungebrochen*, 2005.

La part des autoroutes des nouveaux Etats membres ne représente pas plus que 5% de l'ensemble du réseau de l'UE25. Sur la période 1990-2001, la Pologne n'a ajouté que 141 kilomètres à son réseau, ce qui ne peut pas être considéré comme une bonne performance. En 2004, la longueur du réseau autoroutier polonais atteignait 483 km, moins qu'en République tchèque, pays qui est environ quatre fois plus petit. Par ailleurs, la construction des autoroutes se concentre sur 3 régions (Dolnoslaskie, frontalière avec l'Allemagne, Opolskie et Mazowieckie). La route a pourtant la majeure partie de la charge du transport de marchandises, car 75% de tous les transports en Pologne sont des transports routiers. Compte tenu du statut de pays de transit entre l'Est et l'Ouest, le transport routier va encore augmenter. Malgré leur utilisation dominante, l'état des routes est médiocre suite à un manque d'entretien depuis de nombreuses années. Par conséquent, en dépit des bas salaires des chauffeurs de camions, le mauvais développement du réseau autoroutier se traduit par des coûts de transport élevés.

Quant au réseau ferroviaire (20.665 km en 2004), il est à constater qu'il ne peut pas servir à soulager le réseau autoroutier. En fait, la plupart des PECO a vu leur réseau ferroviaire diminuer au cours de la dernière décennie. De plus, le réseau est techniquement obsolète et souvent pas conforme aux standards de l'UE, car une grande partie de ce dernier date encore du XIXe siècle. Le réseau ferroviaire des nouveaux Etats membres représente toutefois un part plus importante (environ 40%) dans le réseau de l'UE25 que le réseau autoroutier. Pour ce qui est des voies maritimes, on observe aussi une diminution du réseau en Pologne (3.640 km en 2004). En considérant le fait que le commerce mondial a de plus en plus tendance à utiliser le transport fluvial ainsi que le potentiel de la région de la mer baltique, il est nécessaire pour la Pologne d'investir dans la rénovation de ses ports.<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> <http://www.paiz.pl>

Boillot, J.-J., *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, 2003.

Commission européenne, *Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale*, 2004.

Janiak, T. & Valentin, R., *Bahn auf dem Abstellgleis. Der Logistikmarkt in Polen nach der EU-Erweiterung*, 2004.

Strelow, H. *Infrastructures de transport dans l'Union Européenne et les pays d'Europe centrale 1990-1999*, 2002.

Pays	Longueur du réseau ferroviaire (en km)		Longueur du réseau autoroutier (en km)		Longueur du réseau de navigation intérieure (en km)	
	1990	2001	1990	2001	1990	1999
Allemagne	40.981	12.037	10.809	11.786	6669	7339
France	34.260	10.223	6.824	9.934	6197	6051
Espagne	12.560	9.910	4.693	9.571	70	70
Pologne	26.228	22.891	257	398	3997	3813
Hongrie	7.772	7.642	267	448	1373	1373
République tchèque	9.541	9.444	357	517		664

Sources : Strelow, H. *Infrastructures de transport dans l'Union Européenne et les pays d'Europe centrale 1990-1999*, 2002.  
<http://www.eurostat.cec.eu.int>

Selon Michal Czarski, maréchal de la voïvodie de Silésie, le majeur problème de sa région pour attirer des investisseurs allemands est la distance et le mauvais développement de l'infrastructure de transport. Ainsi, en 2002, Peugeot Citroën a préféré la Slovénie à la Silésie à cause de meilleures voies de communications.<sup>48</sup> Le plan national de développement polonais constate également l'existence « d'un manque de bonnes connections routières et ferroviaires avec les pays de l'UE et à l'intérieur de la Pologne, une mauvaise condition de l'infrastructure de transport, une faible qualité des services de transport offerts... ».<sup>49</sup> Il en ressort donc que la mise à nouveau des infrastructures est indispensable pour l'économie polonaise.

## **II.3 Effets des IDE**

### **II.3.1 Synergies entre IDE et entreprises locales**

Il est incontestable que les IDE sont d'une importance considérable pour le développement économique d'un pays. Mais est-ce qu'on peut toujours parler d'effets positifs des IDE sur les entreprises locales ? Selon un article paru dans *Le Monde* « ... l'élargissement permet aux entreprises occidentales d'accéder à un nouveau marché, mais il bouleverse les sociétés locales. Si le consommateur

<sup>48</sup> Spahn, S., *Erloschene Glut, glänzende Karossen*, 2004.

<sup>49</sup> Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, 2003.

polonais est ravi de faire ses courses chez Auchan, il n'est pas sûr que le commerçant de Varsovie ait la même opinion ». <sup>50</sup> Je vais en premier lieu exposer les externalités positives des IDE sur les entreprises locales et ensuite examiner les conséquences négatives qu'engendrent les firmes étrangères pour les producteurs locaux.

En général, les investissements étrangers apportent bien plus que seulement du capital, les autres effets positifs des IDE étant les suivants:

- le transfert de savoir-faire technique et managérial ainsi que d'expérience ;
- la formation de la main-d'œuvre ;
- le changement de comportement, comme par exemple une mentalité orientée vers le service aux clients ;
- l'accès à des réseaux internationaux de distribution et de sous-traitance ;
- l'accès à des technologies de production de pointe ;
- une image positive en termes de solvabilité, mais aussi d'attractivité qui entraîne d'autres investissements. <sup>51</sup>

En effet, les méthodes de gestion des entreprises étrangères ont des répercussions positives sur les entreprises locales puisque celles-ci peuvent imiter ces pratiques. La présence des entreprises étrangères est également un élément favorable à l'adoption de politiques économiques nécessaires pour améliorer la compétitivité des pays hôtes. C'est par exemple le cas si les investisseurs étrangers font pression sur le gouvernement polonais pour rénover les infrastructures autoroutières ou s'ils prennent en charge une partie des frais pour former la main-d'œuvre.

Les IDE ont aussi apporté la régulation sociale dans les PECO et influencé le schéma des échanges commerciaux en changeant l'ampleur, la variété et les caractéristiques des importations et exportations. <sup>52</sup> Selon Boillot, le type d'entreprise qui profite le plus de la présence des firmes étrangères sont les

---

<sup>50</sup> Lemaître, F. & de Tricornot A., *L'élargissement, une réalité déjà ancienne pour les entrepreneurs*, 2004.

<sup>51</sup> Zschiedrich, H., *Direktinvestitionen als Hoffnungsträger im EU-Beitrittsprozess mittelosteuropäischer Wirtschaften*, 2001.

<sup>52</sup> Skuratowicz, A., *Growing wage inequalities in Poland: Could foreign investment be part of the explanation?*, 2005.



sous-traitants locaux des multinationales. Ceux-ci ont pu prendre une dimension internationale grâce aux entreprises étrangères qui leur ont permis de s'intégrer dans le réseau d'approvisionnement et de distribution international.

Le majeur effet négatif de la présence d'entreprises étrangères est celui d'une pression concurrentielle sur les entreprises locales que ces dernières ne sont pas en mesure d'absorber. Dans certains secteurs, la part produite par les firmes polonaises ne compte que marginalement.<sup>53</sup> Par conséquent, les entreprises étrangères engrangent la majeure partie des profits et il existe un véritable risque d'évincement des entreprises locales dans ces secteurs. En ce qui concerne la pression concurrentielle, on peut constater que celle-ci est plus faible si les entreprises étrangères sont tournées vers l'exportation, parce qu'alors elles n'exercent pas de concurrence sur le marché intérieur. Ce sont donc surtout les IDE orientés vers la satisfaction du marché intérieur qui entraînent des conséquences négatives sur la compétitivité des producteurs locaux.<sup>54</sup>

Bien que le transfert de technologie soit généralement avancé comme le majeur effet positif des IDE, cela ne se vérifie pas toujours en pratique. Selon une étude, seulement 1% des entreprises polonaises ont réalisé des dépenses significatives en R&D (Recherche et Développement) et moins de 4% ont acquis de nouvelles technologies.<sup>55</sup> En outre, dans son diagnostic de la situation socio-économique de la Pologne, le ministère de l'économie constate une mise en œuvre insuffisante des nouvelles technologies dans l'économie et de faibles liens entre R&D et industrie. Or, l'innovation est un élément crucial pour renforcer la compétitivité et assurer la croissance économique. Les faibles dépenses dans l'innovation pourraient s'expliquer par le fait que la pression concurrentielle ne permet pas aux entreprises locales de s'engager dans des activités d'innovation coûteuses, face aux multinationales qui peuvent plus facilement amortir les coûts de R&D grâce à une échelle de production beaucoup plus importante. A ce

---

<sup>53</sup> Les entreprises polonaises ne produisent que 20% des moteurs de véhicules et 5-20% du papier produit en Pologne.

<sup>54</sup> Boillot, J-J., *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, 2003.

<sup>55</sup> Néanmoins, dans la région de Mazowieckie, où sont localisées la majorité des entreprises étrangères, les dépenses en R&D étaient deux fois plus élevées que dans les autres régions polonaises.

problème financier s'ajoute la faible capacité des entreprises locales à absorber le savoir-faire des multinationales implantées en Pologne.<sup>56</sup>

Enfin, les effets positifs de la présence d'entreprises étrangères en termes de transferts de technologie et de savoir-faire sont largement dépendants de la force technologique des entreprises locales. Une entreprise locale qui dispose déjà d'un certain niveau technologique pourra profiter du savoir-faire de l'entreprise étrangère opérant dans le même secteur. Une entreprise locale ayant un grand retard technologique sera par contre évincée par la présence d'une entreprise étrangère beaucoup plus compétitive.<sup>57</sup> Or, comme on a vu que les dépenses des entreprises polonaises en R&D et technologies sont très limitées et qu'en plus, selon R. Piasecki, les entreprises polonaises ne sont toujours pas assez concurrentielles, le risque d'évincement sera plus élevé que la possibilité de spill-overs positifs grâce aux technologies des entreprises étrangères.

### II.3.2 IDE et emploi

L'implantation des entreprises étrangères fait évoquer des conséquences négatives ainsi que positives en termes d'emploi. D'une part, l'effet sur l'emploi est positif, car les entreprises étrangères contribuent non seulement à la création d'emplois, mais aussi à la formation de la main-d'œuvre.<sup>58</sup> Citons quelques exemples d'investissements récents qui étayaient cette affirmation :

- suite à la décision de Michelin d'investir dans la région de Olsztyn, 520 nouveaux emplois seront créés ;
- le projet d'investissement de Parkridge donnera lieu à la création de 2.800 postes ;
- Hewlett Packard a signé un accord d'investissement avec le gouvernement polonais sur la création d'un centre de services financiers à Wroclaw qui permettra d'employer plus de 1.000 personnes.<sup>59</sup>

---

<sup>56</sup> Boillot, J-J., *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, 2003. Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, 2003.

<sup>57</sup> Uppenberg, K. & Riess, A., *Determinants and growth effects of foreign direct investment*, 2004.

<sup>58</sup> Il faut toutefois mentionner qu'en cas de délocalisations l'engagement de main d'œuvre locale est généralement synonyme de licenciement de main d'œuvre à l'Ouest.

<sup>59</sup> PAIZ Newsletter

D'autre part, les investisseurs étrangers peuvent être à l'origine de la destruction d'emplois, notamment dans le cadre des restructurations, où ils suivent une logique de rationalité et procèdent à des licenciements massifs. La restructuration des entreprises de l'ancien système, qui constitue un élément principal de la transition dans les PECO, se caractérise par la nécessité d'un changement du comportement des acteurs économiques ainsi que d'un licenciement de la main-d'oeuvre. Lors de la privatisation des entreprises publiques, les acquérants étrangers ont généralement dû procéder à une réduction importante du personnel, car ces entreprises souffraient d'un personnel en surnombre et d'une basse productivité. Bien que effectuées dans un souci d'amélioration de la compétitivité et de la productivité, la conséquence des restructurations était la chute de l'emploi, comme le prouve l'augmentation drastique du taux de chômage en Pologne.<sup>60</sup> A l'heure actuelle, la plupart des restructurations sont achevées, à l'exception de certaines industries qui sont encore dans les mains de l'Etat et devraient être privatisées, notamment le secteur sidérurgique.

### **Digression : La problématique de la restructuration du secteur sidérurgique polonais<sup>61</sup>**

Le secteur sidérurgique était le symbole de la puissance industrielle du régime soviétique, mais c'est aussi le secteur qui connaît actuellement le plus de problèmes.<sup>62</sup> Le processus de restructuration de l'industrie sidérurgique a commencé il y a dix ans, mais malgré des progrès, il n'est pas encore achevé. La restructuration doit se poursuivre afin de rendre les entreprises sidérurgiques de nouveau efficaces et compétitives. Néanmoins, de nombreuses entreprises ne sont pas viables sans des aides d'Etat, lesquelles sont généralement interdites dans l'UE, et les investisseurs étrangers sont réticents à investir dans ce secteur. Cette réticence s'explique en premier lieu par la hauteur de l'investissement qui serait nécessaire pour la restructuration (environ €1 milliard pour les quatre principales aciéries en Pologne). Deuxièmement, la restructuration est un sujet

---

<sup>60</sup> Voir Annexe E : Chômage en Pologne

<sup>61</sup> Commission européenne, *Premier rapport de suivi de la restructuration de l'industrie sidérurgique en République tchèque et en Pologne*, 2004.

Boillot, J.-J., *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, 2003.

Spahn, S., *Erloschene Glut, glänzende Karossen*, 2004.

<http://www.poland.gov.pl>

<sup>62</sup> Voir Annexe C : Géographie des zones industrielles

social critique, car elle engendre des licenciements massifs de métallurgistes. On estime qu'en Pologne, le nombre actuel de 40.000 métallurgistes devrait être réduit à environ 12.000 afin de rendre la production efficace.<sup>63</sup> Troisièmement, la plupart des entreprises sont fortement endettées et l'outillage vétuste, ce qui est un autre obstacle à la privatisation. La dette totale du secteur sidérurgique polonais est évaluée à €2,6 milliards.

De surcroît, sur le plan des échanges, la sidérurgie se trouve dans une situation critique due à une période de récession et au fait que le marché européen, qui représente le principal marché d'exportation de la Pologne, se trouve dans une situation de surcapacité et de faible demande.<sup>64</sup> En outre, les biens produits localement ne sont pas des produits à haute valeur ajoutée, nécessaires pour la construction automobile ou l'électroménager, mais plutôt de faible qualité. Il faudrait donc aussi un repositionnement de la production vers les aciers spéciaux qui sont de plus en plus utilisés dans toutes les industries.

Compte tenu de ces facteurs, la restructuration du secteur sidérurgique en Pologne par un investissement étranger semble peu probable. Ce sera le gouvernement qui en sera chargé, sous la pression de la Commission européenne.

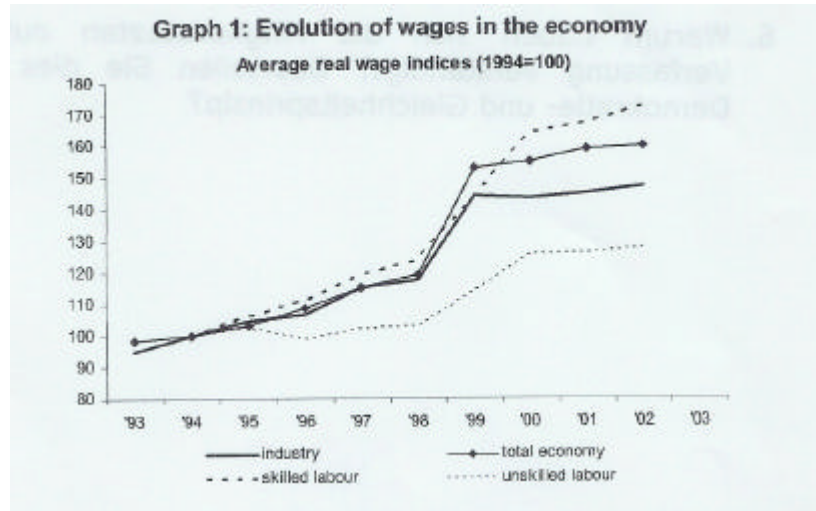
-----

Selon Skuratowicz, les IDE sont également à l'origine d'une augmentation des inégalités entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés en Pologne. Ainsi, l'augmentation de la demande pour des travailleurs qualifiés, qui engendre une augmentation de la part des salaires des travailleurs qualifiés dans le total des revenus industriels, résulte des entrées d'IDE. Le graphique suivant permet de voir que les salaires en Pologne ont subi un accroissement constant à partir de 1993. Néanmoins, les salaires des travailleurs qualifiés ont augmenté dans une proportion bien supérieure que ceux des travailleurs non qualifiés.

---

<sup>63</sup> Remarquons ici que ce nombre était de l'ordre de 120.000 au début de la transition et que de nombreux métallurgistes ont déjà reçu une retraite anticipée afin de cacher le chômage.

<sup>64</sup> Depuis 2004, cette situation a changé à cause de la forte demande des pays asiatiques, surtout de la Chine, qui n'est néanmoins qu'un remède à court terme.



Source : Skuratowicz, A., *Growing wage inequalities in Poland: Could foreign investment be part of the explanation?*, 2005.

En outre, Konings argue que les entreprises étrangères paient généralement des salaires plus élevés que les entreprises locales parce qu'elles disposent de meilleures technologies qui leur permettent d'attirer les travailleurs qualifiés en leur payant des salaires plus élevés. En comparant les salaires dans les différentes régions polonaises, cette affirmation paraît fondée, car les voïvodies de Mazowieckie (729€ en 2003) et Slaskie (691€), qui reçoivent la majorité des IDE, enregistrent aussi les salaires moyens les plus élevés (la moyenne pour la Pologne s'élevant à 593€).<sup>65</sup> Cette pratique peut également entraîner des conséquences négatives pour les entreprises locales par le fait que ces dernières auront des problèmes à trouver des gens qualifiés.

Si on met ces constatations en relation avec l'augmentation constante du stock d'IDE sur la même période, il semble évident que les IDE sont à associer avec l'augmentation de l'écart de revenu entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés. A cet égard, il faut cependant remarquer que, même si l'impact des IDE est certain, les inégalités sont aussi provoquées par l'inflexibilité du marché du travail.<sup>66</sup>

<sup>65</sup> [http://www.polish-online.com/polen/wirtschaft/loehne\\_lohnkosten.php](http://www.polish-online.com/polen/wirtschaft/loehne_lohnkosten.php)

<sup>66</sup> Skuratowicz, A., *Growing wage inequalities in Poland: Could foreign investment be part of the explanation?*, 2005.

Konings, J., *The employment effects of foreign direct investment*, 2004.

## **II.4 Impact de l'élargissement sur les IDE**

De même que les IDE ont contribué au développement économique des PECO au début de la transition, ils sont un facteur clé pour les performances économiques pendant la période de post-adhésion. D'où l'intérêt de se demander si les flux d'IDE vont continuer à se diriger vers la Pologne, et dans quelle ampleur, ou bien si cette tendance va diminuer.

### **II.4.1 Prévision par rapport aux élargissements précédents**

En analysant les effets de l'élargissement à l'Est sur les IDE, il pourrait s'avérer intéressant de se demander en premier lieu si l'adhésion à l'UE a eu un impact sur les IDE lors des élargissements précédents.

**Entrée d'IDE dans les pays adhérents l'UE (en millions de dollars)**

Pays	Année de l'adhésion	6-4 ans avant	3-1 ans avant	Année de l'adhésion et 2 ans après	3-5 ans après	6-8 ans après
Danemark	1973		131	240	-8	102
Irlande	1973		29	87	228	275
Grande-Bretagne	1973		1,49	3,47	3,743	7,49
Grèce	1981	239	571	465	468	781
Espagne	1986	1,661	1,787	5,014	11,635	10,262
Portugal	1986	158	205	542	2,265	1,559
Autriche	1995	532	1,557	2,995	5,449	
Finlande	1995	343	950	1,43	4,879	
Suède	1995	3,378	3,385	10,284	34,643	

Source: Zimny, Z., *Long-term trends in international production*, 2004.

Le tableau ci-dessus permet d'affirmer que pour la plupart des pays, l'adhésion à l'UE était synonyme d'une augmentation des entrées d'IDE. En général, les pays adhérents ont connu une hausse des IDE dans les deux années avant et après leur adhésion, mais l'expérience n'est évidemment pas uniforme à travers les pays. Ainsi, l'expérience de l'Espagne et du Portugal, dont le développement du volume d'IDE a été impressionnant, montre que l'augmentation peut commencer dès trois ans avant l'adhésion et durer jusqu'à quelques ans après. Il faut pourtant remarquer que leur adhésion a coïncidé avec

la réalisation du marché unique, qui a provoqué une croissance générale des flux d'IDE intra-européens. Alors que l'augmentation des IDE vers la Suède coïncidait avec son année d'adhésion, l'Autriche et la Finlande pouvaient observer une hausse des IDE déjà avant leur adhésion.

L'expérience de la Grande-Bretagne est différente parce que beaucoup d'investisseurs étrangers s'étaient déjà installés dans le marché britannique dans les années 60, suite à la création de l'AELE (association européenne de libre-échange). Les IDE en Grande-Bretagne ont néanmoins connu une croissance considérable pendant les trois années suivant son adhésion. Le Danemark et la Grèce ont par contre enregistré une diminution des IDE après leur adhésion. Le cas du Danemark n'est pas bien recherché tandis que l'adhésion de la Grèce a coïncidé avec une instabilité politique et macro-économique ainsi que des tensions sociales qui ont entraîné une méfiance des investisseurs étrangers.<sup>67</sup>

En général, on peut toutefois retenir que l'adhésion à l'UE a eu un impact positif sur les flux d'IDE. Cette constatation fait supposer que l'élargissement à l'Est aura aussi des conséquences positives sur le stock d'IDE des nouveaux Etats membres. Mais est-ce que les PECO peuvent vraiment compter sur une poussée des IDE dans les années à venir ?

### **II.4.2 Impact de l'élargissement sur les IDE en Pologne**

La majorité des auteurs affirme que l'élargissement entraînera une intensification des flux d'IDE vers les nouveaux Etats membres. En se basant sur la théorie de l'intégration économique, qui dit que l'intégration d'une économie moins développée dans une économie ou région plus développée conduit à une augmentation des flux d'IDE de cette dernière dans la première, il semble tout à fait raisonnable d'argumenter que les flux d'IDE vers la Pologne augmenteront. De plus, en se référant aux élargissements précédents, on peut arguer que les pays adhérents dans les années 80 et 90 étaient économiquement plus avancés

---

<sup>67</sup> Zimny, Z., *Long-term trends in international production*, 2004.

que la Pologne ; il est donc probable que l'effet sur les IDE sera encore supérieur à celui des pays adhérents dans les années 80 et 90.<sup>68</sup>

Un autre argument qui soutient cette réflexion est celui que l'accès de la Pologne au marché unique entraînera une augmentation des performances économiques et fera le pays plus attrayant pour les investisseurs étrangers. Le climat d'investissement s'améliorera également à cause d'une certitude concernant l'orientation politique et économique de la Pologne.

Par contre, selon d'autres analystes, le stock actuel d'IDE est déjà considérable et ne pourra de ce fait augmenter que faiblement suite à l'élargissement. Le volume actuel d'IDE en Pologne est donc un facteur qui permet de considérer une croissance considérable des IDE suite à l'adhésion comme trop optimiste. En effet, la perspective d'adhésion à l'UE a déjà eu un impact non négligeable sur les flux d'IDE vers la Pologne. Comme le montre le tableau de l'évolution des flux d'IDE<sup>69</sup>, la Pologne a connu une augmentation des IDE dès 1989 et surtout dès 1994, période où les accords d'association sont entrés en vigueur. Comme ces accords prévoyaient une ouverture graduelle du marché de l'UE pour les biens des pays associés, dès la moitié des années 90, investir en Pologne signifiait pour les entreprises étrangères, la possibilité de servir plus facilement un marché de 38 millions de consommateurs ainsi que la réexportation vers l'Ouest sans problème de taxe.

En outre, les flux d'IDE ont été exceptionnellement élevés durant la période de transition à cause de la restructuration de l'économie, de la libéralisation qui se traduisait par une ouverture des pays aux IDE ainsi que de la privatisation. Si on regarde le volume d'IDE pendant les deux années avant l'adhésion, années où lors des élargissements antérieurs les pays enregistraient une hausse d'IDE, on remarque qu'en Pologne, les IDE ont diminué. Il est donc à supposer qu'une grande partie des IDE qui se réalisent d'habitude lors de l'adhésion à l'UE ont déjà eu lieu en Pologne.<sup>70</sup>

D'où il en résulte qu'il est difficile à dire dans quelle mesure les IDE vont se développer : s'il y aura une augmentation qui favorisera une croissance

---

<sup>68</sup> Zschiedrich, H., *Direktinvestitionen als Hoffnungsträger im EU-Beitrittsprozess mittelosteuropäischer Wirtschaften*, 2001.

<sup>69</sup> Voir p.18

<sup>70</sup> Zimny, Z., *Long-term trends in international production*, 2004.



économique plus rapide ou bien si cette expérience ne sera pas au rendez-vous, dû au nombre élevé d'investissements qui se sont déjà réalisés. En tout cas, l'évolution des flux d'IDE sera largement tributaire des politiques adoptées par la Pologne ainsi que celles adoptées par l'UE dans son ensemble.

## **II.5 La crainte d'une augmentation des délocalisations**

Alors que les nouveaux Etats membres s'attendent à une intensification des flux d'IDE suite à l'élargissement, la population des anciens Etats membres craint que les entreprises délocalisent leurs sites de production vers l'Est afin de profiter des salaires plus bas, ce qui aurait des conséquences néfastes pour l'emploi national.<sup>71</sup>

Selon un sondage réalisé en 2003 par la Fédération des chambres de commerce allemandes auprès de 10.000 de ses membres, une entreprise sur quatre a l'intention de transférer des capacités de production dans les pays de l'Est. La main-d'œuvre est effectivement encore meilleur marché dans les nouveaux Etats membres, car pour le prix d'une heure de travail en Allemagne un employeur peut embaucher un ouvrier polonais pour toute la journée.<sup>72</sup> La polémique est encore montée en mars 2004 lorsque le président de la fédération allemande des chambres de commerce et de l'industrie conseillait aux entreprises allemandes de profiter des chances qui s'offrent à elles avec l'élargissement.<sup>73</sup> Il n'est donc pas étonnant que la population de l'Ouest craint une augmentation du chômage, induite par les délocalisations, dans une période où la situation du marché du travail est préoccupante.<sup>74</sup>

---

<sup>71</sup> Selon la définition stricte, la délocalisation se définit comme la fermeture d'une unité de production dans le pays d'origine, suivie de sa réouverture à l'étranger.

<sup>72</sup> En 2004, les coûts salariaux en Pologne étaient presque 7 fois inférieurs à ceux en Allemagne et en Belgique et 1,5 fois inférieurs qu'au Portugal.

<sup>73</sup> De Tricornot, A., *Le chancelier Gerhard Schröder exhorte les groupes allemands à cesser leurs revendications*, 2005.

<http://www.infopolen.de>

N, *Aufschwung, aber kein Boom. Erstmals hat eine polnische Firma im großen Stil investiert*, 2004.

<sup>74</sup> Voir Annexe D: Chômage dans l'Union Européenne

Aux coûts salariaux inférieurs s'ajoute un taux moyen de l'impôt sur les sociétés qui dépasse d'un peu de la moitié celui des Quinze. Suite à cette évolution, en mars 2005, le chancelier allemand, Gerhard Schröder a décidé de baisser également cet impôt afin que les entreprises allemandes investissent de nouveau en Allemagne. Selon le journal *Bild am Sonntag*, il a rappelé aux entreprises allemandes que «... les conditions sont bonnes. C'est pourquoi il faudrait maintenant que ces discussions permanentes sur les délocalisations d'entreprises et d'emplois s'arrêtent et qu'on investisse en Allemagne... ». <sup>75</sup>

En effet, depuis l'intégration des PECO, nombreuses entreprises allemandes ont fait pression sur leurs salariés sous la menace de délocaliser leur site de production. La première entreprise qui utilisait le chantage aux délocalisations était l'usine de téléphones mobiles de Siemens. Pour éviter de perdre leur emploi, les salariés ont accepté de travailler 40 heures au lieu de 35 en gardant le même salaire ainsi que la suppression des primes de Noël et de vacances. En échange, Siemens s'est engagée à ne pas délocaliser l'usine en Hongrie pendant les 2 prochaines années. On craignait que cette affaire devienne un cas d'école et d'autres entreprises chercheraient à obtenir une baisse des salaires en échange de l'abandon d'un projet de délocalisation, et pas à tort, car peu après Siemens, Daimler Chrysler et Bosch ont également utilisé le chantage à la délocalisation. <sup>76</sup>

De surcroît, les expériences lors de la création de l'ALENA (Association de libre-échange de l'Amérique du Nord) étayent la possibilité d'une délocalisation des industries à fort coefficient de travail. Au sein de la zone de l'ALENA, de nombreuses sociétés américaines nécessitant une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée ont profité de l'écart de revenu pour transférer leurs unités de fabrication au Mexique, en se débarrassant de leurs salariés aux Etats-Unis.

Néanmoins, bien que la probabilité de délocalisations ne soit pas nulle, ils existent plusieurs arguments qui permettent d'atténuer ces craintes, voire même

---

<sup>75</sup> De Tricornot, A., *Le chancelier Gerhard Schröder exhorte les groupes allemands à cesser leurs revendications*, 2005.

Lemaître, F. & de Tricornot A., *L'élargissement, une réalité déjà ancienne pour les entrepreneurs*, 2004.

<sup>76</sup> [http://perso.wanadoo.fr/metasytems/Kiosque/Kiosque\\_Economie.html](http://perso.wanadoo.fr/metasytems/Kiosque/Kiosque_Economie.html)

de les réfuter. Tout d'abord, l'intégration économique des nouveaux Etats membres est déjà très avancée et la majorité des investissements stratégiques ont déjà été réalisés dans les années 90. En 2003, les IDE dans les PECO ont été divisés par deux (de 5% du PIB de ces pays en 2002, ils sont passés à environ 2,5%) ; la crainte d'une éviction durable de la production domestique ne paraît donc pas fondée. De plus, les flux d'IDE ne se font plus dans une seule direction (Ouest - Est), mais les entreprises polonaises commencent aussi à investir en Allemagne, ce qui stimulera la croissance économique de cette dernière. En 2004, les IDE polonais en Allemagne atteignaient environ €700 millions.<sup>77</sup>

Par ailleurs, les coûts de production inférieurs, qui sont une des raisons pour une délocalisation, vont peu à peu disparaître.<sup>78</sup> Les faibles coûts de la main-d'œuvre, reposant sur des salaires et un niveau de protection sociale plus bas, vont s'adapter progressivement à ceux des anciens Etats membres. Les charges sociales et fiscales ont plutôt tendance à se rapprocher de ceux pratiquées à l'Ouest que de s'en éloigner et l'écart de salaire s'est déjà réduit au cours des dernières années et va continuer à se réduire au fur et à mesure que le niveau de vie en Pologne augmentera.<sup>79</sup>

Comme les avantages comparatifs de la Pologne perdront leur acuité, il est à supposer que les entreprises délocaliseront leurs unités de production encore plus vers l'Est, notamment en direction de l'Asie. Dû à la pratique rationnelle des entreprises de produire là où c'est le moins cher et le plus efficace, les nouveaux Etats membres subiront inévitablement la concurrence de la Chine, de l'Inde ou de la Corée, offrant une main-d'œuvre encore meilleur marché. On peut même affirmer que les groupes multinationaux ont déjà engrangé la majeure partie des bénéfices de l'élargissement et pour eux le hors d'Europe compte bientôt plus que l'Europe de l'Est, et celle de l'Ouest. En outre, on peut observer une certaine tendance vers une déseuropéanisation pour les

---

<sup>77</sup> Le Boucher, E., *Les multinationales cherchent leur salut hors d'Europe*, 2004.

Martinez de Rituerto, M., *Avec l'élargissement, les délocalisations vers l'Est se multiplient*, 2004. N., *Aufschwung, aber kein Boom. Erstmals hat eine polnische Firma im großen Stil investiert*, 2004.

<sup>78</sup> Remarquons ici que d'autres raisons pour une délocalisation sont la conquête de nouveaux marchés, la redistribution des activités de l'entreprise au niveau mondial et la pression concurrentielle.

<sup>79</sup> Voir Annexe F : Productivité et salaires

produits nécessitant une technologie complexe. Citons comme exemple le géant français de la téléphonie, Alcatel, qui a réduit l'effectif de son usine à Rome et transféré son unité de recherche et développement en Inde et celui de la fabrication en Chine. De même, SGL Charbon, qui se tient encore en Pologne, mais a quitté sa production en Italie pour la Chine.<sup>80</sup>

Konings réfute la crainte d'une délocalisation de l'emploi vers l'Est en utilisant le ratio coût du travail - productivité comme mesure de compétitivité. Il met en avant que la productivité plus faible contrebalance l'effet des salaires inférieurs de manière que la délocalisation à l'Est n'est plus une option très intéressante.<sup>81</sup> De plus, il remarque que la concurrence joue autant, voire plus, entre les entreprises de l'UE15 que ceux de l'UE25. En comparant les salaires et la productivité en Belgique à ceux en Portugal et en Pologne, il conclut que pour une entreprise belge, il est moins cher de produire en Portugal qu'en Pologne. A l'aide du ratio coût du travail – productivité, il constate donc que le Portugal est plus compétitif que la Pologne. De ce fait, les craintes d'une délocalisation suite à l'élargissement sont peu justifiables, car la concurrence des anciens pays membres est aussi forte que celle des nouveaux Etats membres.<sup>82</sup>

Or, les résultats de Konings permettent de constater que, même si les craintes sont peu fondées, il est indéniable que l'emploi dans les pays membres du Sud ressentira davantage la concurrence des nouveaux Etats membres. Par exemple, Volkswagen a transféré sa production de la Seat Ibiza de l'Espagne vers la Slovaquie et Samsung a supprimé plus de 400 postes de son usine en Italie pour les transférer vers la Slovaquie, mais aussi vers la Chine. Une étude du comportement des multinationales soutient la constatation que les pays du Sud sont plus vulnérables à un détournement des flux d'investissement, puisque les activités des nouveaux Etats membres sont comparables à celles de ces pays.<sup>83</sup>

---

<sup>80</sup> Le Boucher, E., *Les multinationales cherchent leur salut hors d'Europe*, 2004.

Herschtel, M-L., *L'Europe élargie: enjeux économiques*, 2004.

<sup>81</sup> Voir Annexe F : Productivité et salaires

<sup>82</sup> Konings, J., *The employment effects of foreign direct investment*, 2004.

<sup>83</sup> Lemaître, F. & de Tricornot A., *L'élargissement, une réalité déjà ancienne pour les entrepreneurs*, 2004.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

Quant au secteur qui sera le plus affecté, ça paraît être celui des services où, selon une étude française, 200.000 emplois seront délocalisés d'ici 2010. Contrairement à ce que laissent croire les annonces de délocalisations d'usines d'automobiles, on a constaté que les délocalisations dans le secteur automobile restent limitées et qu'en 2005 ce sont toujours l'Allemagne (40%) et la France (13%) qui concentrent l'essentiel de la main-d'œuvre de ce secteur.<sup>84</sup>

Enfin, selon des études, la majorité des investissements qui se feront dans les années à venir à l'Est seront des IDE horizontaux, visant à répondre à la demande intérieure des nouveaux Etats membres et non à profiter d'une main-d'œuvre bon marché. De ce fait, les IDE n'entraîneront donc pas des délocalisations qui mettent en danger l'emploi à l'Ouest mais seront plus exactement un moteur pour stimuler la croissance dans les pays de départ.<sup>85</sup>

---

<sup>84</sup> Rollot, C., *Pour 70% des grands patrons, la délocalisation est vécue comme un mal pour la France*, 2005.

N, *Les délocalisations restent limitées dans le secteur automobile*, 2005.

<sup>85</sup> Konings, J., *The employment effects of foreign direct investment*, 2004.

## **Chapitre III**

### **Les échanges commerciaux**

En matière des échanges commerciaux, il convient de rappeler que l'intégration commerciale des PECO a déjà en grande partie été réalisée avant leur adhésion officielle. Elle a commencé avec l'entrée en vigueur des accords d'association en 1994, qui visaient à établir une zone de libre-échange entre l'UE et les pays associés. Les barrières tarifaires ont été progressivement supprimées pour la plupart des produits industriels. Néanmoins, l'ouverture des marchés se réalisait selon un principe d'asymétrie, c'est-à-dire que l'UE ouvrait ses marchés plus vite que les pays associés. De cette manière, la plupart des exportations des nouveaux Etats membres, à l'exception des produits sensibles tels que les produits agricoles, ont libre accès au marché de l'UE depuis 1997. Les droits de douane sur les exportations de l'UE ont été complètement abolis en 2002. Quant aux produits agricoles, environ 90% des exportations polonaises vers l'UE et 40% des importations polonaises étaient exemptes de droits de douane en 2003. Les droits de douane sur les produits de pêche étaient néanmoins encore considérables, de l'ordre de 18,3%.<sup>86</sup>

---

<sup>86</sup> Mossé E., *Problèmes économiques contemporains*, 1998.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

Dieckheuer G. et al, *Trade creation and trade diversion by EU Enlargement with special reference to Poland*, 2003.

Gabel, M., *Huit nouveaux pays dans l'UE, quelles conséquences économiques pour l'Allemagne*, 2003.

### **III.1 Les échanges commerciaux entre l'UE15 et la Pologne**

Grâce aux accords d'association, les échanges commerciaux entre la Pologne et les autres Etats membres étaient donc presque complètement libéralisés (environ 95%) au moment de l'adhésion de la Pologne. Depuis l'ouverture des marchés suite aux accords européens en 1994, les importations de la Pologne en provenance de l'UE ont plus que doublé alors que ses exportations ont presque doublé. Pendant la transition, le volume ainsi que la direction des échanges commerciaux de la Pologne a changé considérablement. Tandis qu'en 1990, le commerce avec l'UE ne représentait que 40%, la Pologne a orienté ses flux commerciaux de manière que l'UE est devenue son principal partenaire commercial, en remplaçant l'ex-URSS. En 2004, 82% des exportations de la Pologne étaient destinées à l'UE et 70% de ses importations provenaient de l'UE.<sup>87</sup>

Néanmoins, non seulement le volume des échanges entre la Pologne et l'UE a changé, mais aussi leur composition. Elle a été marquée par une diminution graduelle des produits primaires au profit des biens manufacturés. Actuellement, les principaux produits exportés de la Pologne vers l'UE sont les machines, les appareils électriques et mécaniques, les équipements de transport, les meubles et textiles, les produits chimiques et matières plastiques, les matériaux de construction, les véhicules automobiles et en dernière place les denrées alimentaires. Les importations de la Pologne se caractérisent surtout par l'achat de biens d'équipement, lesquels sont nécessaires afin de poursuivre la reconstruction et la modernisation de son appareil productif.<sup>88</sup>

Depuis 1995, la Pologne enregistre cependant aussi un déficit commercial croissant à cause d'une augmentation des importations supérieure à celle des

---

<sup>87</sup> Allen, T., *Expansion des échanges de l'UE avec la Pologne*, 2001.

Commission européenne, *Conséquences de l'élargissement sur le commerce : faits et chiffres*, 2004.

Dieckheuer G. et al., *Trade creation and trade diversion by EU Enlargement with special reference to Poland*, 2003.

<http://www.stat.gov.pl/english/>

<sup>88</sup> Spahn, S., *Die Einführung des Euros 2009 ist realistisch*, 2005.

Commission européenne, *Panorama du commerce extérieur de l'Union européenne*, 2004.

Danzon, A., *Le commerce extérieur de la Pologne au premier semestre 2004*, 2004.

exportations, provoquée par la croissance du secteur privé ainsi que le besoin de modernisation et la restructuration. Dû à ce déficit commercial et les conséquences financières qu'il impliquait, la Pologne avait le quota d'exportations le plus faible parmi les PECO dans les années 90.<sup>89</sup>

Bien que l'UE soit le premier partenaire commercial de la Pologne, la distribution des exportations polonaises parmi les Etats membres est très inégale. L'Allemagne occupe le premier rang parmi les partenaires commerciaux de la Pologne (30% des exportations en 2004), suivie par la France (6,1%), l'Italie (6%), et la Grande-Bretagne (5,5%). La moindre performance de ces derniers s'explique principalement par la distance géographique et l'absence d'une frontière commune avec la Pologne. Entre les nouveaux Etats membres, la République tchèque est le pays qui réalise le plus d'échanges avec la Pologne. Néanmoins, de même que pour les DE, la République tchèque est aussi le concurrent majeur de la Pologne en ce qui concerne les exportations vers les anciens pays membres. Depuis les deux dernières années, la République tchèque est devenue le principal partenaire commercial de l'Allemagne parmi les nouveaux Etats membres alors que la Pologne n'occupe que la 12<sup>e</sup> place.<sup>90</sup>

En dépit du fait que les échanges de la Pologne avec les pays de l'ex-URSS ont diminué suite à la substitution aux échanges avec l'UE, la Russie compte toujours parmi les 10 majeurs partenaires commerciaux, surtout en ce qui concerne les importations (4<sup>e</sup> fournisseur en 2004), dont la majorité relève du groupe des « carburants et produits minéraux ». <sup>91</sup>

En dernier lieu, il faut encore souligner que, bien que la Pologne soit le 7<sup>ième</sup> partenaire commercial de l'UE, son poids dans les échanges n'est que marginal. En 2002, 2,8% des importations de l'UE15 venaient de la Pologne et 3,8% de ses exportations y étaient destinées.<sup>92</sup> Bref, la relation des échanges commerciaux entre l'UE et la Pologne est relativement asymétrique.

---

<sup>89</sup> Puslecki, Z., *Der EU-Beitritt Polens- Chance oder Opfergang für die Wirtschaft?*, 2002.

<sup>90</sup> Spahn, S., *Turbulenter Start in die EU. Trotz politischer Wirren erleben Handel und Investitionen einen Aufschwung*, 2004.

<http://www.paiz.pl>

<http://www.stat.gov.pl/english/>

<sup>91</sup> Allen, T., *Expansion des échanges de l'UE avec la Pologne*, 2001.

<sup>92</sup> Commission européenne, *Conséquences de l'élargissement sur le commerce : faits et chiffres*, 2004.



## **III.2 Impact de l'élargissement sur les échanges de la Pologne**

### **III.2.1 Les conséquences de l'adhésion au marché unique**

En mai 2004, les nouveaux Etats membres sont donc passés d'une zone de libre-échange préexistante vers une union douanière. Comme la majorité des barrières tarifaires était déjà abolie avant l'élargissement, les conséquences principales de l'adhésion au marché intérieur<sup>93</sup> pour les échanges commerciaux de la Pologne résident dans la suppression des barrières non tarifaires, l'adoption de la politique commerciale commune, l'application du tarif extérieur commun (TEC) à l'égard des pays non membres ainsi que l'augmentation de la concurrence et de la spécialisation du commerce.

- **La suppression des barrières non tarifaires**

La suppression des barrières non tarifaires, à savoir des barrières physiques liées à l'existence de frontières et des barrières techniques, comme les normes et réglementations différentes, signifie une réduction des coûts des échanges. En effet, l'abolition du contrôle en douane induit des gains grâce à la réduction des délais d'attente aux frontières et à la simplification des procédures administratives. Quant aux normes et réglementations, il faut savoir que l'adaptation aux normes, telles que les normes sanitaires ou environnementales, mais aussi celles des emballages, engendre des coûts élevés pour les entreprises opérant sur les marchés internationaux. Bien que depuis juin 2001 la Pologne ait déjà adopté environ 45% des normes de l'UE dans le cadre des accords européens, l'harmonisation des normes, ou bien l'application du principe de reconnaissance mutuelle<sup>94</sup>, permet encore de réduire des frais engendrés par les échanges commerciaux. Il est estimé qu'en général la réduction des coûts

---

<sup>93</sup> Zone sans frontières intérieures dans laquelle la libre circulation des biens, capitaux, personnes et services est assurée.

<sup>94</sup> Selon ce principe, un bien qui a été produit de manière loyale et conforme aux normes nationales dans un Etat membre, est supposé conforme aux normes des autres Etats membres sauf en cas de raisons impérieuses, telles que la santé publique, la protection des consommateurs, etc.

grâce à la suppression des barrières non tarifaires équivalent à 5-10% de la valeur des transactions de la Pologne.<sup>95</sup>

- **L'adoption de la politique commerciale commune**

L'adoption de la politique commerciale de l'UE entraîne la renonciation aux politiques commerciales nationales, la résiliation des accords de libre-échange avec des pays tiers et l'amendement des accords internationaux contenant des clauses non conformes à la politique commune. En outre, la Pologne doit appliquer tous les accords commerciaux de l'UE, les mesures de défense commerciale de l'UE et le système de préférences généralisées.<sup>96</sup>

Le plus grand groupe de pays qui profite du système de préférences dans le cadre des conventions de Lomé et Cotonou sont les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). La plupart des produits venant de ces pays sont exempts de droits de douane lors de l'importation dans l'UE, ce qui suppose évidemment une augmentation de la concurrence pour les produits polonais. Cette augmentation ne sera cependant pas forte à cause de la faible participation des pays ACP dans les importations de la Pologne. Quant aux pays de la CEI (Communauté des Etats Indépendants) et de l'Albanie, qui profitent aussi de préférences douanières, mais pas sous la convention de Lomé, la situation est différente ; dans ce cas la prise en compte du système de préférences peut signifier une concurrence accrue pour les producteurs polonais. En fait des mesures de défense commerciale, on peut constater que la Pologne applique maintenant les mesures anti-dumping de l'UE, alors qu'avant elle était elle-même visée par ces procédures.<sup>97</sup> D'où, leur suppression lui confère un avantage concurrentiel vis-à-vis des pays émergents de l'Asie.<sup>98</sup>

---

<sup>95</sup> Cours de Mme Ilzkovitz, 2004.

Dieckheuer, G. et al., *Trade creation and trade diversion by EU Enlargement with special reference to Poland*, 2003.

<sup>96</sup> Commission européenne, *Conséquences de l'élargissement sur le commerce : faits et chiffres*, 2004.

<sup>97</sup> Environ 20% des mesures anti-dumping de l'UE étaient dirigées vers les anciens pays candidats.

<sup>98</sup> Aussilloux, V., *Elargissement de l'Union européenne : quels enjeux commerciaux ?*, 2003.

Puslecki, Z., *Der EU-Beitritt Polens- Chance oder Opfergang für die Wirtschaft*, 2002.

- **L'adoption du tarif extérieur commun (TEC)**

L'application du TEC signifie que la Pologne doit maintenant pratiquer les mêmes tarifs envers les pays tiers que tous les autres Etats membres de l'UE. Ces tarifs sont en général plus libéraux que ceux pratiqués par la Pologne en tant que non membre. En fait, les droits de douane pour les produits des pays qui n'avaient pas conclu un accord bilatéral avec la Pologne étaient en moyenne de 10% tandis que le TEC est de l'ordre de 4%.<sup>99</sup>

L'adoption du TEC se traduit donc par une réduction importante des droits de douane. Or, la recette des droits de douane constitue généralement une rente pour l'Etat. Cette rente a diminué suite à la suppression ou diminution des droits de douane sur les importations. A ceci s'ajoute l'obligation pour la Pologne de verser une grande partie des droits perçus à l'UE en tant que contribution au budget européen, ce qui représente également une diminution des ressources publiques. Cette perte est estimée à environ 550 millions de zlotys.<sup>100</sup>

Comme les taux de protection de l'UE sont en général inférieurs à ceux de la Pologne, la reprise du TEC équivaut à une diminution du niveau de protection des produits polonais et donc une augmentation de la concurrence pour les producteurs locaux. Tandis que pour la plupart des producteurs l'impact est mineur, car leurs produits ne représentent que 25% de l'importation industrielle et en plus les diminutions du tarif sont faibles, certains producteurs tels que les fabricants d'automobiles, d'aspirateurs, de poussettes,... sont exposés à une concurrence accrue parce qu'ils bénéficiaient d'une protection plus élevée. Selon des estimations, l'adoption du TEC pour l'importation de biens des pays tiers entraîne une diminution du prix de ces biens de 5,5% et une augmentation de la demande de 10% alors que la demande pour les produits polonais diminue de 1,46%.<sup>101</sup>

De plus, l'application du TEC engendre le phénomène de la création et du détournement d'échanges. Pour la Pologne, la création d'échanges correspond aux gains liés à l'augmentation des échanges avec les pays de l'UE tandis que le

---

<sup>99</sup> Dieckheuer, G. et al., *Trade creation and trade diversion by EU Enlargement with special reference to Poland*, 2003.

<sup>100</sup> Rymarczyk, J., *Poland's adjustment to the European Union Foreign Economic Policy*, 2003.

<sup>101</sup> Puslecki, Z., *Der EU-Beitritt Polens- Chance oder Opfergang für die Wirtschaft*, 2002.

Rymarczyk, J., *Poland's adjustment to the European Union Foreign Economic Policy*, 2003.

détournement d'échanges correspond aux pertes engendrées par le détournement des échanges en provenance des pays non membres. Cela veut dire que suite à l'adoption du TEC, divers échanges avec des partenaires extérieurs à l'UE sont moins rentables qu'avant, comme par exemple l'importation de volaille de l'Ukraine vers la Pologne. En général, le détournement d'échanges n'est pourtant que minimal pour la Pologne, puisque la majorité de ses échanges se fait avec l'UE. Il est donc à supposer que c'est l'effet de création d'échanges qui prévaut et dont bénéficient tant les anciens que les nouveaux Etats membres.<sup>102</sup>

- **L'augmentation de la concurrence**

En plus de la création et du détournement des échanges, la théorie concernant l'intégration économique parle d'autres effets sur le commerce. Ainsi, l'accès à un marché plus large est supposé induire des économies d'échelle et augmenter la concurrence. Une intensification de la concurrence conduit généralement à une convergence des prix et une augmentation de l'innovation, parce que les entreprises qui n'innovent pas risquent de perdre des parts de marché. Par conséquent, la concurrence peut provoquer une élimination des producteurs non efficaces, ce qui représente un risque d'évincement des producteurs polonais non compétitifs. La réduction des prix découlant de l'intensification de la concurrence sera par contre bénéfique au pouvoir d'achat et à la demande globale.<sup>103</sup>

- **La spécialisation du commerce**

Enfin, un autre effet de l'intégration économique, qui touche la structure de l'économie, est celui de l'augmentation de la spécialisation.<sup>104</sup> On distingue généralement deux types de spécialisation du commerce : la spécialisation intra-sectorielle, c'est-à-dire l'échange de biens de variété différente appartenant à un même secteur d'activité (par exemple : Fiat – VW) et la spécialisation inter-sectorielle qui suppose l'échange de biens appartenant à des secteurs d'activité

---

<sup>102</sup> Hishow, O., *Wachstums- und Einkommensperspektiven in der EU-25*, 2004.

Pelkmans, J., *European Integration, methods and economic analysis*, 2001.

<sup>103</sup> Cours de Mme Ilzkovitz, 2004.

Gabel, M., *Huit nouveaux pays dans l'UE, quelles conséquences économiques pour l'Allemagne*, 2003.

<sup>104</sup> Etudier la spécialisation d'un pays signifie voir dans quelle mesure un pays limite ses activités à un petit nombre de secteurs.

différents (produits alimentaires - ordinateurs). L'intégration économique peut conduire à une augmentation du commerce inter-sectoriel suite à une meilleure exploitation des avantages compétitifs. Mais, comme l'intégration favorise aussi une convergence de la dotation factorielle et de la technologie, comme par exemple le transfert de technologie grâce aux investissements étrangers, une augmentation du commerce intra-sectoriel est aussi probable.

Dans le cas de l'intégration des nouveaux Etats membres dans le marché unique de l'UE, il est utile de s'intéresser au type de spécialisation vers lequel ces pays tendent, car la spécialisation est cruciale pour la compétitivité de l'UE. Mais, en dépit de ce fait, elle peut entraîner le risque d'un choc asymétrique, car lors de la spécialisation dans un nombre limité de secteurs d'activité, un pays est plus vulnérable à une crise, voire un effondrement, d'un de ces secteurs. De plus, il existe le risque de la création de déséquilibres régionaux, c'est-à-dire que la spécialisation des Etats membres moins développés dans des secteurs intensifs en main-d'oeuvre peu qualifiée, peut conduire à un appauvrissement de ces pays.<sup>105</sup>

En ce qui concerne la spécialisation du commerce des nouveaux Etats membres, il est à constater que leurs échanges avec l'UE se font de plus en plus à l'intérieur d'un même secteur. L'indice de Grubel-Lloyd, qui mesure la spécialisation, a progressé en Pologne de 40 en 1993 à 43 en 1999. Néanmoins, comparé à la Hongrie (55 en 1999) ou la République tchèque (68), la Pologne doit encore faire des efforts. De ce fait, on peut affirmer que bien que les échanges intra-sectoriels gagnent en importance, les échanges inter-sectoriels constituent encore la partie majeure du commerce des PECO à l'exception de la Hongrie et de la République tchèque qui sont sur le meilleur chemin pour sortir des secteurs à faible valeur ajoutée.<sup>106</sup>

En fait, même le ministère de l'économie constate dans son diagnostic de la situation socio-économique de la Pologne qu'elle a une structure économique inefficace avec «une trop grande part de secteur primaire et d'industries en déclin dans le secteur secondaire et une trop faible part dans les services ».<sup>107</sup>

---

<sup>105</sup> Cours de Mme Ilzkovitz, 2004.

<sup>106</sup> Storm, H., *Spécialisation manufacturière dans l'UE*, 2004.

<sup>107</sup> Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, 2003.

Les points forts de la Pologne sont toujours les secteurs intensifs en main-d'œuvre tels que le textile-habillement, le meuble et l'agroalimentaire. Néanmoins, on remarque un déplacement de ces secteurs vers des pays comme l'Ukraine, la Bulgarie et la Roumanie. Ce déplacement se fait d'ailleurs aussi à l'intérieur de la Pologne vers l'Est du pays. La spécialisation dans les secteurs intensifs en matières premières, tels que la sidérurgie et la chimie, est en diminution à cause de l'absence de ressources naturelles abondantes ainsi que des processus technologiques dépassés. Cependant, la Pologne a également développé des avantages compétitifs dans l'électronique et le secteur automobile, qui est devenu très actif ces dernières années, et est en train de développer des avantages comparatifs dans les technologies d'information et de communication.<sup>108</sup>

On voit donc une modification dans la spécialisation, que la Pologne doit poursuivre afin de se rapprocher du niveau des pays de l'Ouest. A côté des secteurs traditionnels, où sa compétitivité repose majoritairement sur son avantage comparatif dans les coûts de production, elle doit aussi devenir compétitive dans des produits à haute valeur ajoutée qui promettent des gains supérieurs.

- **Point de vue de l'UE élargie**

D'un point de vue de l'UE élargie, l'adhésion des nouveaux Etats membres au marché unique a provoqué une baisse du commerce extérieur de l'UE. Cette baisse s'explique tout simplement par le fait que certains flux extra-communautaires de l'UE15 sont devenus des flux intra-communautaires de l'UE25, lesquels ont par conséquent augmenté. En dépit du fait que les échanges avec le «reste du monde» ont diminué, l'UE à 25 membres est toujours le premier exportateur et le deuxième importateur mondial. L'élargissement ne change toutefois pas la direction des échanges. Les principaux partenaires commerciaux de l'UE sont toujours les Etats-Unis suivis par la Suisse, le Japon, la Chine et la Russie. Il est même probable que les relations commerciales avec les Etats-Unis et la Russie seront renforcées suite à

---

<sup>108</sup> Boillot, J.J., *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, 2003.

Brück, T. et al., *EU-Osterweiterung : Klare Herausforderungen, unberechtigte Ängste*, 2004.

Storm, H., *Spécialisation manufacturière dans l'UE*, 2004.

Dauderstädt, M., *Wachstum und Verteilung in der erweiterten europäischen Union*, 2004.

l'élargissement. La Russie en particulier, qui est un des principaux partenaires de la Pologne, et le deuxième partenaire commercial des PECO, verra son importance croître au cours des années. L'élargissement a en outre permis à l'UE de gagner du pouvoir de négociation dans les enceintes commerciales internationales, comme par exemple l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), où elle s'exprime maintenant d'une seule voix qui représente la volonté de 25 économies.<sup>109</sup>

### III.2.2 Des prévisions divergentes

Relatif aux perspectives de l'impact de l'élargissement sur les échanges commerciaux, il est à constater qu'elles divergent selon les auteurs. Certains, comme M-L. Herschtel, se basent sur l'argument que les flux commerciaux entre l'UE15 et les nouveaux Etats membres se sont déjà fortement établis durant la dernière décennie et ne prévoient de ce fait pas une forte intensification des échanges. Ils craignent même un ralentissement des échanges avec l'UE en faveur d'une augmentation avec la Russie, les Etats-Unis ou encore l'Asie. De plus, selon Herschtel, l'augmentation du volume des échanges sera plus que modérée à cause de la disparité de taille entre les PECO et l'UE. Elle considère cependant une intensification des échanges dans les secteurs pour lesquels la libéralisation n'était pas encore complètement achevée le 1<sup>er</sup> mai 2004 comme probable. Ce sont notamment les secteurs de l'automobile, des services y compris les services financiers, et de l'agriculture. De même, R. Van der Putten affirme que l'effet le plus significatif concerne l'agriculture, secteur dans lequel il estime une multiplication des échanges par trois comme réaliste.<sup>110</sup>

D'autres experts avancent que le potentiel d'échanges entre les anciens et les nouveaux Etats membres n'est pas encore épuisé et prévoient une progression générale des échanges. Ces auteurs raisonnent en termes de niveau de potentiel d'échanges, qui permet d'estimer si un pays a atteint le niveau d'échanges correspondant aux structures productives de son économie.

---

<sup>109</sup> Cristallo, D., *Quels seraient les échanges commerciaux d'une Union à 25 ?*, 2003. Commission européenne, *Conséquences de l'élargissement sur le commerce : faits et chiffres*, 2004.

<sup>110</sup> Herschtel, M-L, *L'europe élargie : enjeux économiques*, 2004.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

Le potentiel d'échanges d'un pays peut être déterminé par le modèle de gravitation, qui relie l'intensité des échanges à la proximité géographique des partenaires commerciaux, à la taille relative de leur économie et leur richesse nationale respective. Ce modèle présuppose que l'intensité des échanges dépend positivement de la taille des pays et négativement de la distance qui les sépare.

A l'aide de ce modèle il s'est révélé que ni la Pologne ni l'UE ne couvrent leur niveau potentiel d'échanges. Le seul pays parmi les nouveaux Etats membres qui approche son niveau potentiel d'échanges avec l'UE est la Hongrie.<sup>111</sup> En 1999, la Pologne atteignait seulement 43% de son niveau potentiel des importations de l'UE et 22% des exportations vers l'UE.<sup>112</sup> En se basant sur ces chiffres, la marge de progression des échanges entre l'UE et la Pologne est donc importante, et surtout celle des exportations de la Pologne vers l'UE. D'après Aussilloux, la moindre performance dans les exportations s'explique par une inadaptation des produits polonais à la demande de l'UE ainsi qu'un manque de technologies et de réseaux de vente. En effet, les produits pour lesquels la part de marché de la Pologne dans les importations de l'UE est élevée, appartiennent à des secteurs qui ne représentent même pas 2% du total des importations européennes.<sup>113</sup>

En prenant l'adhésion de la Grèce et du Portugal comme référence pour tirer des conclusions sur le rattrapage du potentiel d'échanges, deux scénarios types se présentent. Les exportations de la Grèce vers l'UE ont connu une diminution de leur niveau potentiel (de 54% à 39%) suite à son adhésion en 1981. Pour le Portugal, les observations démontrent une évolution contraire. Tandis que lors de son adhésion, le niveau des échanges avec l'UE était inférieur au niveau potentiel (71%), en 1999, le Portugal avait couvert son potentiel d'exportations (97%). La différence dans l'évolution de la couverture du potentiel des échanges permet en partie d'expliquer la divergence dans les performances économiques des deux pays en question. Sur la même période, le PIB par habitant au Portugal a augmenté de 64% tandis que celui de la Grèce n'a

---

<sup>111</sup> 77% de ses importations et 65% de ses exportations en 1999.

<sup>112</sup> Les chiffres datent de 1999 à cause de non disponibilité de chiffres plus récents.

<sup>113</sup> Aussilloux, V., *Elargissement de l'Union européenne : quels enjeux commerciaux ?*, 2003.



augmenté que de 22%. D'où l'importance pour la Pologne de s'engager sur la voie du Portugal afin d'accroître ses performances économiques.<sup>114</sup>

En général, les résultats obtenus grâce à la méthode gravitationnelle prévoient que le PIB des nouveaux Etats membres va augmenter de 5% grâce à l'adhésion à l'UE, celui des anciens Etats membres ne sera pourtant à peine modifié. Quant à la Pologne, on estime l'impact de la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires en termes de stimulation de la progression du PIB à +1,95% pour la période 2005-2006 et +2,47% pour 2008-2010 ; l'impact de l'adhésion au marché unique se traduisant par une augmentation du PIB de 1,23% et 2,07%. Les chiffres pour l'Allemagne sont de +0,15% et +0,50% respectivement +0,01% et +0,37%.<sup>115</sup> Par conséquent, les effets sur les échanges commerciaux induits par l'élargissement sont inégaux, car les gains auxquels les nouveaux Etats membres peuvent s'attendre sont supérieurs à ceux de l'UE15. Pour les anciens Etats membres, l'effet est limité parce que le niveau de leurs exportations vers les nouveaux Etats membres est déjà plus proche du niveau potentiel. En outre, le gain sera inégalement réparti entre les anciens pays membres ; l'Allemagne étant le principal bénéficiaire à cause de sa proximité géographique.

Comme le montrent les pronostiques, l'effet sera plus important pour la Pologne que pour l'Allemagne, car cette dernière est un partenaire plus important pour la Pologne que vice versa. Vu que les échanges entre la Pologne et l'Allemagne connaissent déjà un volume assez important, il est pourtant probable que le commerce avec d'autres Etats membres augmentera tandis que les échanges avec l'Allemagne se stabiliseront. Néanmoins, la thèse que les relations commerciales sont influencées par les relations passées, les liens culturels et historiques ainsi que la logique du modèle gravitationnel qui dit que la moindre distance entre deux pays conduit à une plus grande intensité de leurs échanges, s'opposent à cette réflexion. De plus, il est à supposer que l'effet sur

---

<sup>114</sup> Aussilloux, V. & Lung, N., *Le potentiel d'échanges commerciaux entre l'UE et les pays d'Europe centrale et orientale*, 2001.

Aussilloux, V., *Elargissement de l'Union européenne : quels enjeux commerciaux ?*, 2003.

<sup>115</sup> Breuss, F., *Macroeconomic effects of EU enlargement for old and new members*, 2001.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

les échanges sera moindre pour la Pologne que pour les autres nouveaux Etats membres, car elle possède un grand marché intérieur et les échanges commerciaux par rapport au PIB sont donc moins importants pour elle que pour les autres PECO.

En fin de compte, on constate qu'il est difficile de prévoir l'évolution du volume des échanges, des chiffres récents faisant défaut. Cependant, les premiers effets de l'adhésion se sont déjà fait remarquer en Pologne et ils sont tout à fait contraires aux pronostiques avant l'adhésion qui prévoyaient une invasion de produits alimentaires de l'UE15 et une crise de l'agriculture polonaise ainsi que des PME. L'effet inverse s'est produit et la Pologne est en train de connaître une augmentation des exportations vers l'UE dans des proportions inattendues. De mai à décembre 2004, les exportations polonaises vers les autres pays de l'UE ont augmenté de 35% et les importations de 24%, comparé à la même période de l'année 2003. En janvier 2005, la Pologne a même enregistré une balance commerciale positive, fait surprenant vu que ce pays connaît un déficit commercial depuis sa transition.<sup>116</sup>

Selon Miroslaw Zielinski, secrétaire d'Etat au ministère de l'économie et du travail, en particulier les exportations du secteur agricole et alimentaire ont connu une hausse considérable à cause des prix inférieurs des produits polonais. Les exportations de volaille ont enregistré une hausse de 23% par rapport à 2003, la quantité de crème exportée a triplé et celle du bœuf plus que doublé. L'impact sur le secteur agricole s'est traduit par une augmentation des prix, conséquence dont les agriculteurs se réjouissent, alors qu'ils étaient les plus fervents opposants à l'élargissement, au contraire des consommateurs, qui doivent payer leurs aliments plus chers maintenant (le prix de certains biens a augmenté de 9% par rapport à l'année passée). Selon *The Economist*, le revenu des petits agriculteurs a augmenté d'un tiers tandis que les grands agriculteurs ont vu leur revenu augmenter de deux tiers de manière que les critiques de la part des agriculteurs ont largement diminuées et ils sont devenus les plus chauds partisans de l'UE.<sup>117</sup>

---

<sup>116</sup> Les exportations étaient de €5,51 milliards, soit 29,4% de plus qu'en janvier 2004.

<sup>117</sup> Chatelot. C., *En Pologne, la satisfaction des agriculteurs reflète le sentiment de tout un pays*, 2005.

Majcherek, J., *Zwischen Rindfleisch und Verfassungspreamble*, 2004.

N, *Reaping the european harvest*, 2004.

**Commerce extérieur de la Pologne (en milliards d'euros)**

	2000	2001	2002	2003	2004
Importations	53,1	56	58,5	60,3	71,1
Exportations	34,2	40,2	43,5	47,5	59,7

Source : Rzeczpospolita, Gazeta Prawna, 15 février 2005.  
<http://www.infopolen.de>

---

N, *Un an dans l'UE: un bilan positif pour la Pologne, selon le gouvernement*, 2005.

N, *Import schlägt Export*, 2005.

N, *Polnische Lebensmittel auf westlichen Tischen*, 2005.

Spahn, S., *Die Einführung des Euros 2009 ist realistisch*, 2005.

## **Chapitre IV**

### **La migration des travailleurs**

D'un point de vue social, la conséquence la plus sensible de l'élargissement réside dans la possibilité de migrations de l'Est vers l'Ouest. La crainte d'une migration a cependant deux facettes, dont l'une est notamment la migration de travailleurs, et les tensions sur le marché du travail qu'elle pourrait provoquer, et l'autre concerne l'immigration clandestine, favorisée par un contrôle inefficace aux frontières. Comme l'élargissement déplace les frontières extérieures de l'UE vers l'Est, la gestion des frontières sera en grande partie confiée aux nouveaux Etats membres. La Pologne sera alors chargée de surveiller la frontière extérieure la plus longue de l'UE, puisqu'elle partage des frontières avec plusieurs Etats non membres : la Russie (par son enclave Kaliningrad), l'Ukraine et la Biélorussie. Or, cela représente un grand défi pour la Pologne, car le contrôle des frontières n'est pas encore satisfaisant et la capacité opérationnelle des services douaniers douteuse.<sup>118</sup>

Ce chapitre va pourtant traiter de la crainte d'une migration de travailleurs, qui est particulièrement vive en raison des disparités de revenus considérables qui existent entre les nouveaux et les anciens Etats membres. Le revenu de la Pologne par rapport à la moyenne de l'UE15 se situe autour de 40%.<sup>119</sup> Face à des travailleurs de l'Est prêts à accepter des salaires inférieurs, mais toujours supérieurs à ceux versés dans leur propre pays, les employeurs seront placés devant des choix difficiles. D'où, la crainte de l'opinion publique d'un afflux de salariés acceptant des rémunérations inférieures qui va conduire à une aggravation du chômage déjà élevé dans la plupart des pays.<sup>120</sup> Selon des sondages de l'eurobaromètre réalisés en novembre 2002, 65% des citoyens de l'UE15 étaient d'avis qu'avec l'élargissement, beaucoup de citoyens des nouveaux Etats membres vont venir s'installer dans leur pays et 44% pensaient que l'élargissement fera augmenter le chômage dans leur pays.<sup>121</sup>

---

<sup>118</sup> Herschtel, M-L., *L'europe élargie : enjeux économiques*, 2004.

Piasecki, R., *La Pologne dans l'Union Européenne : les défis*, 2004.

<sup>119</sup> Voir Annexe F : Productivité et salaires

<sup>120</sup> Voir Annexe D: chômage dans l'Union Européenne

<sup>121</sup> Gallup Europe, *Eurobaromètre flash 132/2, Elargissement de l'Union européenne*, 2002.

Quelques uns, dont particulièrement les syndicats, ne voient non seulement un danger pour le marché du travail, mais aussi pour le système de sécurité sociale. Ainsi, selon l'Institut für Wirtschaftsforschung (ifo), une migration massive va conduire à une érosion de l'Etat social. Selon les calculs de l'institut, un immigrant qui reste moins que dix ans dans le pays d'accueil, reçoit annuellement 2.300€ de prestations sociales en plus qu'il paye d'impôts.<sup>122</sup>

Les craintes de la population furent encore renforcées par divers articles, comme celui paru en avril 2001 dans le journal *Welt am Sonntag* disant : « ...übt Deutschland auf die armen Länder in der östlichen Nachbarschaft die weitaus größte Sogwirkung unter den wohlhabenden westeuropäischen Staaten aus... für manche osteuropäischen Länder wird der Exodus das Ausmaß einer Völkerwanderung annehmen... ». <sup>123</sup>

---

<sup>122</sup> Freudenstein, R. & Tewes, H., *Die Eu-Osterweiterung und der deutsche Arbeitsmarkt :Testfall für die deutsch-polnische Interessengemeinschaft*, 2001.

<sup>123</sup> Kummer J., *Europa droht eine Völkerwanderung. Wirtschaftsinstitute legen Studien über Auswirkungen des EU-Beitritts osteuropäischer Länder vor – Experte warnt vor übertriebenen Ängsten*, 2001.

## **IV.1 Flux migratoires suite à l'élargissement**

### **IV.1.1 Contrôle temporaire par le régime transitoire**

Suite à la possibilité d'une migration de travailleurs, l'UE a opté pour un régime transitoire qui permet aux Etats membres, s'ils le souhaitent, de limiter le droit de la main-d'œuvre des nouveaux Etats membres d'accéder à un emploi sur leur territoire. Comme le phénomène de la migration de l'Est se concentre sur l'Allemagne et l'Autriche<sup>124</sup>, il n'est pas étonnant que la demande pour des mesures restrictives ait émanée de ces deux pays. Bien qu'au début la Commission européenne n'ait pas été en faveur des dispositions transitoires, à partir d'un certain moment elle a supporté la demande des deux pays, ayant réalisé que sinon leurs parlements nationaux n'iraient pas ratifier les traités d'adhésion, mais aussi à cause des résultats de différentes études qui prouvaient qu'une augmentation de la migration économique suite à l'élargissement était vraisemblable.

Les accords ont été conclus avec tous les nouveaux Etats membres hormis Malte et Chypre. Ces deux pays ont été exclus à cause de leur petite taille et leur force économique relative.<sup>125</sup> En général, les accords prévoient que chaque Etat membre a le droit de restreindre l'accès de la main-d'oeuvre jusqu'à une durée maximale de sept ans. La période transitoire est divisée selon la « formule de Schröder »<sup>126</sup> en 2+3+2, c'est-à-dire que pendant les deux premières années, l'accès au marché du travail des Etats membres est réglé par le régime national et les accords bilatéraux que chaque pays a conclu avec les nouveaux Etats membres. Après deux ans, les Etats membres peuvent réduire ou supprimer les dispositions transitoires. Après cinq ans, la période transitoire est expirée et en général les Etats membres doivent ouvrir leurs marchés du travail complètement. Ils ne peuvent prolonger les restrictions pour deux années supplémentaires que sous des conditions particulières, démontrant que la levée des restrictions provoque de sérieuses perturbations sur leur marché

---

<sup>124</sup> Actuellement environ 65% des citoyens des nouveaux Etats membres résident en Allemagne et 12% en Autriche.

<sup>125</sup> On a toutefois permis à Malte d'imposer des restrictions à l'entrée de travailleurs migrants.

<sup>126</sup> La formule a été présentée pour la première fois en 2001 par le chancelier allemand Gerhard Schröder dans son discours de Weiden (Weidener Rede).

domestique. En dehors de la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Suède, tous les anciens Etats membres ont choisi de limiter la libre circulation de la main-d'œuvre. La restriction à l'accès au marché varie toutefois en fonction du nouvel Etat membre de provenance et du type d'emploi. Par exemple, la France prévoit d'autoriser en 2006 l'accès aux emplois pour lesquels il y a une pénurie de main-d'œuvre.<sup>127</sup>

Or, il est faux de penser qu'il n'y a pas de déplacements du tout suite aux dispositions transitoires, car celles-ci s'appliquent uniquement aux travailleurs et ne limitent ni la liberté de circulation des étudiants ainsi que celle des citoyens de l'UE en général, ni la prestation des services ou l'établissement des indépendants.<sup>128</sup>

#### IV.1.2 Référence au passé

Afin de prévoir les flux migratoires potentiels, on peut tout d'abord dresser une comparaison avec l'expérience des élargissements précédents. Lors de l'élargissement au Sud en 1981 (Grèce), il y avait également des mesures restrictives de sept ans concernant la libre circulation des travailleurs, celles en 1986 (Espagne, Portugal) étaient prévues pour sept ans<sup>129</sup>, puis réduites à six ans.<sup>130</sup> Prenons l'exemple de l'Allemagne pour analyser la migration économique suite aux élargissements dans les années 80. Tandis que lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, l'augmentation des flux migratoires était relativement faible, la réaction était plus forte lors de l'écoulement de la période transitoire pour les travailleurs grecs. Après cette poussée migratoire, on enregistrerait cependant assez rapidement un déclin des travailleurs immigrés.

---

<sup>127</sup> Commission européenne, *Libre circulation des travailleurs à partir et à destination des nouveaux Etats membres – comment sera-t-elle appliquée en pratique*, s.d.

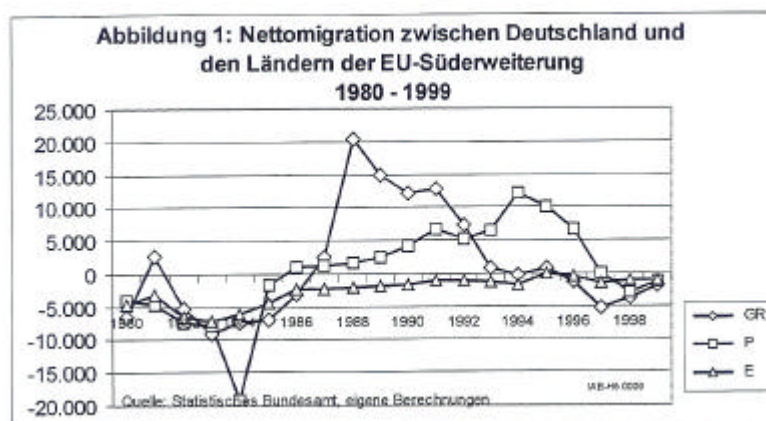
Fassmann, H., *Die große Freiheit ?*, 2004.

Van Selm, J. & Tsoakis, E., *EU Enlargement and the limits of freedom*, 2004.

<sup>128</sup> En fait, la liberté d'établissement des indépendants ainsi que celle des entreprises avait déjà été établie par les accords européens.

<sup>129</sup> A l'exception du Luxembourg, pour lequel la période de transition était de 10 ans.

<sup>130</sup> Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001.



Source : Hönekopp, E., *EU-Osterweiterung: Arbeitsmarkt und Arbeitskräftemigration- Was kommt auf Deutsche und Polen zu?*, 2001.

Les flux migratoires du Sud de l'Europe vers l'Allemagne reflètent un phénomène bien connu dans la recherche des migrations. Il s'agit de l'observation que lors d'une intégration économique, il y a une réaction qui se présente sous forme de bosse ou U inversé sur un graphique statistique, puis la migration reprend son cours normal.<sup>131</sup>

L'expérience de l'élargissement au Sud montre que, malgré le fait que les pays adhérents affichaient des niveaux de revenu plus bas que les autres Etats membres, l'élargissement n'a pas entraîné un afflux massif de travailleurs. On a même observé un retour des espagnols et portugais qui étaient déjà installés à l'étranger vers leur pays d'origine, car ils s'attendaient à une amélioration de leurs chances grâce à l'adhésion et l'augmentation de la compétitivité économique de leur pays d'origine.<sup>132</sup>

Bien que la référence au passé permette d'atténuer les craintes, il faut tenir compte de quelques différences entre l'élargissement actuel et ceux dans les années 80. Premièrement, les nouveaux membres partent d'un niveau encore plus bas que l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Le PIB par tête lors de l'adhésion des trois Etats membres du Sud atteignait environ 65-70% du niveau de l'UE à cette époque là ; celui des nouveaux Etats membres actuels ne s'élève qu'à environ 45% du niveau de l'UE15. Deuxièmement, lors de l'élargissement au

<sup>131</sup> Hönekopp, E., *EU-Osterweiterung: Arbeitsmarkt und Arbeitskräftemigration- Was kommt auf Deutsche und Polen zu?*, 2001.

<sup>132</sup> Hort, P., *Ein Beitritt zweiter Klasse*, 2001.



Sud, une grande partie de la population des pays adhérents s'était déjà installée dans les Etats membres avant l'élargissement de la manière que la migration avait vite atteint son niveau normal lors de l'introduction de la libre circulation des travailleurs. Quant aux flux migratoires suite à l'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, il est généralement reconnu que la migration des travailleurs était négligeable à cause de la force économique de ces pays. Se basant sur cette hypothèse, la faiblesse économique de la Pologne pourrait être un facteur poussant vers la migration.<sup>133</sup>

En dépit du fait que la prévision par référence au passé permette d'avoir une idée des effets possibles de l'élargissement à l'Est sur la migration, elle est assortie d'une certaine incertitude puisqu'on ne peut pas transposer des résultats à une situation différente et des populations différentes.

### IV.1.3 Les chiffres avancés par les experts

En général, les chiffres avancés par les experts n'ont rien d'alarmant, car la plupart estiment le nombre des immigrants potentiels à 2 - 4% de la population des nouveaux Etats membres. Selon le Consortium européen pour l'intégration<sup>134</sup>, le nombre de migrants vers l'Ouest suite à l'élargissement s'élèvera à 335.000 personnes par an, ce qui correspond à environ 0,1% de la population de l'UE15. Ce nombre peut augmenter légèrement au cours des trente ans suivant l'élargissement de la manière que la migration à long terme va atteindre un chiffre de l'ordre de 1,1% de la population de l'UE15. D'autres prévoient par contre une diminution de ce flux, qui pourrait descendre à 150.000 personnes par an d'ici à la fin de la décennie.<sup>135</sup>

---

<sup>133</sup> Brücker, H., *EU-Osterweiterung: Effekte der Migration*, 2004.

Herschtel, M-L., *L'Europe élargie: enjeux économiques*, 2004.

Kok, W., *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, 2003.

Van Selm, J. & Tsoakis, E., *EU Enlargement and the limits of freedom*, 2004.

<sup>134</sup> CEPR (Center for european policy research), DIW (Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung), FIEF (Fackföreningsrörelsens Institut för Ekonomisk Forskning), IAS (Institute for advanced studies), IGIER (Innocenzo Gasparini Institute for Economic Research).

<sup>135</sup> Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

Le premier tableau ci-dessous montre l'évolution probable de la population des PECO dans l'UE15. Il en ressort que la migration se concentre sur l'Allemagne, qui recevra presque deux tiers de la migration de l'Est, et l'Autriche, qui accueillera plus de 10% du total de l'UE15. Comme l'Allemagne est le pays qui va être le plus touché par le phénomène de la migration, le second tableau montre les résultats de différentes études portant sur la migration potentielle vers l'Allemagne suite à l'élargissement.

**Population des PECO dans l'UE15**

	1998	2005	2010	2020	2030
Allemagne	554.869	1.292.799	1.890.933	2.420.513	2.531.556
Autriche	103.000	239.982	351.013	449.318	469.931
Belgique	10.773	25.100	36.713	46.995	49.151
Danemark	8.863	20.650	30.204	38.663	40.437
Espagne	10.539	24.555	35.916	45.974	48.084
Finlande	11.985	27.924	40.844	52.282	54.681
France	22.000	51.258	74.974	95.971	100.374
Grande-Bretagne	39.000	90.867	132.908	170.130	177.935
Grèce	20.131	46.904	68.604	87.818	91.846
Irlande	200	466	682	872	912
Italie	34.490	80.359	117.538	150.456	157.359
Luxembourg	700	1.631	2.386	3.054	3.194
Pays-Bas	9.606	22.381	32.736	41.904	43.827
Portugal	781	1.820	2.662	3.407	3.563
Suède	26.191	61.023	89.256	114.253	119.495
Total UE15	853.128	1.987.719	2.907.369	3.721.610	3.892.345

Source: Fassmann, H., *Die große Freiheit* ?, 2004.

**Prévisions concernant la migration des 10 nouveaux Etats membres vers l'Allemagne après l'ouverture du marché du travail**

Source :	Total	Migration annuelle
Welt am Sonntag (2001)	4-6 millions	100.000-400.000
Institut für Wirtschaftsforschung (2000)	4-5 millions	160.000-380.000
Institut für die Zukunft der Arbeit (1999)	1,35- 2 millions	160.000
Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (2000)	1,4-2,5 millions	95.000-220.000
Commission européenne	0,97-1,25 millions	48.000-63.000

Source : Freudenstein, R. & Tewes, H., *Die EU-Osterweiterung und der deutsche Arbeitsmarkt : Testfall für die deutsch-polnische Interessengemeinschaft*, 2001.

En moyenne, environ 200.000 – 300.000 personnes en provenance des nouveaux pays membres sont donc susceptibles de s'installer chaque année en

Allemagne, mais elles ne seront pas plus que 150.000 vers la fin de la décennie. Les résultats du Centre de recherche en politique économique (CEPR) sont à peu près du même ordre de grandeur. Il prévoit que la migration sur le long terme (15 – 20 ans après l'introduction de la libre circulation de la main-d'oeuvre) ne dépassera pas 2 à 3% de la population en Allemagne.<sup>136</sup>

Néanmoins, il convient de remarquer que les flux de migration sont difficiles à estimer parce qu'il y a beaucoup de facteurs différents qui interviennent dans la décision de migrer. La plupart des études prennent l'écart de revenu comme le facteur essentiel qui pousse vers la migration économique et leurs résultats reposent sur l'hypothèse qu'une augmentation de l'écart de revenu conduit à une augmentation de la migration et vice versa. D'autres se basent sur les chances de trouver un emploi et partent de la supposition que les migrants se dirigent vers les pays où on a besoin de travailleurs et quittent les régions où le taux de chômage est élevé. Il paraît pourtant évident que ce ne sont pas les seuls facteurs qu'il faut prendre en compte.

### IV.1.4 Facteurs push et pull de la migration

Afin d'analyser les flux migratoires, à côté des deux facteurs principaux qui sont l'écart de revenu et la situation du marché du travail, il faut également prendre en considération l'existence de réseaux, la distance géographique et les facteurs psycho-sociologiques.

- **L'écart de revenu**

Si on compare les salaires à l'Est et à l'Ouest, l'écart de revenu semble effectivement être la raison majeure pour une migration dans le contexte de l'élargissement à l'Est.<sup>137</sup> Il ne faut toutefois pas oublier de comparer la différence de revenu en pouvoir de parité d'achat, parce que de cette manière les disparités de revenu sont beaucoup moindres. Par ailleurs, il ne faut non seulement raisonner en termes de revenu, mais aussi être conscient du fait que si on émigre de la Pologne vers l'Ouest, le prix des denrées, le loyer, enfin toute la vie y est plus chère. De plus, la décision de migrer ne dépend non seulement de l'écart de

---

<sup>136</sup> Kok, W., *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, 2003.

<sup>137</sup> Voir Annexe F: Productivité et salaires

revenu, mais aussi du fait si le revenu dans le pays d'origine est considéré comme « socialement acceptable ». <sup>138</sup> A ceci s'ajoute que les différences de revenu peuvent aussi être élevées au niveau régional, favorisant une migration à l'intérieur du pays. Enfin, il est à supposer que l'écart de revenu diminuera au fur et à mesure qu'il y aura une convergence des salaires.

- **La situation du marché du travail**

La situation du marché du travail dans le pays de départ ainsi que la perspective d'un emploi dans le pays d'accueil influencent la décision de migrer également dans une grande mesure. En effet, une personne se trouvant au chômage est davantage prête à émigrer que quelqu'un qui a un travail stable, même s'il est mal payé. Dans ce contexte, il faut encore mentionner que la majorité des personnes exposées au chômage appartient à la catégorie des travailleurs peu qualifiés, constatation qui vaut aussi bien pour les nouveaux que pour les anciens Etats membres. En ce qui concerne la migration de la Pologne vers l'Allemagne, mais aussi la migration Est - Ouest en général, la situation du marché du travail présente certainement un frein, car elle est précaire dans la plupart des pays ouest-européens. <sup>139</sup>

La mauvaise situation du marché du travail et la possibilité de s'exposer au chômage ailleurs constituent donc un facteur de réticence à la migration. Néanmoins, une étude récente a révélé que la raison majeure pour émigrer citée par les jeunes polonais est le manque de perspectives d'avenir à cause du chômage élevé. <sup>140</sup> Or, en tenant compte du potentiel de croissance économique des nouveaux pays membres, les jeunes auraient tout intérêt à rester dans leur pays. Il en résulte que la migration dépend aussi largement du développement économique futur de tous les Etats membres. Une crise économique dans les pays de l'Est, de même qu'un boom économique à l'Ouest, augmenterait certainement la migration.

- **L'existence de réseaux**

---

<sup>138</sup> Werner, H., *Wirtschaftliche Integration und Arbeitskräftewanderungen in der EU*, 2001.

<sup>139</sup> En janvier 2005, l'Allemagne enregistrait le taux de chômage le plus élevé depuis 1949, notamment 5,037 millions de chômeurs (12,1%).

<sup>140</sup> N, *Die Mehrheit der jungen Polen will in den Westen emigrieren*, 2005.

Par l'existence de réseaux, on entend la présence d'une communauté ethnique (diaspora) dans le pays de destination, laquelle facilite l'intégration des immigrants et leur communique des informations sur le pays en question telles que les opportunités d'emploi. L'existence de réseaux détermine surtout la direction de la migration, mais elle peut aussi jouer un effet pull. C'est par exemple le cas en ce qui concerne l'immigration des polonais en Allemagne où il y a une communauté polonaise qui comptait en 2003 environ 326.900 membres.<sup>141</sup>

- **La distance géographique**

La proximité géographique n'est pas un facteur essentiel dans la décision de migrer, mais elle influence la direction des flux migratoires. C'est le facteur qui explique la concentration des migrants de l'Europe de l'Est sur l'Allemagne et l'Autriche.

- **Facteurs psycho-sociologiques**

Par ailleurs, ce ne sont non seulement des facteurs économiques, mais aussi des facteurs psycho-sociologiques comme l'attachement au pays et à la famille, l'environnement social, le poids de la tradition, la différence culturelle, la différence linguistique... et même la situation du marché de logement qui jouent dans la décision de migrer. Les relations sociales existantes conduisent plutôt à un obstacle à la mobilité des personnes, car la plupart des européens y attachent beaucoup de valeur. La différence linguistique et culturelle joue par contre dans une moindre mesure en ce qui concerne l'émigration de la Pologne vu la proximité culturelle et le bon niveau d'éducation. Relatif à la tradition de la migration économique, il est à noter que les relations migratoires entre la Pologne et l'Allemagne sont depuis des décennies beaucoup plus fortes qu'entre l'Allemagne et la Hongrie par exemple.

De plus, beaucoup de personnes ont peur de l'inconnu et ne sont pas prêtes à prendre des risques. En témoigne le fait que dans presque tous les pays européens, les gens ont du mal à bouger à l'intérieur du pays. Suivant une étude menée par Gallup auprès de la population des nouveaux Etats membres avant leur adhésion, entre 18% et 6% de la population active avait considéré d'émigrer

---

<sup>141</sup><http://www.destatis.de/basis/d/bevoe/bevoetab4.php>

vers l'Ouest; les polonais étaient les moins intéressés (6%). Une seconde étude qui prenait en considération le fait qu'il y a une différence entre ceux qui songent à immigrer et ceux qui ont de vraies intentions d'agir et déjà pris des dispositions, a permis de revoir le premier résultat à la baisse et avancé un nombre d'immigrants potentiels qui varie entre 0,7% et 2,1% de la population.<sup>142</sup>

On constate donc que dans le cas de la migration Est-Ouest ou Pologne-Allemagne, les facteurs push ainsi que les facteurs pull doivent être pris en considération. Néanmoins, il est difficile d'estimer l'impact des différents facteurs sur la décision de migrer ainsi que leur interaction, ce qui rend la prévision des flux migratoires une science inexacte.

En dernier lieu, il me semble judicieux de placer le phénomène de la migration économique dans le contexte théorique. Selon la théorie économique, ils existent deux hypothèses concernant la mobilité de la main-d'oeuvre. La première, qui part de la théorie de l'intégration économique, dit que la croissance économique sera augmentée lors de la création d'un marché commun si la main-d'oeuvre se déplace vers le pays où son salaire potentiel est le plus élevé. Cette théorie envisage un processus de migration des lieux de travail les moins productifs vers les lieux de travail les plus productifs qui persiste jusqu'à ce qu'il y ait une convergence des salaires. La seconde hypothèse prévoit une immobilité de la main-d'oeuvre en se basant sur la théorie classique du commerce extérieur de Heckscher-Ohlin.<sup>143</sup> Selon cette hypothèse, la prospérité de chaque pays augmente grâce aux échanges commerciaux, de manière que la question de la migration du travail ne se pose plus.<sup>144</sup> Comme on vient de le voir, le commerce entre la Pologne et les anciens Etats membres, et surtout l'Allemagne, qui est le pays d'immigration potentiel, a fortement augmenté depuis la dernière décennie. Par conséquent, les échanges commerciaux jouent également un rôle dans la détermination des flux migratoires puisqu'on peut les assimiler à un substitut de la migration.

---

<sup>142</sup> Fassmann, H., *Die große Freiheit ?*, 2004.

<sup>143</sup> Cette théorie dit que chaque pays se concentre sur la production des biens pour lesquels il a un avantage comparatif dû aux dotations factorielles.

<sup>144</sup> Werner, H., *Wirtschaftliche Integration und Arbeitskräftewanderungen in der EU*, 2001.

### IV.1.5 Les migrants potentiels

Bien que les différences économiques entre les Etats membres ne justifient pas la crainte d'une migration massive, il est à prévoir qu'il y aura des déplacements de la main-d'œuvre dans différents secteurs et pour certains groupes de travailleurs. Ces déplacements concerneront surtout l'Allemagne et l'Autriche, qui ressentiront l'effet de l'élargissement par une concurrence de travailleurs à cause de leur proximité géographique avec les nouveaux Etats membres. Cette constatation vaut davantage pour des secteurs intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée, comme la gastronomie, l'agriculture, la construction, le travail domestique,... De ce fait, une répression partielle des travailleurs allemands ou autrichiens peu qualifiés est possible.<sup>145</sup>

Comme le marché du travail de l'Allemagne et de l'Autriche est donc plus menacé que celui d'autres Etats membres, il existe pour ces pays une clause de sauvegarde qui limite la prestation des services par des entreprises situées dans les nouveaux Etats membres qui entraînent la circulation temporaire de travailleurs. Néanmoins, cette clause particulière ne s'applique qu'à divers secteurs, comme par exemple la construction et le nettoyage industriel.<sup>146</sup>

Dans d'autres secteurs, qui ne sont pas protégés par cette clause, les travailleurs allemands constatent déjà la concurrence de travailleurs temporaires de l'Est, en particulier de la Pologne. La substitution des travailleurs allemands par des polonais dans les abattoirs en Allemagne est l'effet sur le marché du travail qui est le plus critiqué et médiatisé. Bien que ce genre de migration des travailleurs ne soit pas un phénomène nouveau, car l'emploi de bouchers étrangers existait déjà avant, il y a maintenant une composante nouvelle. Avant l'élargissement, leur nombre était limité par des contingents, ce qui n'est plus le cas avec la libre prestation des services. Selon une étude récente, plus de 26.000 bouchers allemands ont perdu leur emploi suite à un remplacement par

---

<sup>145</sup> Beuve-Méry, A., *Les pays de l'Union seront appelés à revoir leurs politiques d'immigration*, 2005.

<sup>146</sup> Commission européenne, *Libre circulation des travailleurs à partir et à destination des nouveaux Etats membres – comment sera-t-elle appliquée en pratique*, s.d.

des travailleurs polonais qui coûtent moins cher. Ces derniers doivent souvent travailler sous des conditions inhumaines, jusqu'à 16 heures par jour et ne gagnent pas plus que 2-3 euros par heure.<sup>147</sup>

Ce sont donc en premier lieu les travailleurs peu qualifiés qui sont susceptibles de chercher du travail dans les anciens Etats membres. Dans le cas de la Pologne, les travailleurs envisageant d'émigrer sont ceux qui sont sous qualifiés et qui se trouvent licenciés lors du processus de restructuration ou qui travaillent dans des secteurs qui ne sont plus compétitifs dans le commerce international, comme les secteurs de l'agriculture, de l'industrie lourde et de l'exploitation minière.

A côté des travailleurs peu qualifiés, lesquels, bien qu'ayant des motivations pour émigrer, n'ont que peu de chances à trouver un emploi et surtout un emploi qui leur permettra un niveau de vie meilleur, il y a deux autres catégories de travailleurs qui sont susceptibles de migrer.

La première catégorie est celle des travailleurs très qualifiés, dont particulièrement ceux qui possèdent une formation dans le domaine des technologies d'information, mais aussi dans le domaine du management. Le second groupe de travailleurs qui est susceptible de se déplacer est celui des travailleurs frontaliers. En effet, comme les salaires sont plus élevés en Allemagne, il paraît intéressant de travailler en Allemagne et de dépenser l'argent gagné en Pologne en raison de la différence du pouvoir d'achat. Faire la navette est donc rentable parce qu'on gagne plus à l'Ouest et doit dépenser moins à l'Est et en plus, on ne doit pas déplacer son lieu de résidence. A cet égard, il faut pourtant mentionner que les travailleurs frontaliers coûtent cher à leur pays de résidence du fait qu'ils paient des impôts dans le pays qui les emploie, qui réciproquement bénéficie des avantages financiers équivalents, tandis que le pays de résidence doit supporter le financement des infrastructures. Selon des prévisions, entre 1% et 8% de la force de travail dans les régions frontalières seront des navetteurs. Comme la décision de faire la navette est influencée par l'existence et le coût des moyens de transport, la situation industrielle locale et la densité de population, il est à supposer que les villes de Berlin ou Szczecin

---

<sup>147</sup> Geisler, B., *Billiglohn im Schlachthof*, 2005.



connaîtront un nombre plus élevé de travailleurs frontaliers que les zones frontalières rurales peu peuplées.<sup>148</sup>

Enfin, quant aux caractéristiques des personnes qui sont le plus susceptibles de migrer, ce sont les jeunes âgés de 15 à 29 ans ainsi que les membres de famille de ceux qui avaient déjà émigré de la Pologne avant mai 2004, mais dont la famille ne bénéficiait pas du droit à la réunification familiale avant, car la migration pour réunification familiale ne tombe pas sous les accords transitoires.<sup>149 150</sup>

### **IV.2 La migration- une chance pour l'UE ?**

Divers auteurs, au lieu de considérer la migration de l'Est comme une problématique, la voient comme un atout, voire une chance pour l'UE élargie. Wim Kok constate dans son rapport à la Commission européenne: « Comme la migration des travailleurs est source de profit pour les pays qui les accueillent, ce phénomène pourrait représenter un des principaux avantages de l'élargissement de l'UE ». <sup>151</sup> En effet, si on part de l'hypothèse que les travailleurs immigrés peuvent contribuer à la croissance démographique, remédier au manque de travailleurs et donc augmenter la croissance économique, la migration des travailleurs peut être vue comme une véritable chance pour l'UE dans son ensemble.

Selon l'OIT (Organisation internationale du travail), la migration est étroitement corrélée au vieillissement de la population. A cause d'un faible taux de fertilité et d'une espérance de vie élevée, nombreux Etats membres sont

---

<sup>148</sup> Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001.  
Hönekopp, E., *EU-Osterweiterung: Arbeitsmarkt und Arbeitskräftemigration- Was kommt auf Deutsche und Polen zu?*, 2001.

Van der Putten, R., *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, 2002.

<sup>149</sup> Les membres de famille, c'est-à-dire le conjoint et les enfants à charge, d'un travailleur polonais qui, à la date du 1<sup>er</sup> mai, avait déjà été également admis sur le marché du travail d'un ancien Etat membre pour 12 mois ou plus, auront également accès au marché du travail de cet Etat membre.

<sup>150</sup> Commission européenne, *Libre circulation des travailleurs à partir et à destination des nouveaux Etats membres – comment sera-t-elle appliquée en pratique*, s.d.

N, *Die Mehrheit der jungen Polen will in den Westen emigrieren*, 2005.

Van Selm, J. & Tsoakis, E., *EU Enlargement and the limits of freedom*, 2004.

<sup>151</sup> Kok, W., *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, 2003.

confrontés à un déclin démographique. Ce dernier engendre des difficultés à maintenir le système des pensions dans l'avenir ainsi qu'un manque de travailleurs. Dans presque tous les pays européens, la population va diminuer de 10% dans les prochaines 50 années alors que le ratio de dépendance des personnes âgées envers les jeunes est supposé de doubler.<sup>152</sup>

Prenons l'exemple de l'Allemagne, pays pour lequel des études de l'IAB (Institut für Arbeits- und Berufsforschung) prévoient une diminution annuelle de la population active de 200.000 personnes, ce qui aura pour conséquence un ratio de dépendance de 100 travailleurs : 100 pensionnaires. Une intensification de la migration permettrait d'alléger le fardeau lié au vieillissement, mais la contribution des travailleurs immigrés ne sera que marginale, car leur nombre ne sera jamais assez élevé pour arrêter le déclin démographique et résoudre la problématique des retraites.<sup>153</sup> Même en cas d'une migration annuelle de 300.000 personnes, le ratio serait de 100 travailleurs : 80 pensionnaires en 2050. Une autre étude, publiée par les Nations Unies, estime qu'une migration annuelle de 1,6 millions de personnes entre 2010 et 2015 sera nécessaire afin de maintenir la population active de l'UE à un niveau stable.<sup>154</sup>

La migration pourrait également favoriser la croissance économique en palliant les déficits de main-d'œuvre, car bien que le taux de chômage soit très élevé, il existe un manque de travailleurs et on suppose qu'il va encore augmenter dans l'avenir suite au déclin démographique.<sup>155</sup> Il est estimé que jusqu'en 2050 le niveau de vie par habitant baissera de 22% en Europe suite au manque de travailleurs pour approvisionner l'appareil productif (à taux de productivité, taux d'activité et âge de départ en retraite inchangés). Selon l'IAB, en 2001, on enregistrait 1,45 millions d'emplois vacants en Allemagne dont 12% dans les secteurs de la mécanique et de l'électrique. Comme déjà mentionné auparavant, il existe également un manque de spécialistes en technologies

---

<sup>152</sup> Beuve-Méry, A., *Les pays de l'Union seront appelés à revoir leurs politiques d'immigration*, 2005.

Katseli, L., *Immigrants and EU Labour Markets*, 2004.

<sup>153</sup> Voir Annexe: Développement de la population active en Allemagne

<sup>154</sup> Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001. Freudenstein, R. & Tewes, H., *Die EU-Osterweiterung und der deutsche Arbeitsmarkt : Testfall für die deutsch- polnische Interessengemeinschaft*, 2001.

<sup>155</sup> Le manque de travailleurs qui existe parallèlement au chômage élevé s'explique par des rigidités structurelles du marché du travail.

d'information. Ce manque de travailleurs spécialisés ne peut être comblé que par une meilleure formation ainsi que par la migration.

Au lieu de poser un problème pour l'économie allemande, les travailleurs des nouveaux Etats membres pourraient donc aider à combler le manque de main-d'œuvre et favoriser la croissance économique. De plus, ils ont moins de problèmes à s'intégrer ainsi qu'une meilleure éducation et connaissance des langues que les migrants venant des pays typiques d'émigration. A ceci, il faut cependant ajouter qu'il existe aussi un problème d'attractivité de l'offre. Selon Freudenstein et Tewes, le nombre assez faible de 111 greencards qui ont été accordées aux polonais dans les six premiers mois lors du lancement de l'initiative de la part du gouvernement allemand, montre que l'Allemagne n'est pas un pays attractif pour les travailleurs polonais hautement qualifiés.<sup>156</sup>

D'après Brücker, la migration qui repose sur une différence de revenu conduit généralement à un emploi plus efficace du facteur travail ainsi qu'une augmentation du PIB. Les gains se répartissent pourtant inégalement, car les revenus des travailleurs immigrés vont augmenter tandis que les travailleurs domestiques verront leur revenu diminuer. Au cas où les revenus ne vont pas s'adapter à l'offre additionnelle d'emploi, une augmentation du chômage est probable.

Relatif à la crainte d'une érosion de l'Etat social, les résultats de l'étude menée par Brücker prévoient plutôt une amélioration qu'une détérioration des finances publiques et du système de sécurité sociale induite par la migration de travailleurs des nouveaux Etats membres. Il met en avant que ces derniers auront dans une moindre mesure besoin d'aides sociales à cause d'un bon niveau d'éducation alors que la contribution aux impôts et dépenses augmentera. L'expérience récente de la Grande-Bretagne étaye ces résultats, car environ 95% des immigrants des nouveaux Etats membres y travaillent alors que le nombre de ceux qui puisent dans les bénéfices de l'Etat est très faible.

Selon les estimations du DIW, un afflux d'environ 400.000 travailleurs entraînerait une augmentation du PIB de 0,5%, une augmentation du chômage de 0,1% et une baisse du revenu de 0,5%. Néanmoins, la constatation que la

---

<sup>156</sup> Freudenstein, R. & Tewes, H., *Die Eu-Osterweiterung und der deutsche Arbeitsmarkt: Testfall für die deutsch-polnische Interessengemeinschaft*, 2001.

migration ne sera pas énorme ainsi que l'expérience des élargissements passés permettent de dire qu'il est fort probable que la migration n'aura ni d'effet sur les revenus ni sur le chômage.<sup>157</sup> Les effets négatifs de la migration, comme une augmentation du chômage, annoncés par les médias, sont donc négligeables et ce sont plutôt les gains en termes de prospérité qu'il faut mettre en évidence.

### **IV.3 La migration du point de vue de la Pologne**

La migration Est - Ouest est un sujet qui concerne surtout l'Allemagne et la Pologne, car plus que la moitié des résidents des PECO vivant dans l'UE15 sont des polonais, dont presque deux tiers résident en Allemagne. Pour les allemands, les travailleurs polonais représentent un danger pour leur emploi en dépit du fait que la majorité des études montre que les craintes d'un afflux massif de travailleurs ne sont pas fondées. Néanmoins, il vaudrait la peine de changer de camp et de se demander comment la Pologne voit la thématique de la migration.

En premier lieu, il me semble nécessaire de s'intéresser à la réaction de la Pologne suite à l'adoption des mesures transitoires. La Pologne tenait à ce que ses ressortissants aient libre accès aux marchés du travail des autres Etats membres dès son adhésion. Elle était le pays candidat qui était le plus opposé aux dispositions transitoires et a donné son accord en dernier. Le porte-parole de l'opinion des dix, le premier ministre tchèque Vladimir Spidla, s'est dit « politiquement et affectivement touché par ces mesures discriminatoires qui manifestent une inégalité de traitement ».<sup>158</sup>

En outre, il convient de mentionner que c'est plutôt la valeur symbolique de la libre circulation sur le marché du travail européen que la valeur réelle qui est importante pour les polonais. La possibilité de travailler dans un autre Etat membre représente une conséquence directe de l'élargissement qu'ils auraient pu expérimenter eux-mêmes. Or, avec l'introduction du régime transitoire, on leur

---

<sup>157</sup> Brücker, H., *EU-Osterweiterung: Effekte der Migration*, 2004.

Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001.

Stamp, G., *Barriers still exist in larger EU*, 2005.

<sup>158</sup> Ferenczi, T., *Les Quinze se barricadent face au risque surestimé de l'immigration*, 2004.

a partiellement refusé la libre circulation des personnes, l'une des quatre libertés fondamentales de l'UE, qui confère à tout citoyen européen le droit de vivre et travailler dans quelque Etat membre de l'Union que ce soit, pour les prochaines années. Par conséquent, bien que la majorité des polonais n'envisage pas d'émigrer, cette mesure a touché leur fierté nationale. Il n'est donc pas étonnant qu'on parle d'un statut d' « Etat membre de seconde classe ».<sup>159</sup> D'où, malgré le fait que la migration soit loin de représenter un danger pour l'économie allemande, les mesures transitoires pourraient fragiliser les relations entre l'Allemagne et la Pologne.

Quant aux conséquences de l'émigration pour la Pologne, il est à remarquer que les conséquences positives ne sont pas nombreuses, l'unique conséquence qu'on peut citer étant le versement d'argent des travailleurs immigrés à leurs familles. Les conséquences négatives sont par contre appréciables. En effet, la migration ne suscite non seulement des craintes auprès de la population à l'Ouest. Au-delà de l'émigration en général<sup>160</sup>, la Pologne craint la fuite des personnes les plus qualifiées (chercheurs, étudiants, scientifiques,...) vers l'UE ou même vers les Etats-Unis. Le ministère de l'économie a même considéré l'émigration de personnes bien éduquées comme une menace au développement de la Pologne.<sup>161</sup> Un article paru en mai 2005 dans le journal *Rzeczpospolita* constate déjà le manque de spécialistes en Pologne, tels que des infirmières spécialisées, bouchers, soudeurs..., car ceux-ci préfèrent travailler à l'étranger où ils sont mieux payés. On estime par exemple qu'à l'heure actuelle environ 2000 infirmières travaillent dans un autre pays européen parce qu'elles y gagnent au moins 10 fois plus qu'en Pologne. De plus, depuis mai 2004, beaucoup de médecins ont quitté la Pologne pour la Grande-Bretagne. Or, bien que ces médecins soient nécessaires en Grande-Bretagne pour combler le manque de spécialistes dans le NHS (National Health Service), l'émigration des médecins et infirmières prive le système médical polonais d'un personnel qualifié.<sup>162</sup>

---

<sup>159</sup> Hort, P., *Ein Beitritt zweiter Klasse*, 2001.

<sup>160</sup> Les régions traditionnelles d'émigration sont les voïvodies de Slaskie et Opolskie.

<sup>161</sup> Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, 2003.

<sup>162</sup> N, *Spezialistenmangel in Polen*, 2005.

McLaughlin, D., *Doctors go West in polish brain drain*, 2005.

Au problème du « brain drain » s'ajoute celui du « youth drain ». Comme il résulte d'une enquête, les nouveaux Etats membres risquent de perdre entre 3% et 5% des jeunes qualifiés et jusqu'à 10% des étudiants suite à l'émigration.<sup>163</sup> Les jeunes polonais diplômés sont le plus tentés à émigrer puisque le taux de chômage parmi les jeunes est le plus élevé et les chances de trouver un emploi convenable sont faibles. Citons par exemple le cas des jeunes polonais qualifiés vivant dans les régions rurales, qui, après avoir fini leurs études, peuvent seulement trouver un emploi dans l'administration.<sup>164</sup>

Or, ce ne sont non seulement les anciens, mais aussi les nouveaux Etats membres qui souffrent d'un déclin démographique. En fait, bien que la population de la Pologne soit en moyenne plus jeune que celle à l'Ouest (l'âge moyen en Pologne s'élève à 35 ans), elle est également en train de stagner. En 2003, l'accroissement naturel de la population polonaise était de -14,1 ; c'est-à-dire que sur 1000 habitants il y avait 351,1 naissances et 365,2 décès, tandis qu'en 2001 l'accroissement naturel était de 0. Les prévisions de l'office central de statistiques polonais (GUS) confirment cette tendance, car elles prévoient qu'en 2030 la Pologne ne comptera que 35,6 millions d'habitants.<sup>165</sup>

D'où, au lieu d'engendrer un risque d'immigration massive, la libre circulation des travailleurs pose un risque pour la Pologne puisque l'émigration des jeunes et qualifiés aura un effet néfaste pour son développement économique. Dans ce contexte d'une société vieillissante et d'un manque de spécialistes, la crainte de la Pologne de voir ses jeunes diplômés quitter le pays paraît donc tout à fait fondée. De cet angle de vue, l'opposition de la Pologne aux dispositions transitoires est toutefois moins compréhensible, car la restriction de l'accès au marché du travail des anciens Etats membres semble alors être dans son intérêt. Effectivement, H. Bochniarz, la présidente de la confédération polonaise des employeurs privés, n'a pas critiqué les dispositions transitoires,

---

<sup>163</sup> Lungescu, O., *EU newcomers risk brain drain*, 2004.

<sup>164</sup> N, *Die Mehrheit der jungen Polen will in den Westen emigrieren*, 2005.

Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Assumptions of the national development plan 2007-2013*, 2004.

<sup>165</sup> GUS, *Size of population, vital statistics and migration in 1946-2003*, 2003.

GUS, *Population projection of Poland 2003-2030*, 2003.

N, *Erste Ergebnisse der Erhebung von Bevölkerungsdaten in Europa für 2003*, 2004.

contrairement à beaucoup de ses compatriotes, puisqu'elle est d'avis que ces mesures permettent de restreindre le « brain drain ». <sup>166</sup>

Ensuite, on peut remarquer que les différences de revenu n'existent non seulement entre la Pologne et les anciens Etats membres, mais aussi au niveau régional de la Pologne. Quant au chômage, qui, comme on vient de voir, est un élément poussant vers la migration, il est à constater que le taux actuel d'environ 19% est déjà préoccupant, mais à celui-ci s'ajoutent des écarts de taux d'emploi et de croissance économique entre les différentes régions polonaises qui sont également non négligeables. En avril 2005, la voïvodie de Warminsko-Mazurskie avait le taux de chômage le plus élevé (28,6%), suivi de Zachodniopomorskie (26,8%) et Lubuskie (25,3%). Les voïvodies où la situation est meilleure sont Mazowieckie et Malopolskie avec un taux de chômage de 14,8% ainsi que Podlaskie (15,6%) et Wielkopolskie (15,9%). Pendant les dernières années, les disparités régionales ont progressivement augmenté, dû à l'amélioration rapide de la situation des régions liées aux grandes agglomérations et le faible développement des régions où les fermes d'Etat avaient été concentrées ou le rôle dominant avait été joué par industrie de la défense.<sup>167</sup> En considération de ces disparités régionales, la pression économique de migrer à l'étranger est équivalente à celle de se déplacer d'une région à faible croissance économique et sans perspective d'avenir vers une autre région polonaise. Par conséquent, ce ne sont non seulement les anciens Etats membres, mais aussi la Pologne, qui doit redouter l'impact du chômage, notamment par des mouvements à l'intérieur du pays.

En fait, 62% de la population polonaise vit dans les zones urbaines et la moitié se concentre sur 42 villes qui ont une population supérieure à 100.000. On peut toutefois remarquer une diminution de l'exode rural ainsi qu'une baisse du nombre des habitants des cités en faveur des villes satellites. Or, comme la restructuration n'est pas encore arrivée à son terme, des licenciements supplémentaires engendrés par ce processus sont à attendre dans le secteur agricole et celui de la sidérurgie. Selon des estimations, le nombre de personnes sans emploi dans l'agriculture s'élèvera jusqu'en 2010 à 1,5 - 2 millions de

---

<sup>166</sup> N, *Labour movement restrictions will counter Polish brain drain*, 2004.

<sup>167</sup> Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Assumptions of the national development plan 2007-2013*, 2004.

<http://www.infopolen.de>

personnes. D'où l'importance d'une politique agricole qui permette d'inciter les agriculteurs de vendre leurs terres, surtout les petites propriétés, dans un souci d'efficacité et de modernisation, mais qui en même temps entrave une migration vers l'étranger ainsi qu'une migration interne des zones rurales vers les zones urbaines, généralement plus prospères.<sup>168</sup>

Néanmoins, la Pologne connaît une très faible mobilité de la main-d'oeuvre qui risque d'ancrer certaines voïvodies dans un chômage structurel important. En vue de cela, la migration interne pourrait donc être utilisée en tant qu'instrument permettant de réajuster le marché du travail. Au lieu d'encourager la migration interne, le gouvernement peut toutefois aussi opter pour d'autres moyens comme le développement des infrastructures de transport, car le différentiel de salaires entre régions, comparé aux coût et temps de transport, n'incite actuellement pas à faire de longs allers-retours, ou bien l'encouragement du travail à distance.<sup>169</sup>

En dernier lieu, le développement des Etats membres du Sud nous enseigne que ceux-ci ont évolué d'un pays d'émigration vers un pays d'accueil. Cette même évolution est également fort probable pour la Pologne.<sup>170</sup> En fait, elle se trouve déjà sur le bon chemin, car l'évolution du solde net de la migration internationale en Pologne montre une croissance constante d'un solde négatif de -24,4 en 1989 à un solde de -13,8 en 2003 ; c'est-à-dire qu'il y a une augmentation du nombre de personnes qui entrent en Pologne tandis que le nombre de ceux qui en sortent diminue. L'OIM (Organisation internationale des migrations) affirme également que le plus grand impact en termes d'immigration sera pour les nouveaux Etats membres. En tant qu'Etat membre de l'UE, la Pologne est un pays d'accueil encore plus intéressant pour les habitants de l'Ukraine, de la Biélorussie ou d'autres pays de l'Asie centrale en raison de l'augmentation du niveau de vie et de la croissance économique.

---

<sup>168</sup> Cours de M. Bafoil, 2005.

Hönekopp, E., *EU-Osterweiterung: Arbeitsmarkt und Arbeitskräftemigration- Was kommt auf Deutsche und Polen zu?*, 2001.

<http://www.infopolen.de>

<sup>169</sup> Gianella, C. & Lepape, Y., *L'emploi, un défi majeur pour les PECO également*, 2003.

Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Assumptions of the national development plan 2007-2013*, 2004.

<sup>170</sup> A l'exception de la Lituanie et de la Lettonie, les autres nouveaux Etats membres sont déjà des pays d'immigration nette.



Le développement d'une politique d'immigration sera alors un défi pour le gouvernement polonais, car le pays n'a pas encore une approche d'ensemble de la migration. Alors que jusqu'à la chute du communisme, la politique de migration consistait dans l'isolationnisme, après 1989 elle se limitait au droit d'asile et au rapatriement. La migration doit cependant aussi être comprise dans le contexte économique et social. En outre, la présence d'étrangers est un phénomène assez récent en Pologne. L'intégration sociale des immigrants est donc un autre élément qui doit être élaboré par le gouvernement.<sup>171</sup> En fin de compte, la Pologne doit développer une politique de migration efficace qui permet d'éviter l'exclusion sociale des immigrants qui arrivent en Pologne, mais elle doit aussi veiller à offrir de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes afin de limiter le « brain drain » ainsi que le « youth drain ».

---

<sup>171</sup> Beuve-Méry, A., *Les pays de l'Union seront appelés à revoir leurs politiques d'immigration*, 2005.

Iglicka, K., *EU membership highlights Poland's migration challenges*, 2005.

OIM, *EU Enlargement will pose migration challenge in accession states*, 2004.

## Conclusion

Afin d'étudier les enjeux économiques de l'élargissement à l'Est de l'UE, le présent mémoire s'est concentré sur les trois domaines, à savoir les investissements directs étrangers, les échanges commerciaux et la migration des travailleurs, qui sont le plus concernés par le processus de l'intégration économique. En premier lieu, l'étude a porté sur les IDE en Pologne, laquelle a été choisie comme pays de référence, et leur évolution future suite à l'élargissement. Il en ressort que certains facteurs, tels que le gain de confiance des agents économiques grâce au statut d'Etat membre et la stabilité économique et politique qui y est associée, ainsi que l'expérience des élargissements précédents, permettent d'affirmer que des flux d'IDE additionnels se produiront. Néanmoins, la constatation que la transition a déjà mené à un stock important d'IDE laisse présumer qu'une stagnation, voire une diminution, des flux d'IDE dans les prochaines années n'est pas improbable non plus.

Quant à la reprise de l'acquis communautaire, il s'est révélé que c'est un défi pour la Pologne, non seulement du point de vue financier, mais aussi administratif. Afin de s'assurer une hausse des IDE, la Pologne doit veiller à la mise en œuvre des normes communautaires, au renforcement des structures institutionnelles et à la lutte contre la corruption, puisqu'un environnement juridique stable et le fonctionnement des structures administratives sont des facteurs qui assurent que les intérêts des investisseurs soient mieux protégés. De plus, la modernisation et le développement des infrastructures de transport permettront à la Pologne une meilleure utilisation de sa position géopolitique et d'attirer davantage d'investissements étrangers. Comme les fonds structurels fournissent les moyens financiers permettant d'améliorer les infrastructures et de former la main-d'œuvre, il est à supposer que la Pologne connaîtra une hausse d'IDE dans les années à venir. L'Irlande est le meilleur exemple pour étayer cet argument, car ce pays a su utiliser les fonds structurels de manière efficace afin d'attirer nombreux investisseurs et connaître un développement économique remarquable. Néanmoins, l'évolution de la Grèce, qui avait le même droit aux fonds structurels, montre que la disponibilité de fonds n'est pas le garant d'un rattrapage économique. Bref, même si en 2004 la Pologne a enregistré une tendance croissante des IDE, leur évolution future dépendra largement des

mesures prises au niveau national pour renforcer l'attractivité de la Pologne comme lieu d'accueil d'investissements, et bien sûr de l'évolution de la situation économique générale.

Relatif aux effets des IDE sur les entreprises locales, on peut conclure que la nature des retombées dépend d'une part de l'intensité de la pression concurrentielle et d'autre part du niveau technologique des entreprises locales. Il est donc impératif que les entreprises locales investissent en R&D afin de devenir plus compétitives, et par conséquent, de résister à la pression concurrentielle exercée par les entreprises étrangères et profiter des transferts de savoir-faire et de technologies. Or, si les producteurs locaux ne s'orientent pas plus vers l'innovation et le développement technologique, les effets négatifs des IDE vont prévaloir, ce qui peut mener jusqu'à l'évincement des producteurs polonais dans certains secteurs. L'enjeu futur consiste donc à favoriser un transfert plus efficace des effets positifs des IDE, comme les nouvelles technologies, le savoir-faire managérial, la formation de la main-d'œuvre, l'innovation,... ce qui accélérera la modernisation et l'amélioration de l'efficacité de l'économie.

L'étude des échanges commerciaux a permis de soulever les défis et conséquences majeures pour la Pologne dans ce domaine. Bien que la libéralisation des échanges entre l'UE et la Pologne était déjà presque achevée au moment de son adhésion, il ressort de l'analyse que l'adhésion au marché unique entraîne diverses conséquences pour le commerce polonais. Ces conséquences se traduisent d'une part par une diminution des coûts des échanges suite à la suppression des barrières non tarifaires. D'autre part elles se manifestent par une augmentation de la concurrence pour les producteurs polonais à cause de l'adoption du TEC et la baisse des droits de douane sur les importations qu'il implique. Il en ressort donc de nouveau que les entreprises polonaises doivent devenir plus compétitives afin de supporter la pression concurrentielle des produits importés.

En ce qui concerne l'impact de l'élargissement sur le volume des échanges, on a constaté que les prévisions des analystes divergent. Cependant, compte tenu du fait que la marge de progression des exportations vers l'UE est importante et que les exportations de divers produits polonais ont déjà augmenté

considérablement depuis mai 2004, il me semble que les échanges commerciaux de la Pologne vont s'intensifier dans les années à venir. Néanmoins, comme la Pologne souffre encore d'un positionnement sectoriel inadéquat à la demande européenne d'importation, elle ne pourra couvrir son niveau potentiel d'échanges sans un renforcement de sa spécialisation sur les secteurs les plus dynamiques. Vu que l'intégration économique conduit généralement à une augmentation de la spécialisation du commerce et tous les nouveaux Etats membres se dirigent vers une spécialisation intra-industrielle, il est à conjecturer que cette évolution se poursuive dans le futur de manière que la Pologne deviendra également compétitive dans la production de biens à haute valeur ajoutée.

L'écart de revenu entre les anciens et les nouveaux Etats membres est à l'origine de deux phénomènes inverses, qui ont tous les deux suscité de vives discussions et soulevé la crainte d'une augmentation du chômage auprès de la population des anciens Etats membres, soit: la délocalisation des entreprises de l'Ouest vers l'Est afin de profiter des coûts de production plus bas et la migration des travailleurs de l'Est vers l'Ouest en quête d'un salaire plus élevé. Cette étude a pourtant permis d'aboutir à la constatation que ces craintes sont en général non justifiées.

Quant aux délocalisations, il est évident qu'une part négligeable de délocalisations vers les nouveaux Etats membres est inévitable, mais une grande vague de délocalisations vers l'Est n'aura pas lieu. Le fait que la majorité des IDE stratégiques ont déjà été réalisés avant l'élargissement ainsi que la convergence progressive des salaires laissent plutôt croire que les nouveaux Etats membres deviendront eux-mêmes victimes de délocalisations par la concurrence des pays asiatiques. De plus, on a vu que la concurrence des pays de l'UE15 est aussi forte que celles des nouveaux Etats membres.

A ce sujet, il convient aussi de rappeler que le transfert de la production peut avoir des effets positifs en termes de croissance économique pour les anciens Etats membres. Par contre, sans transferts de capitaux, les économies des nouveaux Etats membres démontreront une croissance très lente, engendrant des effets négatifs pour toute l'UE. En effet, selon des estimations, les nouveaux Etats membres ont besoin d'environ 30 ans afin de rattraper la moyenne du niveau de vie des anciens Etats membres et une croissance

économique de 3% supérieure à celle des anciens Etats membres.<sup>172</sup> Le principal moyen pour obtenir une convergence des niveaux de vie est le transfert de capitaux vers les nouveaux Etats membres. Du fait que les fonds structurels ne sont pas suffisants (ils sont limités à 4% du PIB de l'Etat membre), les IDE doivent être vus comme des transferts de capitaux supplémentaires et nécessaires afin de stimuler la croissance économique des nouveaux pays membres et non comme une menace pour la situation économique des anciens Etats membres.

Relatif à la migration, il est à constater que même si l'introduction de la libre circulation des travailleurs résultera dans une augmentation de l'entrée des travailleurs des nouveaux Etats membres sur les marchés du travail des anciens Etats membres, cette migration ne sera pas si importante afin de justifier les craintes avancées. L'analyse des facteurs push et pull a révélé que la pression de quitter la Pologne pour aller s'établir à l'Ouest n'est pas si forte. L'expérience des élargissements précédents prouve également que les craintes ne sont pas fondées et que l'élargissement pourrait même favoriser un retour des polonais déjà installés en Allemagne, suite au potentiel de croissance de leur pays d'origine. Quoi qu'il en soit, si les dispositions transitoires étaient justifiées ou non, lors de la levée définitive des dispositions transitoires en 2011, il est certain que les conditions démographiques et économiques en Europe auront changé. La population de l'Europe de l'Est aura diminué de manière que le nombre de travailleurs sera moindre et le potentiel de migration réduit. Néanmoins, la population des anciens Etats membres aura également diminué. De ce fait, il est à présumer qu'ils accueilleront les travailleurs des nouveaux Etats membres avec joie, car, vu leur propre déclin démographique, ils auront besoin de travailleurs immigrés afin de pallier le manque de travailleurs et de contribuer à l'alimentation des caisses de retraite. En vue de cela, les tendances démographiques devraient dès lors faire repenser les dirigeants politiques leur politique d'immigration et les inciter à lever les mesures restreignant l'accès à leur marché du travail plus tôt que dans sept ans.

A l'égard de la migration des travailleurs, il convient de mentionner que la migration est généralement présentée comme problématique qui concerne les anciens Etats membres. En m'intéressant au point de vue de la Pologne, j'ai

---

<sup>172</sup> Hishow, O., *Wachstums- und Einkommensperspektiven in der EU-25*, 2004.

pourtant constaté que ce sujet touche la Pologne autant, voire plus, que l'Allemagne. Pour l'Allemagne l'immigration présente plus d'opportunités que de risques puisque les immigrants y peuvent contribuer à la croissance économique. Pour la Pologne par contre, les effets négatifs de l'émigration l'emportent largement sur les effets positifs. Vu que la population polonaise est en déclin, l'émigration des jeunes pose un problème pour son évolution démographique. A ceci s'ajoute que la Pologne nécessite des personnes éduquées afin de développer son économie. Or, on a vu qu'on se plaint déjà d'un manque de spécialistes, car ceux-ci quittent la Pologne pour des pays où ils gagnent beaucoup plus. La Pologne doit donc développer des opportunités d'emploi qui permettent de donner des perspectives d'avenir aux jeunes qualifiés et de les motiver à rester dans leur pays au lieu d'émigrer. En outre, la Pologne doit non seulement relever le défi de la migration interne, mais aussi celui du développement d'une politique d'immigration efficace puisqu'elle est en train d'évoluer vers un pays d'immigration.

L'analyse des trois domaines a révélé que ceux-ci sont interdépendants. D'où, il me paraît judicieux de souligner le lien entre les IDE, les échanges commerciaux et la migration des travailleurs. Les IDE ainsi que les échanges commerciaux jouent d'une certaine manière un rôle de substitut de la migration des travailleurs. Selon une étude de l'OIM et de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement), l'augmentation des flux d'IDE ainsi que la libéralisation du commerce ont un impact direct et indirect sur la migration économique, permettant de la limiter. Les IDE contribuent directement à réduire la migration par la création d'emplois et ils favorisent indirectement le développement économique par le transfert de technologies et de savoir-faire managérial. En outre, selon l'étude en question, les IDE permettent de générer de l'espoir à un meilleur futur économique parmi les migrants potentiels dans les pays où le capital manque, mais la main-d'œuvre est abondante. Le commerce tend également à réduire la migration par la création d'emplois et la croissance économique. Une augmentation de la production intensive en main-d'œuvre qualifiée peut ouvrir de nouvelles opportunités pour des emplois à salaire élevé et convaincre les travailleurs qualifiés à rester dans leur pays.<sup>173</sup>

---

<sup>173</sup> UNCTAD, *Foreign direct investment, trade, aid and migration*, 1996.

Dans cette hypothèse, une augmentation des IDE dans les régions où les travailleurs sont plus susceptibles de migrer à cause d'un chômage élevé et un manque d'offres d'emploi, peut constituer une solution au problème de la migration potentielle. Néanmoins, la situation actuelle en Pologne ne confirme cette hypothèse que partiellement, car les régions de l'Ouest, qui reçoivent plus d'IDE que ceux à l'Est, ont un taux de chômage plus élevé. Les régions de Mazowieckie et Wielkopolskie, qui sont les régions économiquement les plus dynamiques, permettent par contre d'étayer cette hypothèse. On peut toutefois présumer que le chômage serait encore plus élevé dans certaines régions en l'absence de capitaux étrangers.<sup>174</sup> Quoi qu'il en soit, il est certain que les IDE contribuent à accroître la productivité, l'offre d'emplois et la compétitivité internationale, ce qui permettra en fin de compte de gérer la migration, tant au niveau externe qu'interne.

Quant au lien entre le commerce et la migration, il est plus difficile de trouver des résultats empiriques. La théorie du commerce extérieur de Heckscher-Ohlin confirme pourtant que les échanges commerciaux, en particulier les échanges intra-sectoriels, jouent un rôle de substitut de la migration. Dans le cas des échanges, il est surtout important pour la Pologne de ne pas se concentrer sur les biens intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée, mais de devenir compétitive dans le secteur des services et les technologies d'information et de communication afin de créer des opportunités d'emploi et de stimuler la croissance économique.

De ce qui précède, il en résulte qu'il est essentiel pour la Pologne d'améliorer les conditions de l'investissement pour stimuler l'activité économique et la demande de main-d'œuvre. En effet, afin de permettre la restructuration et le développement de l'économie polonaise sans un aggravement du chômage, le recul de l'emploi dans le secteur primaire doit être compensé par une part accrue de l'emploi dans le secteur tertiaire. Pour l'instant, la Pologne souffre encore d'une incapacité de créer des emplois dans des secteurs à plus fort potentiel de croissance, et par conséquent, elle n'arrive pas à compenser la perte d'emplois dans les secteurs en déclin ou en ajustement structurel. Or, comme mentionné

---

<sup>174</sup> A ceci s'ajoute qu'on présume que le chômage à l'Est de la Pologne a augmenté dans une moindre mesure parce que le secteur agricole y a temporairement amorti l'impact de la transition et de la baisse d'activité, à l'inverse de la Silésie où l'impact a été d'autant plus ressenti.

auparavant, les IDE ont généralement un effet positif sur le marché du travail parce qu'ils créent des emplois. En vue de cela, les IDE sont d'une importance majeure afin d'absorber la main-d'œuvre excédentaire du secteur primaire par la création d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire. En outre, le rattrapage économique de la Pologne ne pourra s'effectuer que si elle réussit à mieux adapter ses produits à la demande européenne. Puisque les IDE permettent non seulement le transfert de technologies et de savoir-faire, comme les techniques de vente, mais favorisent également l'acquisition de techniques de production et l'intégration dans les réseaux internationaux, ils jouent aussi un rôle central dans la réorientation des spécialisations. La pénétration des produits polonais sur le marché de l'UE pourrait donc davantage progresser si les effets positifs des IDE sur les entreprises locales se feront remarquer. D'où on remarque qu'il est également fondamental pour la Pologne d'attirer davantage d'IDE afin d'améliorer les performances dans les échanges commerciaux.

Vu que les impacts de l'élargissement se montreront surtout dans le moyen et le long terme et en défaut d'études datant depuis mai 2004 jusqu'à maintenant, il est difficile de tirer déjà maintenant des conclusions définitives quant aux impacts économiques à long terme de l'élargissement à l'Est. Cependant, il est clair que pour faire de l'UE élargie un succès économique, il y a encore des étapes à franchir. La convergence économique des nouveaux Etats membres avec les anciens Etats membres exige beaucoup de temps, probablement des dizaines d'années. De plus, les gains et pertes ne seront pas également répartis, que ce soit dans le temps, entre les Etats membres, les secteurs d'activité ou les individus, mais à long terme les coûts seront compensés par les bénéfices.

Bien que les conséquences pour l'économie allemande sont diverses et leur impact peu évident, l'Allemagne sera le principal bénéficiaire de l'élargissement parmi les anciens Etats membres alors que les Etats membres du Sud sont supposés de profiter le moins. Les estimations en termes de croissance du PIB allemand grâce à l'élargissement sont bien supérieures à la moyenne des gains pour les anciens Etats membres.<sup>175</sup> Les effets pour les anciens Etats

---

<sup>175</sup> Remarquons toutefois que cette constatation vaut dans une moindre mesure pour les nouveaux Länder, car ceux-ci ont perdu leur avantage des bas salaires ainsi que des investissements.



membres vont pourtant diminuer au fil du temps et ce seront surtout les nouveaux Etats membres qui bénéficieront de leur adhésion.

En guise de conclusion, le tableau suivant récapitule d'une manière générale les bénéfices et défis économiques engendrés par l'élargissement dans les trois domaines examinés pour les anciens ainsi que pour les nouveaux Etats membres.

<b>Anciens Etats membres</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Défi</b>
IDE - libre circulation des capitaux	Amélioration des conditions d'investissement	Délocalisation de la production
Echanges commerciaux - libre circulation des biens	Développement de marchés à l'exportation	Concurrence par l'importation
Migration - libre circulation des travailleurs	Travailleurs à bas salaires permettant de pallier au manque de travailleurs et d'alimenter les réserves de fonds de sécurité sociale	Conséquences sociales de la migration
<b>Nouveaux Etats membres</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Défi</b>
IDE - libre circulation des capitaux	Augmentation des IDE ; transfert de technologies et de savoir-faire, création d'emplois, formation de la main-d'oeuvre	Evincement des entreprises locales ; pression concurrentielle
Echanges commerciaux - libre circulation des biens	Libre accès au marché de l'UE ; réduction des coûts d'échanges ; augmentation du volume des échanges	Concurrence pour les producteurs locaux ; diminution de la protection ; augmentation du prix de divers biens
Migration - libre circulation des travailleurs	Versement d'argent par les travailleurs immigrés	Perte de gens qualifiés (brain drain) et de jeunes (youth drain)

Quoiqu'il en soit des défis de l'élargissement, il ne faut pas oublier de les peser par rapport aux conséquences d'un non-élargissement. A cet égard je me permets de citer M. Piasecki : « Il est certain que le prix du non-élargissement aurait été bien supérieur, puisqu'il aurait fait éclater la dynamique et les compromis de la construction européenne et puisqu'il aurait fait arrêter la transformation de l'Europe centrale vers la démocratie et l'économie de marché ». <sup>176</sup> De plus, il ne faut pas perdre de vue le coût du non-élargissement

<sup>176</sup> Piasecki, R., *La Pologne dans l'Union Européenne : les défis*, 2004.

en termes d'instabilité politique de l'Europe et d'opportunités économiques perdues.

Pour conclure, le plus grand enjeu de l'élargissement réside, à mon avis, dans l'augmentation du niveau de vie de la population des nouveaux Etats membres et le rapprochement de ce dernier au niveau des anciens Etats membres, car c'est aussi bien la raison pour laquelle elle s'est détournée du communisme que celle pour laquelle elle a opté pour l'adhésion à l'UE. Tenu compte des interdépendances entre les IDE, les échanges commerciaux et la croissance économique, l'élargissement permettra de stimuler le rattrapage économique des nouveaux Etats membres et, à long terme, d'achever une convergence de la prospérité, ce qui est un des meilleurs moyens pour garantir la paix et la stabilité dans l'UE élargie.

## Bibliographie

ALLEN, Tim, *Expansion des échanges de l'UE avec la Pologne*, dans : Statistiques en bref 9/2001, septembre 2001.

Adresse URL :

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NO-01-009/FR/KS-NO-01-009-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NO-01-009/FR/KS-NO-01-009-FR.PDF)

AUSSILLOUX, Vincent, *Élargissement de l'Union européenne : quels enjeux commerciaux ?*, dans : Marchés émergents n°8, 18 juillet 2003.

AUSSILLOUX, Vincent & LUNG, Nicolas, *Le potentiel d'échanges commerciaux entre l'UE et les pays d'Europe centrale et orientale*, dans : Série stratégies de la revue élargissement, 23 avril 2001.

BAFOIL, François, *Décentralisation en Europe centrale dans la problématique de l'adhésion à l'UE*, cours donné le 7 février 2005 à Berlin.

BEUVE-MERY, Alain, *Les pays de l'Union seront appelés à revoir leurs politiques d'immigration*, dans : Le Monde Economie, 22 février 2005.

BOILLOT, Jean-Joseph, *L'Union européenne élargie, Un défi économique pour tous*, Les études de la documentation française, Paris, 2003.

BREUSS, Fritz, *Macroeconomic effects of EU enlargement for old and new members*, 29 mars 2001.

Adresse URL: <http://www.wifo.ac.at/Fritz.Breuss/Breuss.PDF>

BRÜCK, Tilman et al., *EU-Osterweiterung: Klare Herausforderungen, unberechtigte Ängste*, dans: DIW Wochenbericht n°17 /2004, Berlin, 22 avril 2004. p.213-222

BRÜCKER, Herbert, *EU-Osterweiterung: Effekte der Migration*, dans: DIW Wochenbericht n°17 /2004, Berlin, 22 avril 2004. p.223-228.

CHATELOT, Christophe, *En Pologne, la satisfaction des agriculteurs reflète le sentiment de tout un pays*, dans : Le Monde, 2 mai 2005.

Adresse URL :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3214,36-644913@51-627486,0.html>

COMMISSION EUROPEENNE, *Conséquences de l'élargissement de l'UE sur le commerce : faits et chiffres*, Bruxelles, mars 2004.

Adresse URL :

[http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/candidates/ff040204\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/candidates/ff040204_fr.htm)

COMMISSION EUROPEENNE, *Enlargement, what does it mean for our environment?*, décembre 2002.

Adresse URL: [http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/env\\_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/env_fr.pdf)

COMMISSION EUROPEENNE, *Libre circulation des travailleurs à partir et à destination des nouveaux Etats membres – comment sera-t-elle appliquée en pratique*, Bruxelles, s.d.

Adresse URL :

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/free\\_movement/docs/pr\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/free_movement/docs/pr_fr.pdf)

COMMISSION EUROPEENNE, *Panorama du commerce extérieur de l'Union européenne*, Luxembourg, 2004.

COMMISSION EUROPEENNE, *Premier rapport de suivi de la restructuration de l'industrie sidérurgique en République tchèque et en Pologne*, Bruxelles, 7 juillet 2004.

Adresse URL :

[http://europa.eu.int/eurlex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004\\_0443fr01.pdf](http://europa.eu.int/eurlex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0443fr01.pdf)

COMMISSION EUROPEENNE, *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*, 2003.

Adresse URL :

[http://europa.eu.int/comm/enlargement/report\\_2003/pdf/cmr\\_pl\\_final\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/enlargement/report_2003/pdf/cmr_pl_final_fr.pdf)

COMMISSION EUROPEENNE, *The free movement of workers in the context of enlargement*, Bruxelles, 6 mars 2001.

Adresse URL: [http://europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/migration\\_enl.pdf](http://europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/migration_enl.pdf)

COMMISSION EUROPEENNE, *Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale*, Bruxelles, février 2004.

Adresse URL :

[http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion3/cohesion3\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion3/cohesion3_fr.htm)

CRISTALLO, David, *Quels seraient les échanges commerciaux d'une Union à 25 ?*, dans : *statistiques en bref 2/2003*, Bruxelles, décembre 2003.

Adresse URL :

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NO-03-004/FR/KS-NO-03-004-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NO-03-004/FR/KS-NO-03-004-FR.PDF)

DANZON, Antoine, *Le commerce extérieur de la Pologne au premier semestre 2004*, 30 novembre 2004.

Adresse URL : <http://www.dree.org/elargissement/def2.htm>

DAUDERSTÄDT, Michael, *Wachstum und Verteilung in der erweiterten europäischen Union*, dans: Lippert, Barbara, *Bilanz und Folgeprobleme der EU-Erweiterung*, Institut für europäische Politik, Nomos, Baden-Baden, 2004, p.197-219.

DEGRYSE, Christophe, *L'économie en cent & quelques mots d'actualité*, De Boeck Université, Bruxelles, 2000.

DE TRICORNOT, Adrien, *Le chancelier Gerhard Schröder exhorte les groupes allemands à cesser leurs revendications*, dans: *Le Monde*, 30 mars 2005.

DIECKHEUER, Gustav et al., *Trade creation and trade diversion by EU Enlargement with special reference to Poland*, dans: Dieckheuer Gustav, *Eastward Enlargement of the EU, Economic Aspects*, Frankfurt am Main, 2003.

FASSMANN, Heinz, *Die große Freiheit?*, dans: Osteuropa Heft 5-6, Stuttgart, juin 2004.

FERENCZI, Thomas, *Les Quinze se barricadent face au risque surestimé de l'immigration*, dans : Le Monde n° 18432, 29 avril 2004.

FREUDENSTEIN, Roland & TEWES, Henning, *Die EU-Osterweiterung und der deutsche Arbeitsmarkt: Testfall für die deutsch-polnische Interessengemeinschaft*, Arbeitspapier n°33/2001, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2001.

GABEL, Markus, *Huit nouveaux pays dans l'UE, quelles conséquences économiques pour l'Allemagne*, dans : Le courrier des pays de l'Est n°1031, janvier 2003.

GALLUP EUROPE, *Eurobaromètre flash 132/2, Elargissement de l'Union européenne*, novembre 2002.

Adresse URL : [http://europa.eu.int/comm/public\\_opinion/flash/fl132\\_2\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/public_opinion/flash/fl132_2_fr.pdf)

GEISLER, BOB, *Billiglohn im Schlachthof*, dans: Hamburger Abendblatt, 26 février 2005.

Adresse URL: <http://www.abendblatt.de/daten/2005/02/26/403977.html>

GIANELLA, Christian & LEPAPE, Yann, *L'emploi, un défi majeur pour les PECO également*, dans : Revue élargissement, spécial marché du travail, décembre 2003.

Adresse URL : <http://www.dree.org/elargissement/def2.htm>

GUS, *Population projection of Poland 2003-2030*, 31 décembre 2003.

Adresse URL:

[http://www.stat.gov.pl/dane\\_spol-gosp/ludnosc/prognoza\\_ludnosc/3tablice/angogolem.xls](http://www.stat.gov.pl/dane_spol-gosp/ludnosc/prognoza_ludnosc/3tablice/angogolem.xls)

GUS, *Size of population, vital statistics and migration in 1946-2003*, décembre 2003.

Adresse URL:

[http://www.stat.gov.pl/english/dane\\_spol-gosp/ludnosc/ludnosc/tablice/tab2ang.xls](http://www.stat.gov.pl/english/dane_spol-gosp/ludnosc/ludnosc/tablice/tab2ang.xls)

HEBLER, Martin, *Arbeitsmarkteffekte der EU-Osterweiterung, Zur Wirkung von Integration, Migration und institutionellem Wandel auf dem Arbeitsmarkt*, Volkswirtschaftliche Studien, Heft 526, Duncker & Humblot, Berlin, 2003.

HERSCHEL, Marie-Luise, *L'europe élargie : enjeux économiques*, Presses de Sciences Po, Paris, février 2004.

HISHOW, Ognian, *Wachstums- und Einkommensperspektiven in der EU-25*, SWP-Aktuell, 1 janvier 2004.

Adresse URL:

[http://www.swpberlin.org/common/get\\_document.php?id=759&PHPSESSID=46354e45e234cefff5d7149c9d4900b](http://www.swpberlin.org/common/get_document.php?id=759&PHPSESSID=46354e45e234cefff5d7149c9d4900b)

HISHOW, Ognian, *Arbeitsplätze, Steuern und Subventionen*, SWP-Aktuell, mai 2004.

Adresse URL:

[http://www.swpberlin.org/common/get\\_document.php?id=855&PHPSESSID=e85d034e21f3ca6e934b20d8750fda7a](http://www.swpberlin.org/common/get_document.php?id=855&PHPSESSID=e85d034e21f3ca6e934b20d8750fda7a)

HÖNEKOPP, Elmar, *EU-Osterweiterung: Arbeitsmarkt und Arbeitskräftemigration-Was kommt auf Deutsche und Polen zu?*, Deutsch-Polnische Gesellschaft, Bonn, mai 2001.

HORT, Peter, *Ein Beitritt zweiter Klasse*, dans: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 24 avril 2001.

IGLICKA, Krystyna, *EU membership highlights Poland's migration challenges*, avril 2005.

Adresse URL : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=302>

ILZKOVITZ, Fabienne, *Problèmes économiques contemporains*, cours donné en 2004 à l'ICHEC Bruxelles.

JANIAK, Tomasz & VALENTIN, Ronny, *Bahn auf dem Abstellgleis. Der Logistikmarkt in Polen nach der EU-Erweiterung*, dans: Ost-West-Contact n°12/2004, 2004.

KATSELI, Louka, *Immigrants and EU Labour Markets*, OECD Development Centre, décembre 2004.

Adresse URL : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=274>

KEANE, Michael & PRASAD, Eswar, *La transition en Pologne, Inégalités, transferts et croissance*, mars 2001.

Adresse URL :

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/03/pdf/keane.pdf>

KINSKY, Ferdinand, *Les politiques européennes des nouveaux Etats membres*, cours donné le 16 mars 2005 à l'IEHEI Nice.

KOK, Wim, *Elargissement de l'Union Européenne - Résultats et défis*, Rapport de Wim Kok à la Commission européenne, 26 mars 2003.

Adresse URL :

[http://europe.eu.int/comm/enlargement/communication/pdf/report\\_kok\\_fr.pdf](http://europe.eu.int/comm/enlargement/communication/pdf/report_kok_fr.pdf)

KONINGS, Jozef, *The employment effects of foreign direct investment*, dans: The internationalisation of production in Europe: Causes and effects of foreign direct investment and non-equity forms of international production, EIB papers n°1/2004, Luxembourg, 2004. p. 86-109.

KUMMER, Jochen, *Europa droht eine Völkerwanderung. Wirtschaftsinstitute legen Studien über Auswirkungen des EU-Beitritts osteuropäischer Länder vor – Experte warnt vor übertriebenen Ängsten*, dans: Welt am Sonntag, 22 avril 2001.

LE BOUCHER, Eric, *Les multinationales cherchent leur salut hors d'Europe*, dans : Le Monde n° 18432, 29 avril 2004.

LEMAÎTRE, Frédéric & DE TRICORNOT, Adrien, *L'élargissement, une réalité déjà ancienne pour les entrepreneurs*, dans : Le Monde n° 18432, 29 avril 2004.

LENAIN, Patrick, *Pologne : une transition réussie*, Observateur OCDE, septembre 2000.

Adresse URL :

[http://www.observateurocde.org/news/printpage.php/aid/160/Pologne\\_-\\_une\\_transition\\_r%E9ussie\\_.html](http://www.observateurocde.org/news/printpage.php/aid/160/Pologne_-_une_transition_r%E9ussie_.html)

LIPPERT, Barbara, *Glanzloser Arbeitserfolg von epochaler Bedeutung: eine Bilanz der EU-Erweiterungspolitik 1989-2004*, dans: Bilanz und Folgeprobleme der EU-Erweiterung, Institut für europäische Politik, Nomos, Baden-Baden, 2004, p.13-71.

LUNGESCU, Oana, *EU newcomers risk brain drain*, dans : BBC News, 27 février 2004.

Adresse URL : <http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/europe/3492668.stm>

MAJCHEREK, Janusz, *Zwischen Rindfleisch und Verfassungspräambel*, dans: Dialog n°68, 2004.

MARTINEZ DE RITUERTO, Ricardo, *Avec l'élargissement, les délocalisations vers l'Est se multiplient*, dans : Le Monde n° 18405, 29 mars 2004.

MC LAUGHLIN, Daniel, *Doctors go West in polish brain drain*, dans: The Observer International, 15 mai 2005.

Adresse URL:

<http://observer.guardian.co.uk/international/story/0,6903,1484268,00.html>

Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Poland, national Development Plan 2004-2006*, Varsovie, 14 janvier 2003.

Adresse URL:

<http://www.funduszezstrukturalne.gov.pl/English/National+Development+Plan>

Ministry of Economy, Labour and Social Policy, *Assumptions of the national development plan 2007-2013*, Varsovie, 30 avril 2004.

Adresse URL:

<http://www.funduszezstrukturalne.gov.pl/English/National+Development+Plan>

MLADÝ, Michal, *Le chômage dans les régions de l'Union européenne et des pays candidats en 2003*, dans : statistiques en bref n°3/2004, Bruxelles, octobre 2004.

Adresse URL :

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-DN-04-003/FR/KS-DN-04-003-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-DN-04-003/FR/KS-DN-04-003-FR.PDF)

MOSSÉ, Eliane, *Problèmes économiques contemporains, Les pays d'Europe centrale et orientale*, Hachette, Paris, 1998. 160p.

ÖGUT, *Umweltpolitiken, -strategien und –programme der Beitrittsländer in Mittel- und Osteuropa*, février 2002.

Adresse URL: [www.oegut.at/publikationen/pdf/umweltdaten.pdf](http://www.oegut.at/publikationen/pdf/umweltdaten.pdf)

OIM, *EU Enlargement will pose migration challenge in accession states*, 30 avril 2004.

Adresse URL:

[http://www.belgium.iom.int/index.asp?Selected=1&News\\_ID=154&sm=62](http://www.belgium.iom.int/index.asp?Selected=1&News_ID=154&sm=62)

PELKMAN, Jacques, *European Integration, methods and economic analysis, second edition*, Pearson Education, London, 2001.

PIASECKI, Ryszard, *La Pologne dans l'Union Européenne: les défis*, dans : *L'Europe en formation n°1/2004*. p.77-85.

PIASECKI, Ryszard, *Political and economic transformation processes in Central- and Eastern European States and their integration into Western institutions*, cours donné le 12 janvier 2005 à Berlin.

PUSLECKI, Zdzislaw, *Der EU-Beitritt Polens- Chance oder Opfergang für die Wirtschaft ?*, dans: *WeltTrends n°34*, 2002.

PYSZNA, Dorota, *The management of accession to the European Union- EU-related decision and policy making in Poland*, octobre 2002.

ROLLOT, Catherine, *Pour 70% des grands patrons, la délocalisation est vécue comme un mal pour la France*, dans : *Le Monde Economie*, 30 mars 2005.

RYMARCZYK, Jerzy, *Poland's adjustment to the European Union Foreign Economic Policy*, dans: Dieckheuer Gustav, *Eastward Enlargement of the EU, Economic Aspects*, Frankfurt am Main, 2003.

SKURATOWICZ, Agnieszka, *Effects of FDI on wage inequalities in Poland. Theory and evidence*, dans: *FDI and labour markets in Central Europe. Effects of EU enlargement*, Interim Report, KU Leuven, 2001.

SKURATOWICZ, Agnieszka, *Growing wage inequalities in Poland: Could foreign investment be part of the explanation?*, dans: *ECFIN Country Focus, Volume 2, Issue 5*, Bruxelles, 17 mars 2005.

SPAHN, Susanne, *Die Einführung des Euros 2009 ist realistisch, Interview mit Miroslav Zielinski, Unterstaatssekretär im Ministerium für Wirtschaft und Arbeit der Republik Polen*, dans: *Ost-West-Contact n°12/2004*, 2004.

SPAHN, Susanne, *Erlöschene Glut, glänzende Karossen*, dans: *Ost-West-Contact n°12/2004*, 2004.

SPAHN, Susanne, *Turbulenter Start in die EU. Trotz politischer Wirren erleben Handel und Investitionen einen Aufschwung*, dans: *Ost-West-Contact n°12/2004*, 2004.



STAMP, Gavin, *Barriers still exist in larger EU*, dans : BBC News, 1 mai 2005.  
Adresse URL: <http://news.bbc.co.uk/1/hi/business/4497309.stm>

STORM, Hendrikus, *Spécialisation manufacturière dans l'UE*, dans : Statistiques en bref n°41/2004, 12 juillet 2004.  
[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NO-01-006/FR/KS-NO-01-006-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NO-01-006/FR/KS-NO-01-006-FR.PDF)

STRELOW, Hans, *Infrastructures de transport dans l'Union Européenne et les pays d'Europe centrale 1990-1999*, dans : Statistiques en bref n°4/2002, 9 avril 2002.

Adresse URL :  
[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NZ-02-004/FR/KS-NZ-02-004-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NZ-02-004/FR/KS-NZ-02-004-FR.PDF)

TUBIANA, Laurence, *Environnement et développement, L'enjeu pour la France, Rapport au Premier Ministre*, La Documentation française, Paris, 2000.

UNCTAD, *Foreign direct investment, trade, aid and migration*, press release, 19 novembre 1996.

Adresse URL:  
<http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=3613&intItemID=2298&lang=1>

UPPENBERG, Kristian & RIESS, Armin, *Determinants and growth effects of foreign direct investment*, dans: The internationalisation of production in Europe: Causes and effects of foreign direct investment and non-equity forms of international production, EIB papers n°1/2004, Luxembourg, 2004. p.52-85.

VAN DER PUTTEN, Raymond, *Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail*, dans : Conjoncture BNP Paribas, juillet-août 2002, p.2-14.

VAN SELM, Joanne & Tsoakis, Eleni, *EU Enlargement and the limits of freedom*, Migration Policy Institute, mai 2004.

Adresse URL: <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=224>

WERNER, Heinz, *Wirtschaftliche Integration und Arbeitskräftewanderungen in der EU*, dans: Aus Politik und Zeitgeschichte n°B 8/2001, 16 février 2001. p.11-19.

WIELAND, Ulrich, *Utilisation de l'eau et traitement des eaux usées dans l'UE et les pays candidats*, dans : statistiques en bref n°1327, août 2003.

Adresse URL:  
[http://europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/printcatalogue/FR?catalogue=Eurostat&collection=02Statistics%20in%20Focus&theme=8Environment%20and%20Energy&frm\\_collection\\_pg=TRUE](http://europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/printcatalogue/FR?catalogue=Eurostat&collection=02Statistics%20in%20Focus&theme=8Environment%20and%20Energy&frm_collection_pg=TRUE)

ZIMNY, Zbigniew, *Long-term trends in international production*, dans: The internationalisation of production in Europe: Causes and effects of foreign direct investment and non-equity forms of international production, EIB papers n°1/2004, Luxembourg, 2004. p.26-51.

ZSCHIEDRICH, Harald, *Direktinvestitionen als Hoffnungsträger im EU-Beitrittsprozess mittelosteuropäischer Wirtschaften*, dans: Osteuropa Wirtschaft n°3/2001, 2001.

ZSCHIEDRICH, Harald, *Investitionen in Mittel- und Osteuropa. Erwartungen, Bedingungen und Wirkungen ausländischer Direktinvestitionen in ausgewählten EU-Beitrittsländern Mittel- und Osteuropas*, fhtw-transfer n°36-2002, Fachhochschule für Technik und Wirtschaft, Berlin, octobre 2002.

N, *Aufschwung, aber kein Boom. Erstmals hat eine polnische Firma im großen Stil investiert*, dans: Ost-West-Contact n°12/2004, Länder-Special Polen, 2004.

N, *Die Mehrheit der jungen Polen will in den Westen emigrieren*, dans: Rzeczpospolita, avril 2005.  
Adresse URL : <http://www.infopolen.de>

N, *Erste Ergebnisse der Erhebung von Bevölkerungsdaten in Europa für 2003*, dans: Statistiques en bref n°13/2004, 2004.  
Adresse URL:  
[http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NK-04-013/DE/KS-NK-04-013-DE.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-04-013/DE/KS-NK-04-013-DE.PDF)

N, *Import schlägt Export*, dans: Rzeczpospolita, avril 2005.  
Adresse URL : <http://www.infopolen.de>

N, *Labour movement restrictions will counter Polish brain drain*, 3 mai 2004.  
Adresse URL :  
<http://www.euractiv.com/Article?tcmuri=tcm:29-117737-16&type=News>

N, *Les délocalisations restent limitées dans le secteur automobile*, dans : Le Monde Economie, 1 mars 2005.

N, *Polnische Lebensmittel auf westlichen Tischen*, mars 2005.  
Adresse URL : <http://www.infopolen.de>

N, *Reaping the European Union harvest*, dans: The Economist, 8 janvier 2005.

N, *Spezialistenmangel in Polen*, dans: Rzeczpospolita, mai 2005.  
Adresse URL : <http://www.infopolen.de>

N, *Trend zur Senkung ist ungebrochen, Steuersätze 2005 im internationalen Vergleich*, dans: Luxemburger Wort, 18 mai 2005.

N, *Un an dans l'UE: un bilan positif pour la Pologne, selon le gouvernement*, Varsovie, 27 avril 2005.  
Adresse URL: <http://www.echos.pl/economie/ecobrev.es.php>

### **Sites Internet :**

Brèves nouvelles du Monde- Economie

Adresse URL:

[http://perso.wanadoo.fr/metasystems/Kiosque/Kiosque\\_Economie.html](http://perso.wanadoo.fr/metasystems/Kiosque/Kiosque_Economie.html)

Deutsch-polnische Wirtschaftsförderungsgesellschaft  
Adresse URL: <http://www.infopolen.de>

EU-Beitritt Polen  
Adresse URL: <http://www.polish-online.com>

Eurostat  
Adresse URL: <http://epp.eurostat.cec.eu.int>

GUS, Office central de statistiques polonais  
Adresse URL : <http://www.stat.gov.pl/english/>

Les Echos de la Pologne  
Adresse URL: <http://www.echos.pl/economie/ecobreves.php>

PAIZ, Agence polonaise de l'information et des investissements étrangers.  
Adresse URL : <http://www.paiz.pl>

Site du gouvernement de la Pologne  
Adresse URL: <http://www.poland.gov.pl>

Site de la Commission européenne, DG élargissement  
Adresse URL : <http://europa.eu.int/comm/enlargement>

STATEC, Office central de statistiques luxembourgeois  
Adresse URL : <http://www.statec.lu>

Statistisches Bundesamt  
Adresse URL : <http://www.destatis.de>

Transparency International  
Adresse URL: <http://www.transparency.org>

## Glossaire

ACP	Afrique, Caraïbe, Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
ALENA	Association de libre-échange de l'Amérique du Nord
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CEFTA	Central European Free Trade Area
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
FMI	Fonds monétaire international
IAB	Institut für Arbeits- und Berufsforschung
NHS	National Health Service
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAIIZ	Agence polonaise de l'information et des investissements étrangers
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PME	Petites et moyennes entreprises
R&D	Recherche et développement
RDA	République démocrate allemande
TEC	Tarif extérieur commun
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

**Barrières techniques** : elles exigent le respect de certaines normes de fabrication ou de conditionnement définies par des lois nationales.

**Chômage structurel** : ce type de chômage s'explique par un défaut d'adaptation de l'offre de travail à la demande. En d'autres termes, les qualifications demandées par l'employeur ne correspondent pas à celles offertes par le demandeur d'emploi.

**Droits de douane** : les droits de douane sont perçus lors du franchissement de la frontière par le produit. Elles ont normalement le but de renchérir les

importations de produits étrangers afin de décourager leur consommation respectivement de stimuler l'achat de substituts produits au sein du territoire national.

**Économie planifiée** : économie dans laquelle l'Etat met en œuvre divers moyens pour exercer une influence significative sur la production et sur la distribution de richesses. Elle est fondée sur le principe de la propriété collective des moyens de production ; l'Etat, qui forme la seule unité de décision ; et la satisfaction de l'intérêt collectif.

**Économie de marché** : économie où les prix et les quantités produites sont essentiellement le fruit de la confrontation de l'offre et de la demande. Elle est fondée sur le principe de la propriété privée des moyens de production ; la recherche du profit maximal ; la libre concurrence, laquelle est assurée par une multitude de centres de décision ; et la satisfaction de l'intérêt personnel.

**Économie mixte** : économie au sein de laquelle le secteur public et le secteur privé contribuent tous les deux à l'activité économique.

**Inflation** : hausse généralisée et durable des prix.

**Marché unique** : zone sans frontières dans laquelle la libre circulation des biens, capitaux et personnes est assurée.

**Produit intérieur brut** : mesure l'activité productive, au cours d'une année, de l'ensemble des facteurs de production situés sur le territoire national considéré. Le PIB par habitant est généralement utilisé pour mesurer le niveau de développement d'un Etat.

**Secteur primaire** : inclut l'ensemble des activités utilisant directement les ressources naturelles. Il couvre l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'énergie, les mines,...

**Secteur secondaire** : comprend les activités de transformation.

**Secteur tertiaire** : regroupe toutes les activités qui n'appartiennent pas aux secteurs primaire et secondaire, tels que le commerce, les transports, le tourisme, les professions libérales,...

# ANNEXES

## Table des matières

Annexe A	
Petit aperçu de l'intégration des PECO à l'UE .....	I
Annexe B	
Répartition des IDE en Pologne .....	II
Annexe C	
Géographie des zones industrielles .....	III
Annexe D	
Chômage dans l'Union Européenne.....	IV
Annexe E	
Chômage en Pologne .....	V
Annexe F	
Productivité et salaires .....	VII
Annexe G	
Développement de la population active en Allemagne .....	IX

## Annexe A

### Petit aperçu de l'intégration des PECO à l'UE

Dès le début des années 90, l'UE a conclu des accords d'association avec les PECO qui couvraient le domaine du commerce, de l'industrie, de l'environnement et du transport en visant la coopération de même que le dialogue et le rapprochement de la législation surtout dans le domaine du marché intérieur. Ils contenaient en outre des provisions concernant la libre circulation des personnes, services et capitaux ainsi qu'une clause de non-discrimination.

En juin 1993, le Conseil européen de Copenhague a établi que les pays associés pourraient devenir membres à part entière. Cette possibilité d'adhésion a été confirmée en décembre 1994 par le Conseil d'Essen, qui a chargé la Commission avec la préparation d'un livre blanc précisant les conditions d'adhésion au marché intérieur. Le processus d'élargissement a été officiellement inauguré le 30 mars 1998 à Bruxelles et clôturé lors du Conseil européen de Copenhague en décembre 2002, qui avait défini les critères d'adhésion. Le traité d'adhésion a puis été signé en avril 2003 lors du Conseil européen d'Athènes. Le tableau suivant montre l'évolution temporelle de la signature des accords d'association des PECO vers l'adhésion officielle à l'Union Européenne.<sup>177</sup>

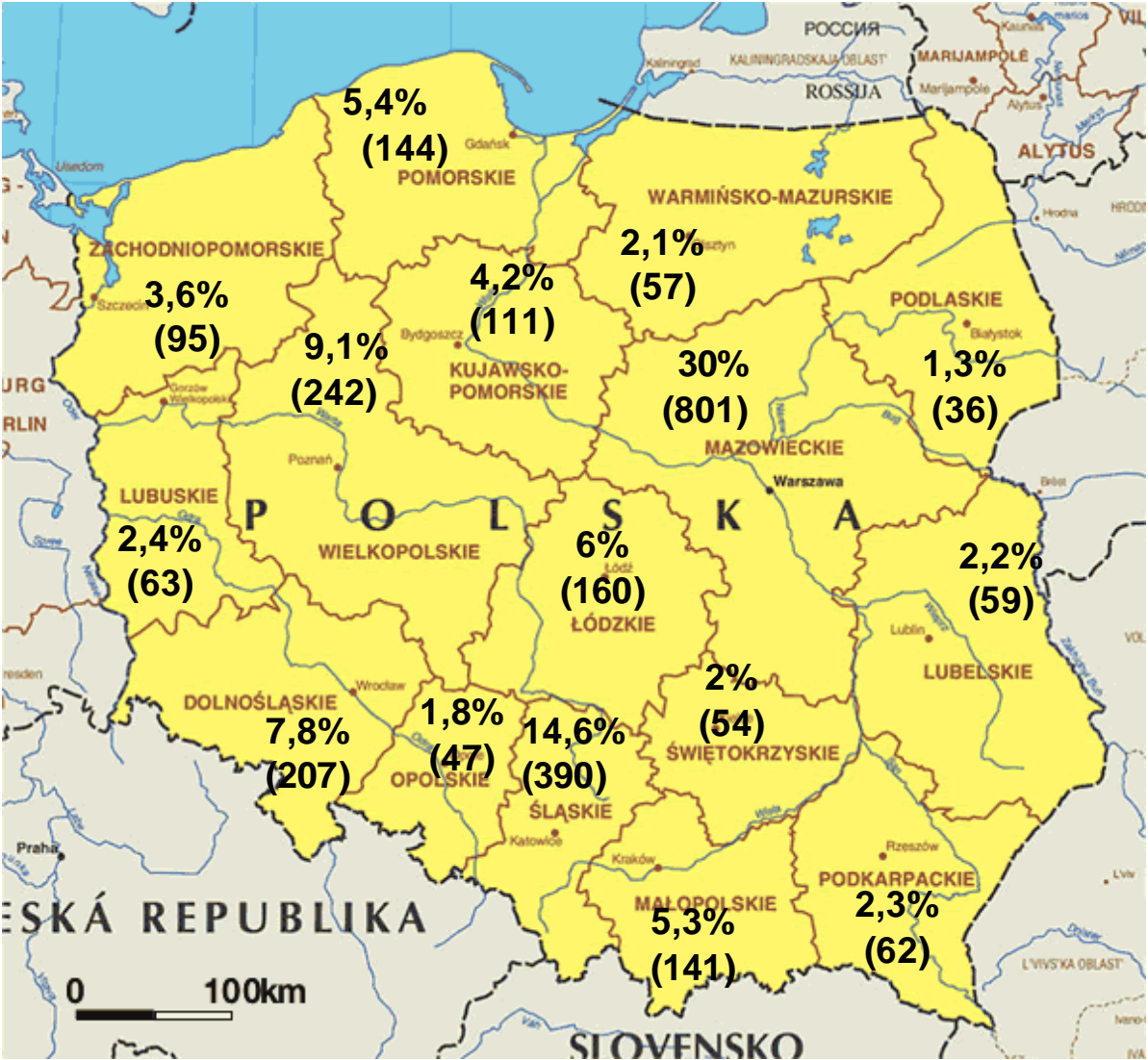
	Signature de l'accord d'association	Entrée en vigueur de l'accord d'association	Demande officielle d'adhésion à l'UE	Adhésion officielle à l'UE
Estonie	juin 1995	février 1998	novembre 1995	1 mai 2004
Hongrie	décembre 1991	février 1994	mars 1994	1 mai 2004
Lettonie	juin 1995	février 1998	octobre 1995	1 mai 2004
Lituanie	juin 1995	février 1998	décembre 1995	1 mai 2004
Pologne	décembre 1991	février 1994	avril 1994	1 mai 2004
République tchèque	octobre 1993	février 1995	janvier 1996	1 mai 2004
Slovaquie	octobre 1993	février 1995	juin 1995	1 mai 2004
Slovénie	juin 1996	février 1999	juin 1996	1 mai 2004

Source : [http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/europe\\_agr.htm](http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/europe_agr.htm)

<sup>177</sup> Lippert, B., *Glanzloser Arbeitserfolg von epochaler Bedeutung: eine Bilanz der EU-Erweiterungspolitik*, 2004.

**Annexe B**  
**Répartition des IDE en Pologne**

% du total des IDE  
(nombre d'IDE)

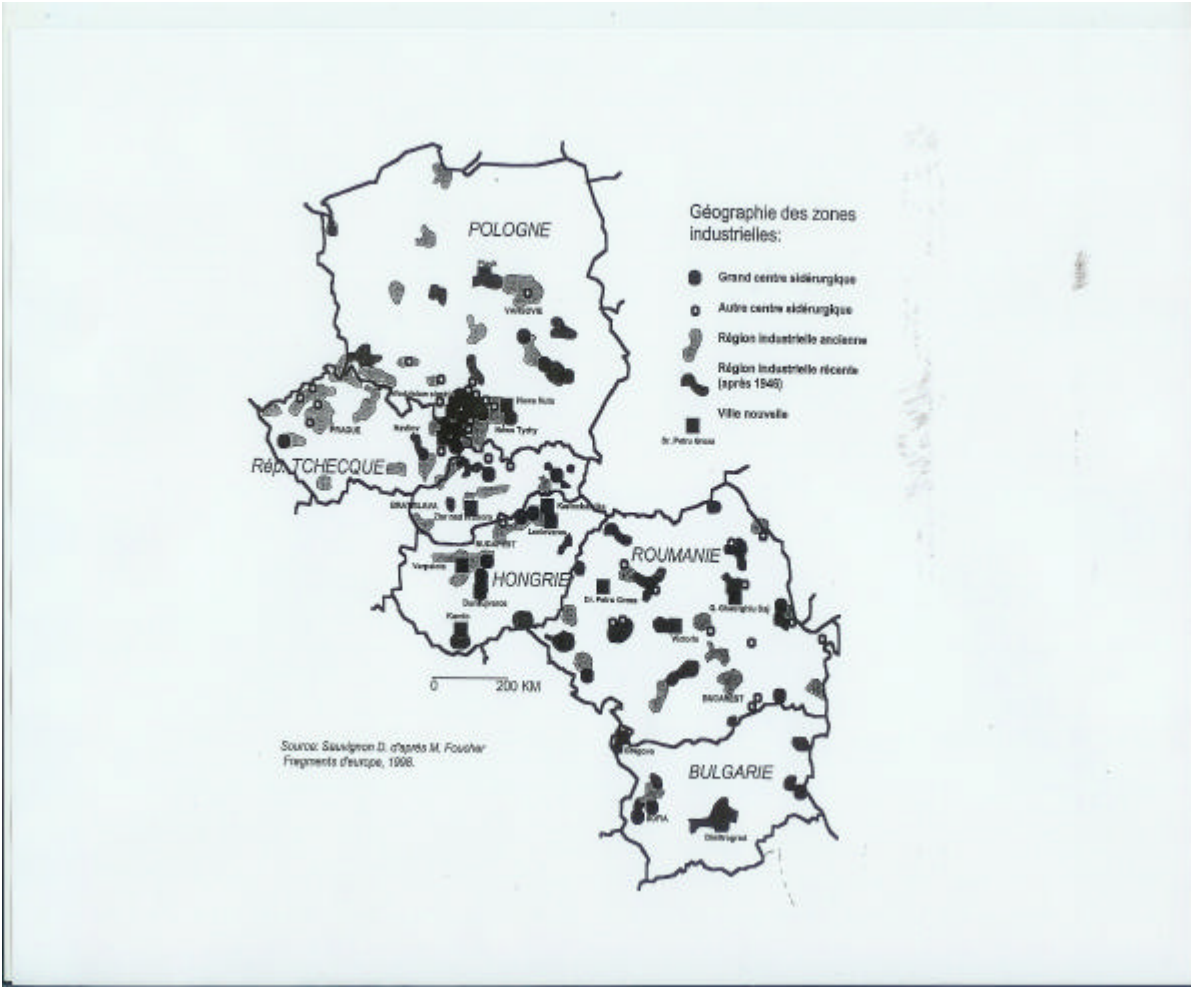


Source des chiffres: <http://www.paiz.pl>



# Annexe C

## Géographie des zones industrielles

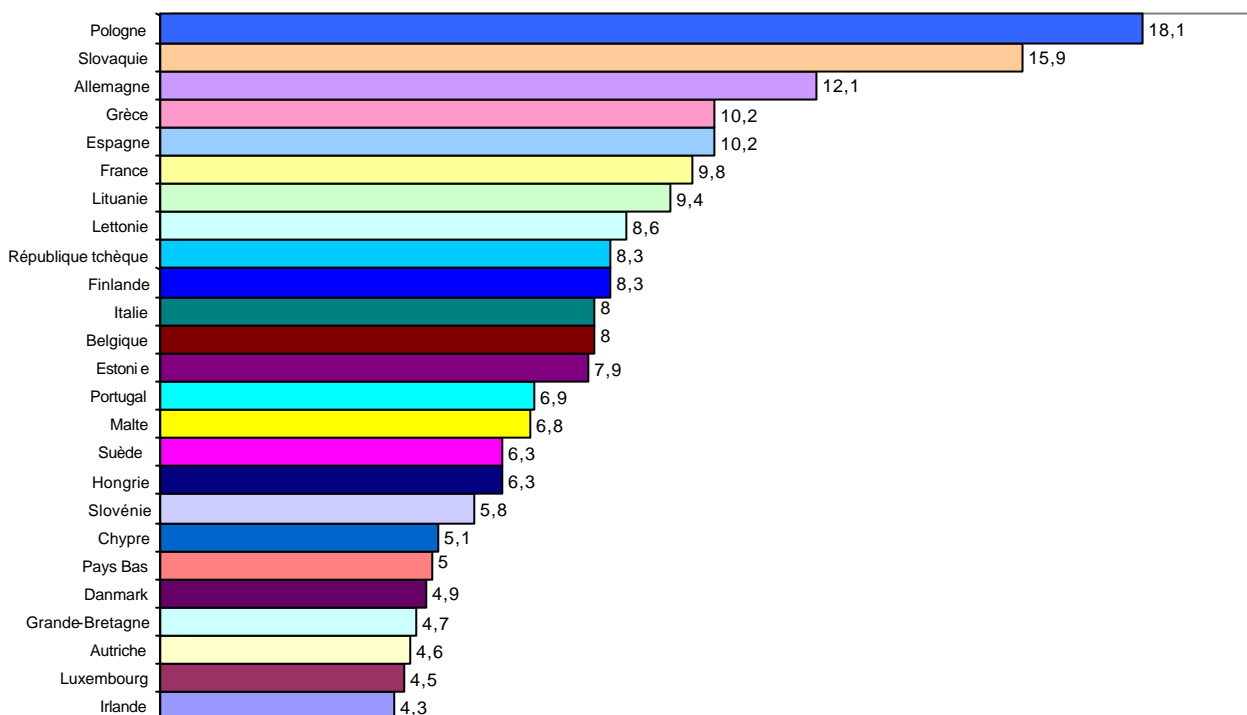


Source : Cours de M. Bafoil, 2005.

## Annexe D

### Chômage dans l'Union Européenne

#### Chômage (en %) dans l'UE en mars 2005

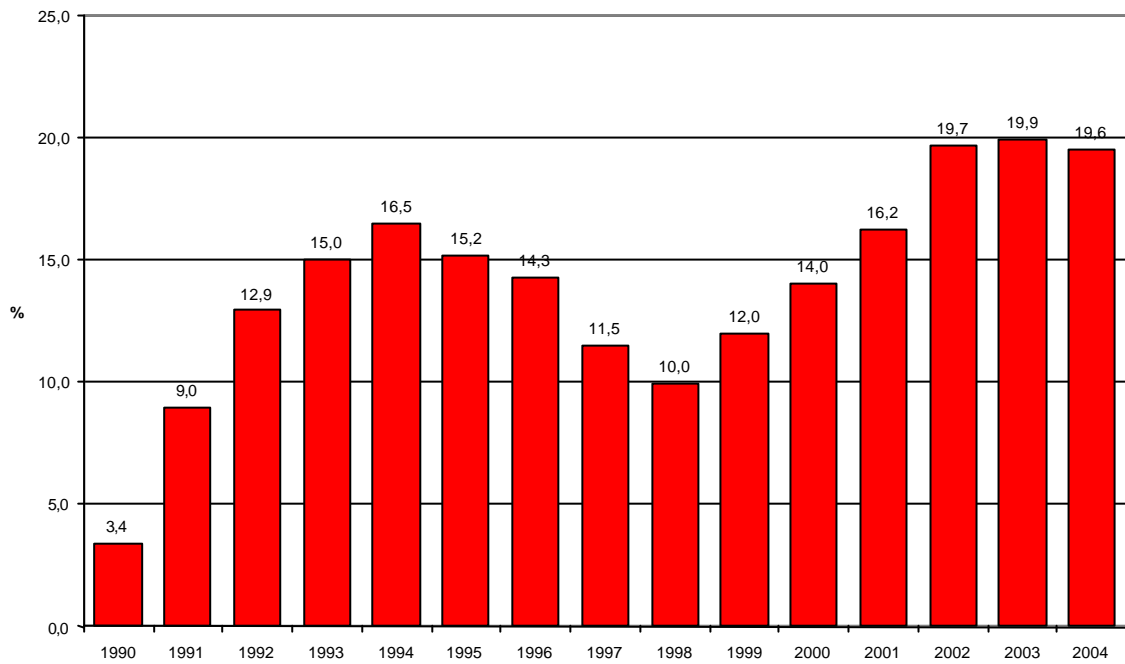


Source : <http://www.statec.lu>

## Annexe E

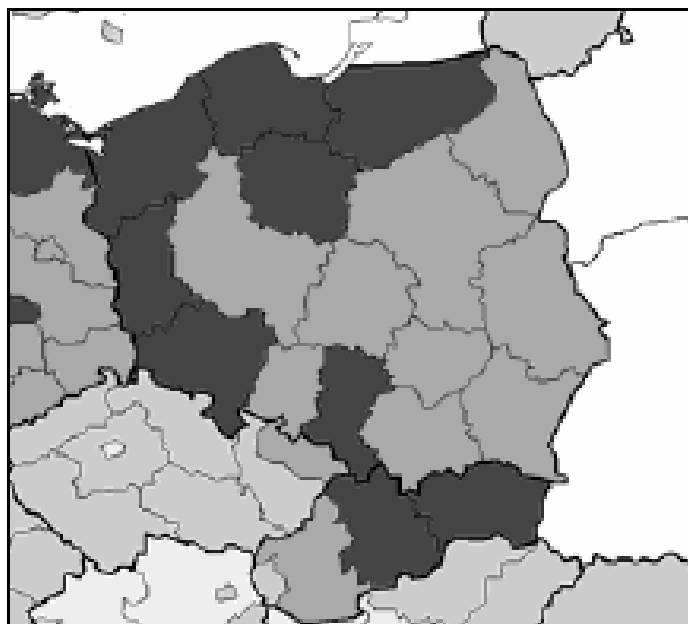
### Chômage en Pologne

#### Taux de chômage en Pologne (moyenne annuelle)



Source : <http://www.stat.gov.pl>

## Chômage selon les régions



Source : Mladý, M., *Le chômage dans les régions de l'Union européenne et des pays candidats en 2003, 2004.*



En avril 2005, la voïvodie de Warminsko-Mazurskie avait le taux de chômage le plus élevé (28,6%), suivi de Zachodniopomorskie (26,8%) et Lubuskie (25,3%). Les voïvodies où la situation est meilleure sont Mazowieckie et Malopolskie avec un taux de chômage de 14,8% ainsi que Podlaskie (15,6%) et Wielkopolskie (15,9%).<sup>178</sup>

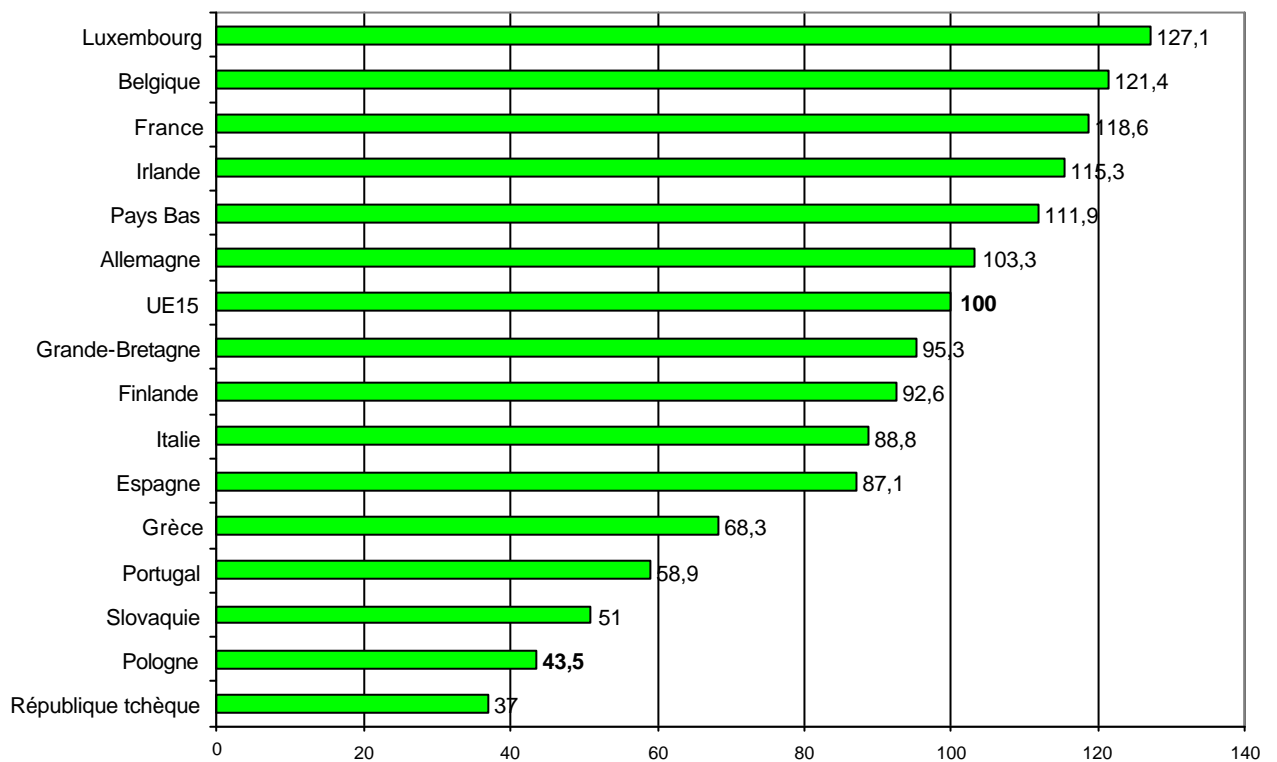
---

<sup>178</sup> <http://www.infopolen.de>

## Annexe F

### Productivité et salaires

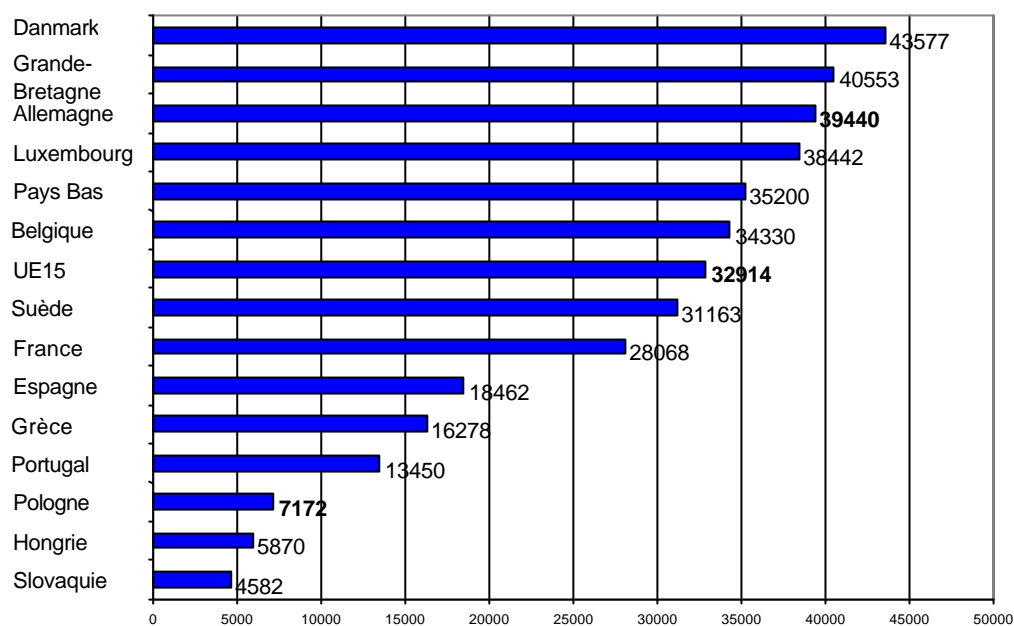
#### Productivité de la main-d'oeuvre par heure de travail (2003) exprimé par rapport à la moyenne de l'UE



Si l'indice est supérieur à 100, la productivité du pays est supérieure à la moyenne de l'UE et vice versa.

Source: Eurostat

## Salaire annuel brut moyen dans l'industrie et les services (2002)



Source: Eurostat

## Augmentation moyenne annuelle des salaires nominaux mensuels 2000=100 (base)

Année	Pologne	Allemagne
2002	110,8	104,6
2003	115,4	106,7
2004	120,9	108,7

Source : [http://www.stat.gov.pl/opracowania\\_zbiorcze/kwartalnik/2005/nr1/tab4.rtf](http://www.stat.gov.pl/opracowania_zbiorcze/kwartalnik/2005/nr1/tab4.rtf)

<p><b>Annexe G</b></p> <p><b>Développement de la population active en</b></p> <p><b>Allemagne</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Développement de la population active en Allemagne  
(en millions)**

		Sans migration	Avec migration		
	Population active actuelle	Population active sans migration	Population active avec 100.000 immigrants annuels à partir de 2000	Population active avec 200.000 immigrants annuels à partir de 2000	Population active avec 500.000 immigrants annuels à partir de 2000
2000	40,365				
2010		38,525	40,452	42,069	44,099
2015		36,898	39,522	41,949	44,986
2020		34,512	37,848	40.806	44,862
2040		24,811	29,886	33,846	41,481

Source: Commission européenne, *The free movement of workers in the context of enlargement*, 2001.